
JOURNAUX

DE

CONSEIL LÉGISLATIF.

VOL. IX.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC.

PREMIÈRE SESSION DU TROISIÈME PARLEMENT.

VOLUME IX.
Conseil législatif



SON EXCELLENCE
L'HONORABLE RENÉ EDOUARD CARON,
LIEUTENANT-GOUVERNEUR

QUÉBEC:
TYPOGRAPHIE DU "CANADIEN"

1875

JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF

CANADA,
Province de Québec.



CANADA,
Province de Québec, }
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi; etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de Québec, le PREMIER jour du mois d'AVRIL, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et quinze, et à chacun de vous—

SALET :

PROCLAMATION.

ATTE^NDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le PREMIER jour du mois d'AVRIL, mil huit cent soixante et quinze, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents, en Notre Cité de Québec; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons eu convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Pro-

vince, en Notre Cité de *Québec*, LUNDI, le DIXIÈME jour du mois de MAI prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icellés fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMBIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ ÉDOUARD CANON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

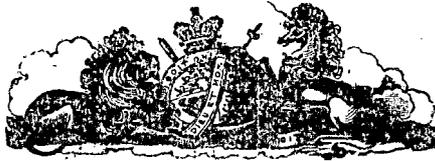
A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce PREMIER jour d'AVRIL, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et quinze, et de Notre Règne la trente-huitième.

Par ordre :

H. CYRIAS PELLETIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA.

Province de Québec.



CANADA, }
Province de Québec, }
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande; Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*; et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, le DIXIÈME jour du mois de MAI, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante et quinze, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le DIXIÈME jour du mois de MAI, mil huit cent soixante et quinze, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec*; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps

susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, LUNDI, le VINGT-UNIÈME jour du mois de JUIN prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province de Québec: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans notre dite Province de Québec, ce SEPTIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-quinze, et de Notre Règne la trente-huitième.

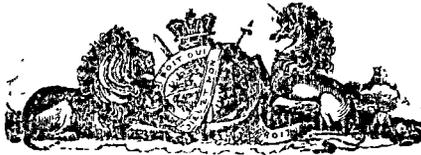
Par ordre,

H. CYRIAS PELLETIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA.

Province de Québec.



CANADA. }
Province de Québec, }
[L. S.]

ED. CARON

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et nos Citoyens et Bourgeois élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province et à tous ceux que les présentes peuvent concerner :—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que dans et par Notre Proclamation datée le SEPTIÈME jour de MAI dernier, il nous a plu convoquer la Législature de Notre Province de Québec pour le VINGT-UNIÈME jour du mois de JUIN courant.

ET ATTENDU que de l'avis et du consentement du Conseil Exécutif de Notre dite Province de Québec, Nous avons jugé à propos de dissoudre l'Assemblée Législative de Notre dite Province.

A CES CAUSES, par notre présente Proclamation Royale nous dissolvons la dite Assemblée Législative, nous exemptons en conséquence les Conseillers Législatifs et les Citoyens et Bourgeois de l'Assemblée Législative de l'obligation de s'assembler et d'être présents le dit VINGT-UNIÈME jour du mois de JUIN courant.

EX FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fiddle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ-ÉDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce SEPTIÈME jour de JUIN dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-quinze et de Notre Règne la trente huitième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA,
Province de Québec.



CANADA,)
Province de Québec.)
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.,

A tous ceux à qui ces présentes parviendront—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que c'est Notre désir et détermination de rencontrer, aussitôt que faire se pourra, Notre peuple de Notre Province de Québec et d'avoir son avis en parlement ;

A CES CAUSES, Nous faisons connaître par les présentes Notre volonté et Plaisir Royal de convoquer la Législature de Notre dite Province, et Nous déclarons de plus que, de l'avis du Conseil Exécutif de Notre dite Province de Québec, Nous avons ce jour donné des ordres pour l'émission de Nos Brefs d'Élection en due forme pour constituer l'Assemblée Législative de Notre dite Province, et avons fixé et arrêté le TRENTIÈME jour du mois de JUIN courant

pour la présentation des candidats dans tous les districts électoraux de la Province, moins celui de Gaspé et celui de Chicoutimi et Saguenay. Nos Brefs d'Élection seront en date du SEPTIÈME jour de JUIN courant et rapportables le VINGT-SIXIÈME jour de JUILLET prochain, à l'exception cependant de Nos Brefs d'Élection pour le District Electoral de Gaspé, et pour le District Electoral de Chicoutimi et Saguenay, lesquels Brefs d'Élection seront rapportables le DEUXIÈME jour d'AOUT prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ ÉDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce SEPTIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-quinze, et de Notre Règne la trente-huitième.

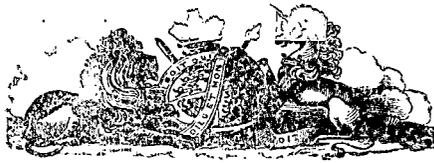
Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

QUÉBEC.

CANADA, Province de Québec.



CANADA, }
Province de Québec. }
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui les présentes parviendront—

SALUT :

PROCLAMATION.

SACHEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Province de Québec, et d'avoir son avis en Parlement, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre dite Province de Québec, convoquons par ces présentes l'Assemblée Législative de Notre dite Province, et la sommons de se réunir en Notre Cité de Québec, en Notre dite

Province, MARDI, le TROISIÈME jour du mois d'AOUT, pour là et alors conférer et traiter avec les grands hommes et le Conseil Législatif de Notre dite Province.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre Province de Québec :
TÉMOIN. Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce SEPTIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-quinze, et de Notre Règne la trente-huitième

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

QUÉBEC.

CANADA.

Province de Québec.



CANADA, }
Province de Québec. }

ED. CARON.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de Québec, le TROISIÈME jour du mois d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-quinze, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le TROISIÈME jour du mois d'AOUT mil huit cent soixante-quinze, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec : SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et

à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, JEUDI, le QUATORZIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGT-QUATRIÈME jour du mois d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-quinze, et de Notre Règne la trente-neuvième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA,
Province de Québec.



CANADA,
Province de Québec.
[L. S.] }

ED. CARON

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, JEUDI, le QUATORZIÈME jour du mois d'OCTOBRE dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-quinze, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le QUATORZIÈME jour du mois d'OCTOBRE, mil huit cent soixante-quinze, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec*; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses

causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, VENDREDI, le CINQUIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ EDOUARD CARON, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce QUATORZIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-quinze, et de Notre Règne la trente-neuvième.

Par ordre,

L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA, Province de Québec.



CANADA, }
Province de Québec. }
[L. S.]

ED CARON.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Legislatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, le CINQUIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve prorogée au CINQUIÈME jour du mois de NOVEMBRE, mil huit cent soixante-quinze, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à

propos de la proroger de nouveau à JEUDI, le QUATRIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, de manière que vous, ni aucun de vous, n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre Cité de *Québec*, le dit CINQUIÈME jour de NOVEMBRE prochain, et NOUS VOULONS EN CONSÉQUENCE que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyiez en Notre dite Cité de *Québec*, JEUDI, le QUATRIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières, qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de *Québec*, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans notre dite Province, ce QUINZIÈME JOUR d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-quinze, et de Notre Règne la trente-neuvième.

Par ordre,

L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF

De la Province de Québec.

JEUDI, le QUATRIÈME jour du mois de NOVEMBRE, dans la trente-neuvième année du Règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, protectrice de la Foi, étant la première session du troisième parlement provincial de Québec, tel que continué par diverses prorogations jusqu'à ce jour;

Les Honorables Membres présents dans la Salle du Conseil Législatif, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs.

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Léry, de
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Ross,
Sharples,
Starnes,
Wood.

A trois heures de l'après-midi, Son Excellence, l'Honorable René Édouard Caron, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil; sur le trône, l'Honorable *Orateur* dit : « Gentilhomme Huißier de la Verge Noire, rendez-vous à la chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans la Salle du Conseil Législatif, »

Laquelle étant venue,

L'Honorable *Orateur* du Conseil Législatif dit :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer le présent Parlement de la Province de Québec, avant qu'un Orateur pour l'Assemblée Législative n'ait été choisi suivant la loi ; mais demain, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence expliquera les motifs qui lui ont fait convoquer ce Parlement.

L'Assemblée Législative s'en est allée et il a plu à son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de se retirer.

Alors, sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 5 Novembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Léry, de
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Ross,
Sharples,
Starnes,
Wood.

A trois heures, Son Excellence l'Honorable René Edouard Caron, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil sur le Trône, l'Honorable Orateur dit :

« Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette chambre que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle, dans la salle du Conseil Législatif. »

Laquelle étant venue, l'Honorable Pierre Fortin dit :

« Qu'il plaise à Votre Excellence, l'Assemblée Législative m'a élu comme son Orateur bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés. Si dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de tomber en erreur, je demande que la faute me soit imputée et non à l'Assem-

blée Législative dont je suis le serviteur, et qui, par mon ministère, réclame pour être en état de mieux remplir ses devoirs envers Sa Souveraine et son pays, tous ses droits et privilèges incontestables, spécialement ceux de la liberté de la parole dans ses débats, le libre accès à la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et de la part de Votre Excellence l'interprétation la plus favorable de ses délibérations. »

L'Honorable Orateur du Conseil Législatif a alors dit :

Monsieur l'Orateur,

« J'ai ordre de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de vous déclarer qu'il repose une entière confiance dans le respect et l'attachement de l'Assemblée Législative à la personne de Sa Majesté et Son Gouvernement; et ne doutant point que ses procédés seront conduits avec sagesse, modération et prudence, elle accorde et en toute occasion, elle reconnaitra et permettra l'exercice de ses privilèges constitutionnels.

» J'ai aussi ordre de vous assurer que l'Assemblée Législative aura un prompt accès auprès de Son Excellence en toute occasion convenable, et qu'elle interprétera toujours de la manière la plus favorable ses procédés ainsi que vos paroles et vos actions. »

Il a plu alors à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur d'ouvrir la Session par un gracieux discours aux deux Chambres.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

En vous souhaitant la bienvenue, au moment de votre réunion, pour commencer les travaux du troisième Parlement de cette province, je vous félicite et je félicite le pays sur la tranquillité et le bon ordre qui ont régné pendant les dernières élections. Cet heureux résultat est dû, sans doute, à la loi passée par vos prédécesseurs durant la dernière session, ainsi qu'aux bonnes dispositions de notre population.

Je regrette que notre province n'ait pu échapper à la crise financière qui se fait sentir si vivement dans toute la Puissance; mais je remercie la Providence de l'abondante récolte qu'Elle nous a donnée, et qui nous permettra d'attendre plus facilement des jours meilleurs.

Les difficultés rencontrées pour la négociation de leurs bons ayant obligé les compagnies de chemin de fer de la *Rive Nord* et de *Montréal, Ottawa et Occidental* à renoncer à l'œuvre qu'elles avaient entreprise, j'ai cru que mon gouvernement devait prendre les moyens d'assurer la confection d'un ouvrage d'où dépend la prospérité de notre province, et dans lequel des sommes considérables ont déjà été engagées. Une mesure à cet effet vous sera proposée, et j'espère qu'elle rencontrera votre approbation.

J'ai fait préparer une loi qui, tout en respectant scrupuleusement les droits et privilèges des catholiques et des protestants, changera la direction du département de l'Instruction Publique et en rendra l'administration plus efficace.

Je suis heureux de vous apprendre que le mode nouveau introduit à la dernière session pour faciliter la colonisation de nos terres publiques a été couronné de succès.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Les comptes publics pour l'année fiscale écoulée seront mis devant vous, et les subsides nécessaires vous seront demandés.

Nonobstant la crise financière, je suis heureux de vous annoncer que les finances de la province sont dans un état satisfaisant.

Honorables Messieurs et Messieurs,

Persuadé que vous apporterez à l'accomplissement de vos importants devoirs le zèle, la sagesse et le dévouement à notre Très-Gracieuse Souveraine qui ont distingué vos prédécesseurs, je fais des vœux pour que, avec l'aide de la divine Providence, vos travaux procurent à cette province un accroissement de bonheur et de prospérité.

Alors l'Assemblée Législative s'en est allée, et il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de se retirer.

L'Honorable M. de Boucherville présente le Bill (A) concernant l'agriculture.

Le dit Bill est lu la première fois, *pro forma*.

L'Honorable William Hoste-Webb, se présente à la barre de la chambre et remet entre les mains du gentilhomme huissier de la Verge Noire, sa commission sous le grand sceau, l'appelant au Conseil Législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier de la Verge Noire ayant remis cette commission entre les mains de l'Honorable Orateur, celui-ci dit :

« Faites entrer l'Honorable Conseiller. »

Alors le dit Honorable William Hoste Webb, accompagné des Honorables Messieurs Ferrier et de Léry s'avance près de la table, et l'Honorable Orateur ayant transmis la commission au greffier de cette chambre, celui-ci en fait la lecture comme suit, savoir :

CANADA,
Province de Québec. } R. E. CARON.
(L. S.)

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé, l'Honorable William Hoste Webb,

SALUT :

SACHEZ que, tant comme marque de la foi et confiance spéciale que Nous savons montrée en vous, que dans le but d'obtenir de vous avis et assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent intéresser l'Etat et la Défense de Notre Province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de Notre dite Province, et Nous vous y appelons pour la Division Electorale de Wellington, dans Notre dite Province de Québec, en remplacement de l'Honorable Edward Halé, décédé, et Nous enjoignons que vous, le dit Honorable William Hoste-Webb, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, soyez

et paraissiez pour les fins susdites dans le Conseil Législatif de notre dite Province, toutes les fois et en quelque lieu que Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province peut y être convoqué ou tenu : et à ceci vous ne devez en aucune manière manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*:
Témoin, Notre fidèle et bien-aimé L'Honorable *René Edouard Caron*,
Lieutenant-Gouverneur de la Province de *Québec*.

A Notre Hotel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, ce SEPTIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit-cent-soixante-quinze et de Notre règne la trente-neuvième.

Par ordre,

L. H. HUOT

Greffier de la Couronne en Chancellerie
QUÉBEC.

Après quoi, le dit Honorable *William Hoste Webb* prête devant le greffier de cette Honorable Chambre en sa qualité de Commissaire *per dedimus potestatem*, le serment requis et signe sa déclaration de qualification; puis s'avancant vers l'Honorable *Orateur*, celui-ci descend un degré, lui donne la main, et dit :

« Je vous félicite sur votre nomination. Veuillez prendre un siège. »

L'Honorable *Orateur* fait rapport du discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, prononcé du trône,

Il est alors lu par le greffier;

Puis, sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le Conseil prenne en considération le discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, lundi prochain.

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des Membres.

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est
Ordonné, Que tous les Conseillers Législatifs présents durant la présente session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette chambre, quand il le jugera nécessaire.

Alors, sur motion de l'Honorable *M. Ferrier*, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 8 Novembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambault,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Léry, de
Panet,
Proulx,
Richard,
Ross,
Savage,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. de *Boucherville*, des Frères des Ecoles Chrétiennes du Canada,

Par le même, des Sœurs de l'Asile de la Providence de Laprairie,

Par l'Honorable M. *Savage*, des Sœurs de la Charité de Rimouski,

Par le même, des Dames Carmélites déchaussées de Rimouski,

Par le même, du Séminaire de St. Germain de Rimouski,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de l'Association permanente de Construction de Montréal,

Par l'Honorable M. *Webb*, du Maire de la ville de Sherbrooke,

Par le même, de Monseigneur l'Evêque de Sherbrooke *et al.*

L'Honorable *Orateur* fait rapport du rapport des affaires de l'Union Saint Henri, pour l'année 1874-75.

L'Honorable *Orateur* présente à la chambre le rapport du Bibliothécaire, et il est comme suit :

A L'HONORABLE CONSEIL LÉGISLATIF DE LA PROVINCE DE QUÉBEC :

Le Bibliothécaire de la Législature de Québec, par son rapport sur l'état de la Bibliothèque, expose humblement :

Que la Bibliothèque s'est enrichie depuis la dernière Session d'un nombre considérable d'ouvrages, grâce à la décision prise par la Législature à la suggestion de l'Honorable Premier, de transférer ici la Bibliothèque du Département de l'Instruction Publique.

En effet, de 10,000 volumes qui se trouvaient dans ce département, 6,017 ont été placés sur vos tablettes et dans ces derniers vous avez plusieurs collections d'ouvrages précieux et rares qui ne se trouvent guère dans les autres Bibliothèques de la Puissance.

L'Honorable chambre remarquera entre autres les travaux d'histoire, de voyages et de géographie et les revues scientifiques et littéraires. Les premiers ne comprennent pas moins de 2245 volumes et les revues et journaux, 869. Parmi les ouvrages historiques et géographiques, 809 volumes appartiennent à l'histoire de l'Amérique.

Les ouvrages de sciences comptent 756 volumes; l'économie politique, l'agriculture, 557; la religion 180; la littérature 1,216, le droit et les documents parlementaires, 194.

Les ouvrages dont votre Bibliothèque possédait une copie et les traités d'éducation ont été laissés au Département de l'Instruction Publique.

Depuis l'an dernier, 837 volumes ont été achetés. Une grande partie de ces livres se compose de droit anglais et de droit constitutionnel.

La Bibliothèque a reçu 48 volumes en échange d'ouvrages qu'elle possédait en double, et elle en a reçu 72 en don, outre 50 volumes de documents parlementaires du Canada.

Votre Bibliothèque contient aujourd'hui 21,000 volumes. Un mille encore peut-être, et elle sera parfaitement remplie. Déjà, pour ménager l'espace, l'on est forcé de rompre la symétrie dans l'arrangement des matières. Et ce n'est qu'avec difficulté que l'on peut placer convenablement les grandes séries de journaux ou papier-nouvelles.

Il serait fort expédient d'agrandir le local en prenant une de ces petites chambres qui y sont contigues.

Les journaux pourraient être déposés là et cela permettrait de faire une classification plus régulière des autres livres.

Le catalogue des autres livres ajoutés depuis un an à votre bibliothèque est écrit et même sous presse. Votre Bibliothécaire espère en faire distribuer avant quinze jours une copie à chacun des Honorables Membres de la Législature.

Malgré l'empressement que votre Bibliothécaire a mis à faire la demande des divers ouvrages, quelques-uns de ces ouvrages ne sont pas encore arrivés, ce sont des livres de droit anglais.

Ils sont attendus cependant très-prochainement. Il reste en caisse environ \$800.00. Quand le dernier envoi et quelques comptes de reliure auront été payés, il ne devra pas rester plus de \$300.00. Mais cette somme, si légère qu'elle soit, sera suffisante, votre Bibliothécaire l'espère, pour couvrir les dépenses qui deviendront nécessaires d'ici à l'expiration de l'année fiscale.

Le tout humblement soumis

L. P. LEMAY

Bibliothécaire

L'Honorable M. de Boucherville propose, secondé par l'Honorable M. Webb, Que, comme marque de respect pour la mémoire de feu l'Honorable Edward Hale, cette chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est unanimement résolue dans l'affirmative.

Alors, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 9 Novembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Panet,
Proulx,
Richard,
Rodier,
Ross,
Savage,
Sharples,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Bryson*, du Révd. *Thos. Evans et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Sharples*, de la Supérieure de l'Ecole de Réforme de Québec,

Par l'Honorable M. *Wood*, des habitants de St. Armand et de Frelighsburg,

Par l'Honorable M. *Dostaler*, du Révd. A. Dupuis, de Ste Elisabeth,

Par le même, de la Supérieure de l'Asile de la Providence, de Joliette,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, des Dames Directrices de l'asile des Orphelins catholiques français, de Montréal,

Par le même, de *Thomas Leeming et al.*, de Montréal;

Par l'Honorable M. *de Boucherville*, des Dames du Bon-Pasteur, Rue Fullum, Montréal,

Par le même, des Dames du Bon-Pasteur, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Panet*, de Monseigneur l'Evêque de Montréal *et al.*,

Par l'Honorable M. *Richard*, du Révd. F. A. Blouin *et al.*, de Carleton,

Par l'Honorable M. *Beaubien*, du Révd. J. N. Gingras *et al.*, de St. Gervais,

Par l'Honorable M. *Ross*, des Sœurs de la Providence, d'Yamachiche.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, prononcé du Trône, à l'ouverture de la présente session, et

Le discours étant lu par le greffier,

L'Honorable M. *Webb*, secondé par l'Honorable M. *Richard*, propose qu'il soit résolu :

1. Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours et de ses souhaits de bienvenue, au moment de notre réunion pour commencer les travaux du troisième Parlement de cette province, et de plus pour assurer Son Excellence,

2. Que nous félicitons, avec Son Excellence, le pays sur la tranquillité et le bon ordre qui ont régné pendant les dernières élections, et que nous croyons avec Son Excellence que ce résultat est dû à la loi passée par nos prédécesseurs durant la dernière session, ainsi qu'aux bonnes dispositions de notre population.

3. Que nous partageons les regrets de Son Excellence de ce que notre province n'ait pu échapper à la crise financière qui se fait sentir si vivement dans toute la Puissance ; mais que nous remercions, avec Son Excellence, la Providence de l'abondante récolte qu'Elle nous a donnée, et qui nous permettra d'attendre plus facilement des jours meilleurs.

4. Que les difficultés rencontrées dans la négociation de leurs bons ayant obligé les compagnies de chemin de fer de la *Rive Nord* et de *Montréal, Ottawa et Occidental*, à renoncer à l'œuvre qu'elles avaient entreprise, nous sommes heureux d'apprendre que le gouvernement de Son Excellence a cru devoir prendre les moyens d'assurer la confection d'un ouvrage d'où dépend la prospérité de notre province, et dans lequel des sommes considérables ont déjà été engagées, espérant que la mesure proposée à cet effet rencontrera notre approbation.

5. Que nous apprenons avec plaisir que Son Excellence a fait préparer une loi qui, tout en respectant scrupuleusement les droits et privilèges des catholiques et des protestants, changera la direction du département de l'Instruction Publique et en rendra l'administration plus efficace.

6. Que nous voyons avec satisfaction que le mode nouveau introduit à la dernière session pour faciliter la colonisation de nos terres publiques, a été couronné de succès.

7. Que, espérant pouvoir apporter à l'accomplissement de nos importants devoirs le zèle, et le dévouement à notre Très-Gracieuse Souveraine, qui ont distingué nos prédécesseurs, nous faisons des vœux avec Son Excellence, pour que, avec l'aide de la divine Providence, nos travaux procurent à cette province un accroissement de bonheur et de prospérité.

Le premier paragraphe de la résolution étant lu de nouveau,

L'Honorable M. *Webb* propose, secondé par l'Honorable M. *Richard*,
Qu'il soit adopté.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est unanimement résolue dans l'affirmative.

Les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, et 7e paragraphes de la dite résolution, étant lus de nouveau, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils sont unanimement résolus dans l'affirmative.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que les Hons. MM. *Webb*, *Richard* et le moteur, soient nommés pour composer un comité chargé de préparer une adresse basée sur la dite résolution.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Hon. M. de Boucherville fait rapport d'une adresse préparée par le dit comité comme suit :

A Son Excellence, l'Honorable RENÉ EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec,

Nous, les loyaux et fidèles Sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif de la Province de Québec, assemblés en Législature Provinciale, remercions respectueusement Votre Excellence de son gracieux discours et de ses souhaits de bienvenue, au moment de notre réunion pour commencer les travaux du troisième Parlement de cette province.

Nous félicitons, avec Votre Excellence, le pays sur la tranquillité et le bon ordre qui ont régné pendant les dernières élections, et nous croyons avec Votre Excellence que ce résultat est dû à la loi passée par nos prédécesseurs durant la dernière session, ainsi qu'aux bonnes dispositions de notre population.

Nous partageons les regrets de Votre Excellence de ce que notre province n'ait pu échapper à la crise financière qui se fait sentir si vivement dans toute la Puissance ; mais nous remercions, avec Votre Excellence, la Providence de l'abondante récolte qu'Elle nous a donnée, et qui nous permettra d'attendre plus facilement des jours meilleurs.

Les difficultés rencontrées dans la négociation de leurs bons ayant obligé les compagnies de chemin de fer de la *Rive Nord*, et de *Montréal, Ottawa et Occidental*, à renoncer à l'œuvre qu'elles avaient entreprise, nous sommes heureux d'apprendre que le gouvernement de Votre Excellence a cru devoir prendre les moyens d'assurer la confection d'un ouvrage d'où dépend la prospérité de notre province, et dans lequel des sommes considérables ont déjà été engagées, et nous espérons que la mesure proposée à cet effet rencontrera notre approbation.

Nous apprenons avec plaisir que Votre Excellence a fait préparer une loi, qui, tout en respectant scrupuleusement les droits et privilèges des catholiques et des protestants, changera la direction du département de l'Instruction publique et en rendra l'administration plus efficace.

Nous voyons avec satisfaction que le mode nouveau introduit à la dernière session pour faciliter la colonisation de nos terres publiques, a été couronné de succès.

Nous apporterons à l'accomplissement de nos importants devoirs le zèle et le dévouement à notre Très-Gracieuse Souveraine, qui ont distingué nos prédécesseurs, et nous faisons des vœux avec Votre Excellence, pour que, avec l'aide de la divine Providence, nos travaux procurent à cette province un accroissement de bonheur et de prospérité.

Laquelle adresse étant lue par le greffier, est unanimement adoptée.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit signée par l'Honorable *Orateur* de cette chambre.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-
 Gouverneur par les membres de cette chambre qui sont Conseillers Exécutifs.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Rodier, la chambre s'ajourne à demain,
 à 3 heures P. M.

Mercredi, 10 Novembre 1875.

Les Honorables Conscillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Léry, de

Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Rodier,
Ross,
Savage,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Webb*, du conseil municipal de St. Romain de Winslow,

Par l'Honorable M. *Fraser*, des habitants du village Richelieu,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de Monseigneur l'Evêque de Montréal *et al.*,

Par l'Honorable M. *de Boucherville*, des sœurs de l'Asile de la Providence de
 Montréal,

Par le même, de Monseigneur l'Evêque de Montréal *et al.*,

Par le même, d'Adam Darling *et al.*, de Montréal,

Par le même, du curé et des notables de la paroisse St. Joseph de Montréal,

Par l'Honorable M. *Rodier*, des habitants de St. Henri, comté d'Hochelega,

Par le même, de la corporation de la ville de St. Henri,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de la société de construction permanente de Mon-
 réal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Frères des écoles chrétiennes du Canada, demandant un acte d'incorporation ;

Des sœurs de l'Asile de la Providence de Laprairie de la Magdeleine, demandant de l'aide ;

Des sœurs de la Charité de Rimouski, demandant de l'aide ;

Des Carmélites déchaussées, de Rimouski, demandant un acte d'incorporation ;

De la corporation du séminaire de St. Germain de Rimouski, demandant un octroi de \$4.000 ;

De la société de construction permanente de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Du maire de la ville de Sherbrooke, demandant la passation d'un acte incorporant la dite ville de Sherbrooke ;

De S. G. Monseigneur Racine, évêque de Sherbrooke, demandant de l'aide en faveur de l'hôpital de la ville de Sherbrooke.

L'Honorable *Orateur* fait rapport à la chambre, qu'il s'est rendu avec ceux des membres de cette chambre qui sont membres du Conseil Exécutif, auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, avec l'adresse de cette chambre en réponse au discours de Son Excellence, prononcé du Trône, et qu'il avait plu à Son Excellence de faire la gracieuse réponse suivante :

R. E. CARON

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Je reçois avec beaucoup de satisfaction l'adresse que vous me présentez et je vous remercie des sentiments de loyauté qu'elle contient.

Hôtel du Gouvernement
Québec, 10 Novembre 1875.

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est

Ordonné, Que la réponse de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur à l'adresse présentée par cette chambre soit imprimée dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs, *Beaubien, Beaudry, Dionne, Ferrier, de Léry, Prudhomme, Roy, Ross, Sharples, Starnes* et *Wood*.

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité des Ordres Permanents et Bills Privés, avec pouvoir de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de ses observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs *Archambeault, Beaudry, Bryson, Dionne, Dostaler, Ferrier, Fraser, Gingras, de Léry, Panet, Proulx, Ross, Savage, Starnes, Webb* et *Wood*.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité pour surveiller les impressions du Conseil Législatif, durant la présente session, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs *Beaubien, Beaudry, Ferrier, Richard, Ross, Roy, Sharples, Webb* et *Wood*.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité spécial pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil Législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil Législatif comme membres du comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs *Archambeault, de Boucherville, Dionne, Fraser, de Léry, Rodier, Starnes* et *Webb*.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir et faire rapport au Conseil Législatif de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées qui, d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1866, tombent dans les attributions de la Législature de la Province de Québec, et que le dit comité soit composé des Honorables Messieurs *Archambeault, de Boucherville, Bryson, Dostaler, Gingras, Panet, Proulx, Prudhomme, Richard, Rodier, Savage* et *Sharples*.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 11 Novembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

<i>Beaubien,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Richard,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Rodier,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Fraser,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Léry, de</i>	<i>Wood.</i>
<i>Panet,</i>	

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, d'Anthony Force *et al.*, de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Révérend Thomas M. L. Evans et autres de Montréal, demandant la passation d'un acte les autorisant à disposer de certaines propriétés ;

De la Supérieure de la maison de réforme de Québec, demandant de l'aide ;

Des habitants de St. Armand Est et de Frelighsburg, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston ;

Du Révérend A. Dupuis, prêtre, curé de Ste. Elisabeth, comté de Joliette, demandant de l'aide en faveur de l'Asile de Ste. Elisabeth ;

De la Supérieure de l'asile de la Providence de la ville de Joliette, demandant de l'aide ;

Des Dames Directrices de l'asile des Orphelins catholiques romains de Montréal, demandant de l'aide ;

Des membres du Bureau de Commerce et de la Halle au blé de Montréal, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston ;

Des religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur de Montréal, rue Fullum, faubourg Québec, demandant de l'aide ;

Des religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur de Montréal, demandant de l'aide ;

De S. G. Mgr. Bourget, évêque de Montréal, et autres, demandant l'augmentation de l'octroi accordé annuellement à l'institution catholique des sourds-muets, pour la province de Québec ;

Des sœurs de la Charité du couvent de Carleton, demandant de l'aide ;

Du curé et des habitants de la paroisse de St. Gervais, comté de Bellechasse, demandant qu'un double des registres des baptêmes, mariages et sépultures soit préparé pour la dite paroisse, vu l'incendie de la dite église et de tous les registres ;

Des sœurs de la Providence de Ste. Anne d'Yamachiche, comté de St. Maurice, demandant de l'aide.

L'Honorable *Orateur* présente les rapports municipaux pour 1874.

L'Honorable *Orateur* présente à la chambre le compte détaillé soumis par le greffier, des dépenses et déboursés faits par lui depuis la dernière session.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que le compte détaillé, soumis par le greffier de cette chambre, soit référé au comité des contingents.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est

Ordonné, Que, quand la chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mardi prochain, le 16 novembre, à 3 heures P. M.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Rodier, la chambre s'ajourne à mardi, le 16 novembre courant, à 3 heures P. M.

Mardi, 16 Novembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Léry, de

Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Rodier,
Ross,
Savage,
Sharples,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Boucherville*, du Révd. V. Rousselot, de Montréal,

Par le même, du Révd. V. Rousselot, de Montréal,

Par le même, du Révd. V. Rousselot, de Montréal,

Par le même, des habitants de St. Benoît,

Par le même, des habitants des comtés d'Argenteuil, Deux-Montagnes et Terreboune,

Par l'Honorable M. *Proulx*, des Sœurs de l'Assomption de la Ste. Vierge de St. Paulin,

Par l'Honorable M. *Dostaler*, du Révd. L. L. Dupré, de Sorel,

Par le même, de la Supérieure du Couvent de la Providence de Lanoraie,

Par l'Honorable M. *Rodier*, des Sœurs de la charité de l'Hôpital-Général de Montréal,

Par l'Honorable M. *Richard*, des Frères du Sacré-Cœur d'Arthabaska,

Par l'Honorable M. *Archambeault*, de la compagnie du chemin de fer des Laurentides,

Par l'Honorable M. *Bryson*, de Damase Lalonde *et al.*, d'Ottawa,

Par l'Honorable M. *Fraser de Berry*, de la compagnie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston,

- Par le même, des habitants de la ville de Sorel,
- Par le même, des habitants de Ste. Marie de Monnoir,
- Par le même, des Sœurs Grises de St. Hyacinthe,
- Par le même, des Sœurs de l'Hospice de Ste. Croix de Ste Marie de Monnoir,
- Par le même, des Dames de charité de la ville de St. Hyacinthe,
- Par le même, des habitants du bassin de Chambly,
- Par le même, des habitants de St. Hubert,
- Par le même, des habitants de Ste. Angèle,
- Par le même, des habitants de la paroisse de Chambly,
- Par le même, des habitants du canton de Chambly,
- Par l'Honorable M. *Ferrier*, de la société de Numismatique et d'Archéologie de Montréal,
- Par le même, de l'asile des Orphelins protestants de Montréal,
- Par le même, de l'Eglise libre, rue Côté, Montréal,
- Par le même, de la société d'Histoire naturelle de Montréal,
- Par le même, de la société des Dames Bienveillantes de Montréal,
- Par l'Honorable M. *Savage*, des habitants de Pabos et Newport,
- Par l'Honorable M. *de Léry*, du Révd. E. Fafard *et al.*, du village Lauzon, à Lévis,
- Par le même, de la corporation du village Lauzon, à Lévis,
- Par le même, des habitants de la paroisse de St. Joseph de Lévis,
- Par l'Honorable M. *Ross*, des Sœurs de l'asile de la Providence, de Montréal,
- Par le même, des Sœurs de l'asile de la Providence, de Montréal.
- Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de St. Romain de Winslow, comté de Compton, demandant un octroi de \$400, pour la construction d'un chemin ;

Des habitants du village Richelieu, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston ;

De l'Institut Ophthalmique de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de l'asile de la Providence de Montréal, demandant que la province de Québec leur vienne en aide pour liquider une dette de \$60,000 ;

De Sa Grandeur Mgr. Bourget, évêque de Montréal et autres, demandant un prêt gratuit, pendant quelques années, d'une somme de \$60,000, aux Sœurs de l'asile de la Providence, de Montréal ;

Des habitants de la ville de Montréal, demandant un prêt gratuit, pendant quelques années, d'une somme de \$60,000, aux Sœurs de l'asile de la Providence, de Montréal ;

Du curé et des habitants de St. Joseph de Montréal, demandant un octroi de \$800 en faveur de l'asile Bethléem ;

Des habitants de la municipalité scolaire de St. Henri, comté d'Hochelaga, demandant la passation d'un acte autorisant les commissaires d'écoles de la dite municipalité à acquérir, posséder et bâtir des biens immobiliers pour les fins des écoles, au montant de \$150,000, imposer des taxes ;

De la corporation de la ville de St. Henri, demandant la passation d'un acte pourvoyant à de plus amples dispositions pour le règlement de la dite ville ;

Du président de la société de construction permanente de Montréal, demandant la passation d'un acte changeant le nom de la dite société.

L'Honorable *Orateur* présente un message de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, il est lu, et il est comme suit :

Hôtel du Gouvernement
Québec, 15 Novembre 1875.

R. E. CARON

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, transmet au Conseil Législatif, le rapport de l'Imprimeur de la Reine, indiquant le nombre d'exemplaires des Actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les noms des départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux et en vertu de quelle autorisation ; et aussi le nombre d'exemplaires des Actes de chaque session qui lui restent en mains, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution des dits statuts.

L'Honorable *Orateur* fait rapport du rapport des affaires de l'Hospice Ste. Croix, de Ste Marie de Monnoir, et de la corporation de l'Hôpital des Femmes de Montréal.

L'Honorable M. *Fraser de Berry* présente un Bill (B) intitulé " Acte pour valider certaines ventes de meubles de succession."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Il est reçu deux messages de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. *Angers et al.*

Les messagers se retirent.

Alors les messages sont lus comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
Jeudi, 11 Novembre 1875.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Conseil Législatif, informant leurs Honneurs que cette Chambre a nommé l'Honorable M. *Chureh*, procureur-général, l'Honorable M. *Angers*, solliciteur-général, l'Honorable M. *Ouimet*, l'Honorable M. *Chapleau*, l'Honorable M. *Irvine*, M. *Roy*, M. *Mathieu*, M. *Joly*, M. *Marchand*, M. *Loranger*, M. *Paquet* et M. *Baker*, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette chambre et pour agir comme membres du comité conjoint de la Bibliothèque.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Angers*, solliciteur-général, porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté

G. M. Muir
G. A. L.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
Lundi, 15 Novembre 1875.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Conseil Législatif priant leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux chambres au sujet des impressions du parlement, et pour informer leurs Honneurs que les membres du comité permanent des impressions, l'Honorable M. *Chureh*, procureur-général, l'Honorable M. *Angers*, solliciteur-général, l'Honorable M. *Robertson*, M. *Bellingham*, M. *Joly*, M. *Marchand*, M. *Mathieu* et M. *Méthot*, agiront comme membres du dit comité conjoint des impressions.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Angers*, solliciteur-général, porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté

G. M. Muir
G. A. L.

Les messagers sont appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif transmettra une réponse par son propre messenger.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ross*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 17 Novembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Léry, de

Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Rodier,
Ross,
Savage,
Sharples,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Archambeault*, de l'Evêque de Montréal *et al.*,

Par le même, de L. P. Guillet, des Trois-Rivières,

Par l'Honorable M. *Sharples*, de l'Orphelinat protestant des filles de Québec,

Par l'Honorable M. *Rodier*, de l'Evêque de Montréal *et al.*,

Par le même, des sœurs de Charité de la ville de St. Jean,

Par le même, des Dames Religieuses de l'Hôpital de St. Jean,

Par l'Honorable M. *Fraser de Berry*, de la compagnie hydraulique et manufacturière de la rivière Richelieu,

Par le même, des habitants de la ville de Longueuil,

Par le même, de la compagnie du chemin de fer de Philipsburg, Farham et Yamaska,

Par l'Honorable M. *Ross*, du conseil de la cité de Hull.

La pétition suivante est lue et reçue :

De Anthony Force et autres de Montréal, demandant la passation d'un acte incorporant la compagnie de gaz de St. Henri.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son premier rapport :

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS
Ce 17 novembre 1875.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport :

Votre comité a choisi l'Honorable M. *Louis Archambeault*, comme son président.

Votre comité prend sur lui de recommander que son quorum soit réduit à sept membres.

Votre comité, après avoir examiné en entier, les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49e règle :

Des Sœurs de la providence de Ste. Anne d'Yamachiche, comté de St. Maurice ;

Des Sœurs de la Charité du couvent de Carleton ;

Des religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur de Montréal ;

Des Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur de Montréal, rue Fullum, faubourg de Québec ;

Des Dames Directrices de l'asile des Orphelins catholiques romains de Montréal ;

De la Supérieure de l'asile de la Providence de la ville de Joliette ;

De la Supérieure de la Maison de Réforme, de Québec ;

Des Sœurs de la Charité de Rimouski ;

Des Sœurs de l'asile de la Providence de Laprairie de la Magdeleine, demandant de l'aide ;

Des Dames Carmélites déchaussées, de Rimouski, demandant un acte d'incorporation ;

Des Frères des écoles chrétiennes du Canada, demandant un acte d'incorporation ;

De la corporation du Séminaire de St. Germain de Rimouski, demandant un octroi de \$4,000.00 ;

De S. G. Monseigneur Racine, Evêque de Sherbrooke, demandant de l'aide en faveur de l'hôpital de la ville de Sherbrooke ;

Du Révd. A. Dupuis, curé de Ste. Elisabeth, comté de Joliette, demandant de l'aide en faveur de l'asile de Ste. Elisabeth ;

De S. G. Monseigneur Bourget, évêque de Montréal, et autres, demandant l'augmentation de l'octroi accordé annuellement à l'Institution Catholique des sourds-muets pour la province de Québec ;

Du curé et des habitants de St. Joseph de Montréal, demandant un octroi de \$800,00, en faveur de l'Asile Bethléem ;

Des habitants de St. Romain de Winslow, comté de Compton, demandant un octroi de \$100,00, pour la construction d'un chemin ;

De l'Institut Ophthalmique de Montréal, demandant de l'aide.

Le tout humblement soumis

LOUIS ARCHAMBEAULT

Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Ross*, du comité spécial pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif, pour la présente session, présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF
 17 Novembre 1875.

Le comité spécial auquel ont été référés les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Le greffier du Conseil Législatif soumet ses comptes, lesquels sont renvoyés à un sous-comité pour examen.

Le quorum du dit comité a été réduit à cinq de ses membres.

Le tout humblement soumis

JOHN J. ROSS
 Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que la résolution passée par ce Conseil, nommant un comité spécial composé des Honorables Messieurs *Archambeault*, *de Boucherville*, *Dionne*, *Fraser*, *de Léry*, *Rodier*, *Starnes* et *Webb*, pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil Législatif sont concernés et pour agir au nom du Conseil Législatif comme membres du comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque, soit communiquée à l'Assemblée Législative par l'un des maîtres en chancellerie.

L'Honorable M. *de Boucherville* propose

Que le comité nommer pour surveiller les impressions de cette chambre durant la présente session, et composé des Honorables Messieurs *Beaubien*, *Beaudry*, *Ferrier*, *Richard*, *Ross*, *Roy*, *Sharples*, *Webb* et *Wood*, soit un comité pour agir au nom de cette chambre, comme membres du comité conjoint des deux chambres sur les impressions, tel que demandé par l'Assemblée Législative dans son message.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que la résolution précédente soit communiquée à l'Assemblée Législative par l'un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le nom de l'Honorable M. *Archambeault* soit porté sur la liste des membres du comité des contingents.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 18 Novembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Léry, de

Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Rodier,
Ross,
Savage,
Sharples,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Sharples*, de l'Institut Littéraire de St. Patrice de Québec,

Par l'Honorable M. *Panet*, de la corporation de la cité de Québec,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, des Ministres protestants *et al.*, de Québec,

Par le même, de la cité de Montréal,

Par l'Honorable M. *Ross*, de la compagnie de navigation Union,

Par l'Honorable M. *Fraser de Berry*, de la Société d'Histoire naturelle, de Québec,

Par l'Honorable M. *Wood*, des actionnaires de la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Directeur de la salle-d'asile de St. Joseph, rue Bonaventure, Montréal, demandant de l'aide ;

Du Directeur de l'asile Nazareth, Montréal, demandant de l'aide ;

Du Directeur de l'Institution des aveugles, asile Nazareth, Montréal, demandant un octroi de \$2,500 ;

Des habitants de St. Benoit, comté des Deux-Montagnes, demandant de l'aide en faveur de l'Hospice Youville ;

Des habitants des comtés des Deux-Montagnes, d'Argenteuil et de Terrebonne, demandant de l'aide en faveur de l'Hospice Youville ;

Des Sœurs de l'Assomption de la Ste. Vierge, de St. Paulin, demandant de l'aide ;

Du Supérieur du collège de Sorel, demandant de l'aide pour aider la construction d'un collège ;

De la Supérieure de la Providence de St. Joseph de Lanoraie, comté de Berthier, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général, (Sœurs Grises,) établi en la cité de Montréal, le 3ème jour de juin 1753, demandant de l'aide;

Des Frères du « Sacré-Cœur » d'Arthabaskaville, demandant un acte d'incorporation ;

De la compagnie du chemin de fer des Laurentides, demandant la passation d'un acte augmentant son subside et le portant à la somme de quatre mille piastres par mille, à part un montant payé pour les explorations à même le subside original, à lui accorder de plus une somme de dix mille piastres destinées à la construction d'un pont sur la rivière, au village de St. Lin ;

De la compagnie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston, demandant la passation d'un acte amendant son acte d'incorporation ;

Des hommes de chantier de l'Ottawa, demandant la passation d'un acte leur donnant protection ;

Des habitants de la ville de Sorel, demandant un octroi en faveur du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston ;

Des habitants de Ste. Marie de Monnoir, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston ;

Des Sœurs Grises de St. Hyacinthe, demandant que l'octroi accordé annuellement à l'Hospice Ste. Croix, soit augmenté ;

Des Sœurs Grises administratrices de l'Hospice Ste. Croix, de Ste. Marie de Monnoir, demandant qu'on leur accorde le même octroi donné aux autres Orphelinats de la province de Québec ;

Des Dames de Charité de la cité de St. Hyacinthe, demandant une allocation en faveur de l'Orphelinat de la dite ville ;

Des habitants du Bassin de Chambly, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston ;

Des habitants de St. Hubert, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston ;

Des habitants de la paroisse de Ste. Angèle, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston ;

Des habitants de la paroisse de Chambly, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston ;

Des habitants du Canton de Chambly, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston ;

De la Société Numismatique et Archéologique de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Dames Directrices de l'asile des orphelins protestants de Montréal, demandant de l'aide ;

Des membres de l'Eglise libre, de la rue Côté, Montréal, demandant la passation d'un certain acte ;

Des Directeurs de la Société d'Histoire naturelle de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Dames de la Société bienveillante de Montréal, demandant de l'aide ;

Des habitants des municipalités de Pabos et de Newport, demandant à être divisés en deux municipalités séparées ;

Du corps de musique du village Lauzon, demandant un acte d'incorporation ;

De la corporation du village Lauzon, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

D'un certain nombre d'habitants de la paroisse St. Joseph de Lévis, demandant à être annexés au village Lauzon ;

Des Sœurs de l'asile de la Providence, Montréal, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de l'asile de la Providence, Montréal, demandant de l'aide.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Dostaler, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 19 Novembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Léry, de
Panet,
Proulx,
Richard,
Rodier,
Ross,
Savage,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des Dames religieuses de la charité de St. Nicolas, comté de Lévis,

Par l'Honorable M. *Fraser de Berry*, des habitants de Bagotville,

Par le même, de la corporation de l'asile Finlay, de Québec.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De S. G. Monseigneur l'Evêque catholique romain et de la corporation catholique romaine de Montréal, demandant la passation d'un bill les autorisant à vendre un immeuble dépendant de la succession de feu Messire Louis Marie Lefebvre ;

De L. P. Guillet, demandant la passation d'un bill permettant au Barreau de la province de Québec, de l'admettre au nombre de ses membres, nonobstant toute irrégularité dans sa cléricature ;

De l'asile des Orphelines protestantes de Québec, demandant de l'aide ;

De Monseigneur l'Evêque catholique romain de Montréal, demandant de l'aide en faveur de l'institution des Sourdes-Muettes de Montréal ;

Des Sœurs de la charité de la ville de St. Jean, demandant de l'aide ;

Des Dames religieuses de l'hôpital de St. Jean, demandant de l'aide ;

Du président de la compagnie hydraulique et manufacturière de la rivière Richelieu, demandant des amendements à son acte et à sa charte d'incorporation ;

Des habitants de la ville de Longueuil, comté de Chambly, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De la compagnie de chemin de fer de Phillipsburg, Farnham et Yamaska, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Du conseil de la cité de Hull, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

L'honorable M. *Ross*, du comité spécial pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif, pour la présente session, présente son second rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF
19 novembre 1875.

Le comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif, pour la présente session, a l'honneur de présenter son second rapport.

Votre comité a fait l'examen des comptes du greffier depuis le 4 janvier 1875 au 3 novembre de la même année.

Le greffier a eu en mains depuis la date en premier lieu mentionnée la somme de dix-huit mille sept cent quatre-vingt-six dollars et trente-six centins (18,786.36).

Le greffier, à la satisfaction de votre comité, a rendu un compte détaillé, appuyé sur pièces justificatives, numérotées depuis 234 bis à 573 inclusivement, de ses dépenses entre les deux époques ci-dessus mentionnées, s'élevant à la somme de trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars et soixante-quatre centins, en sorte que votre honorable chambre doit au greffier la somme de dix-huit mille sept cent huit dollars et vingt-huit centins, de laquelle somme votre comité recommande que le greffier soit indemnisé.

Et afin de mettre le greffier en état de rencontrer les dépenses à être encourues pendant cette session, votre comité recommande qu'il soit demandé en outre à qui de droit une somme de quinze mille dollars. (\$15,000)

Le tout humblement soumis

JOHN J. ROSS
Président.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. Ross propose,
Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien émettre son warrant en faveur du greffier de cette chambre, pour la somme de \$15,000, afin de mettre cet officier en état de rencontrer les dépenses contingentes de cette chambre et dont il rendra compte ci-après.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, Que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette chambre se rendent auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

L'honorable M. Fraser de Berry propose,
Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre copie de la correspondance échangée entre le Gouvernement et le protonotaire de la Cour Supérieure et le magistrat de police du district de Montréal, au sujet de l'incapacité de plusieurs écrivains employés dans les bureaux de ces cours, recevant de forts salaires, si telle correspondance existe.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que les membres de cette chambre qui sont Conseillers Exécutifs se rendent auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

L'honorable *Orateur* fait rapport du rapport de l'état des affaires de « l'Oeuvre du Patronage de Québec. »

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

A six heures P. M., l'Honorable *Orateur* laisse le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7½ heures P. M.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 4) intitulé : « Acte pour amender « l'acte des élections contestées de Québec, 1875, » (38 Vict., ch. 8.), » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de *Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 22 Novembre 1875.

Séance de 3 heures P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,

Léry, de
Panet,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Savage,
Sharples,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Fraser de Berry*, du curé de la paroisse de St. Clément de Beauharnois,

Par l'Honorable M. *Panet*, de la Société Littéraire et Historique de Québec,

Par l'Honorable M. de Léry, des habitants de St. Séverin.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De l'Institut littéraire de St. Patrice, demandant un acte d'incorporation ;
 De la corporation de la cité de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;
 De certains membres du clergé protestant de Québec, et autres, demandant la fondation d'un asile destiné aux aliénés protestants ;
 Des habitants de la ville de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;
 De la compagnie de navigation Union, demandant la passation d'un acte lui permettant d'émettre des actions préférentielles au montant de \$125,000 ;
 De la société d'Histoire Naturelle de Québec, demandant de l'aide ;
 Des actionnaires de la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que, lorsque la chambre s'ajournera, elle le soit à ce soir, à 7½ heures P. M.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé :
 « Acte pour valider certaines ventes de meubles de succession, »

Sur motion de l'Honorable M. Fraser de Berry, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser de Berry, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 4) intitulé :
 « Acte pour amender l'acte des élections contestées de Québec, 1875, » (38 Vict. ch. 8), »

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour la prochaine séance.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Beaudry, la chambre s'ajourne à ce soir, à 7½ heures P. M.

Lundi, 22 Novembre 1875.

Séance de 7½ heures P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,

Fraser,
Proulx,
Ross,
Savage,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Dostaler*, du conseil municipal de la ville de Joliette,

Par l'Honorable M. *Proulx*, de la compagnie canadienne d'extrait de tannin, (limitée).

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 4) intitulé : « Acte pour amender « l'acte des élections contestées de Québec, 1875, » (38 Vict., chap. 8.),»

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Dionne*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Fraser de Berry* présente un Bill (C) intitulé : « Acte pour amender le chap. 94 des Statuts Refondus du Bas-Canada. »

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 23 Novembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archangebeault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Léry, de
Panet,
Proulx,
Richard,
Rodier,
Ross,
Savage,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de la faculté médicale de l'Université McGill,

Par le même, de Dame Margaret MacDonell *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Rodier*, du conseil municipal de la ville de St. Jean,

Par l'Honorable M. *Proulx*, des Sœurs de la Charité d'Ottawa,

Par l'Honorable M. *Archangebeault*, de C. E. O. T. Tranchemontagne, de Montréal,

Par le même, du Révd. Père C. Lefebvre *et al.*, de St. Laurent.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Dames religieuses de la Charité, de St. Nicolas, comté de Lévis, demandant de l'aide ;

Des habitants du village de Bagotville, demandant à être incorporés en municipalité ;

De l'asile Finlay de Québec, demandant un aide de \$420,00.

L'Honorable *Orateur* fait rapport du rapport des affaires de l'*University Lying-in Hospital*, de Montréal, pour 1874-75.

L'Honorable M. *Archangebeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son deuxième rapport :

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 23 novembre 1875.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport.

Votre comité, après-avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^e règle :

- Des membres du Bureau de Commerce et de la Halle au blé de Montréal ;
- Des habitants de St. Armand-Est et de Frelighsburg ;
- Des habitants du village Richelieu ;
- Des habitants de St. Hubert ;
- Des habitants du canton de Chambly ;
- Des habitants du Bassin de Chambly ;
- Des habitants de Ste. Marie de Monnoir ;
- Des habitants de la ville de Sorel ;
- Des habitants de la paroisse de Ste. Angèle, et des habitants de la paroisse de Chambly, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston ;
- Des Sœurs de l'asile de la Providence, Montréal ;
- Des Dames directrices de l'asile des Orphelins protestants de Montréal ;
- De la société numismatique et archéologique de Montréal ;
- Des Sœurs de l'asile de la Providence, Montréal ;
- Des Dames de la société bienveillante de Montréal ;
- Des Directeurs de la société d'Histoire Naturelle de Montréal ;
- Des Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général (sœurs grises) établi en la cité de Montréal le troisième jour de juin 1753 ;
- De la Supérieure de la Providence de St. Joseph de Lanoraie, comté de Berthier ;
- Des Sœurs de l'Assomption de la Ste. Vierge, de St. Paulin ;
- Du Directeur de la salle d'asile St. Joseph, rue Bonaventure, Montréal ;
- Du Directeur de l'asile Nazareth, Montréal, demandant de l'aide ;
- Des Dames de Charité de la cité de St. Hyacinthe, demandant une allocation en faveur de l'orphelinat de la dite ville ;
- Des Sœurs grises administratrices de l'Hospice de Ste. Croix, de Ste. Marie de Monnoir, demandant qu'on leur accorde le même octroi donné aux autres orphelinats de la province de Québec ;
- Des Sœurs grises de St. Hyacinthe, demandant que l'octroi accordé annuellement à l'Hospice de Ste. Croix, soit augmenté ;
- Du Supérieur du collège de Sorel, demandant de l'aide pour la construction d'un collège ;
- Des habitants de St. Benoît, comté des Deux-Montagnes ;
- Des habitants des comtés des Deux-Montagnes, d'Argenteuil et de Terrebonne, demandant de l'aide en faveur de l'Hospice Youville ;
- Du directeur de l'institution des aveugles, asile Nazareth, Montréal, demandant un octroi de \$2,500.00 ;
- Des Dames religieuses de l'Hôpital de St. Jean ;
- De l'asile des Orphelins protestants de Québec, demandant de l'aide ;
- De Monseigneur l'évêque catholique romain de Montréal, demandant de l'aide en faveur de l'institution des Sourdes-Muettes de Montréal ;
- De la Société d'Histoire Naturelle de Québec, demandant de l'aide ;
- De certains membres du clergé protestant de Québec, et autres, demandant la fondation d'un asile destiné aux aliénés protestants ;
- Du corps de musique du village Lauzon, demandant un acte d'incorporation ;
- D'un certain nombre d'habitants de la paroisse de St. Joseph de Lévis, demandant à être annexés au village de Lauzon ;
- De l'Institut Littéraire de St. Patrice, demandant un acte d'incorporation ;
- De Sa Grandeur Mgr. Bourget, évêque de Montréal et autres, ainsi que des habitants de la ville de Montréal, demandant un prêt gratuit pendant quelques années d'une somme de \$60,000 aux Sœurs de l'asile de la Providence de Montréal ;

Des Sœurs de l'asile de la Providence de Montréal, demandant que la province de Québec leur vienne en aide pour liquider une dette de \$60,000 ;

Des hommes de chantier de l'Ottawa, demandant la passation d'un acte leur donnant protection ;

Du curé et des habitants de la paroisse de St. Gervais, comté de Bellechasse, demandant qu'un double des registres de baptêmes, mariages et sépultures soit préparé pour la dite paroisse, vu l'incendie de l'église de St. Gervais et de tous les registres.

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

Des habitants de la ville de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De la compagnie de chemin de fer de Philipsburg, Farnham et Yamaska, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De L. P. Guillet, demandant la passation d'un acte permettant au Barreau de la province de Québec, de l'admettre au nombre de ses membres, nonobstant toute irrégularité dans sa cléricature ;

Des habitants de la ville de Longueuil, comté de Chambly, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Du président de la compagnie hydraulique et manufacturière de la rivière Richelieu, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des Frères du Sacré-Cœur d'Arthabaska ville, demandant un acte d'incorporation ;

Des habitants des municipalités de Pabos et de Newport, demandant à être divisés en deux municipalités séparées ;

De la corporation du village de Lauzon, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De Anthony Force et autres, de Montréal, demandant la passation d'un acte incorporant la compagnie de gaz de St. Henri ;

Des membres de l'église libre de la rue Côté, Montréal, demandant la passation d'un certain acte ;

De la corporation de la ville de St. Henri, demandant la passation d'un acte pourvoyant à de plus amples dispositions pour la régie de la dite ville ;

Des habitants de la municipalité scolaire de St. Henri, comté d'Hochelega, demandant la passation d'un acte autorisant les commissaires d'écoles de la dite municipalité à acquérir, posséder et bâtir des biens immobiliers pour les fins des écoles au montant de \$50,000, imposer des taxes ;

De la société permanente de construction de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Du maire de la ville de Sherbrooke, demandant la passation d'un acte incorporant la dite ville de Sherbrooke.

Le tout humblement soumis

LOUIS ARCHAMBEAULT
Président.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

La chambre suspend sa séance et s'ajourne à loisir.
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

A trois heures et un quart de l'après-midi, Son Excellence l'Honorable

René Edouard Caron, Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'Honorable *Orateur* dit : « Gentilhomme Huisier de la Verge Noire, rendez-vous à la chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette chambre que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle du Conseil Législatif ; »

Laquelle étant venue avec son Orateur,

La sanction royale est prononcée sur un Bill à être passé, par le greffier de cette chambre comme suit, savoir :

« Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur sanctionne le Bill intitulé : « Acte pour amender « l'acte des élections contestées de Québec, 1875 », (38 Vict. ch. 8.) »

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de se retirer, et l'Assemblée Législative s'en est allée.

Sur motion de l'Honorable M. de *Boucherville*, il est

Ordonné, Que le délai pour recevoir des pétitions pour Bills Privés soit prolongé jusqu'à jeudi, le deux décembre prochain, que le délai pour présenter des Bills Privés soit prolongé jusqu'à jeudi, le neuf décembre prochain, et que celui pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou spécial sur un Bill privé, soit prolongé jusqu'à jeudi, le trente décembre prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (B) intitulé : « Acte pour valider certaines ventes de meubles de succession, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Dostaler*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 24 Novembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Léry, de
Pañet,
Proulx,
Richard,
Rodier,
Savage,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Fraser de Berry*, des colons des cantons Demers et Viger, dans le comté de Témiscouata,

Par l'Honorable M. *Richard*, de L. Lavergne *et al.*, d'Arthabaska,

Par l'Honorable M. *Bryson*, du Lord Evêque de Québec *et al.*

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du curé de la paroisse de St. Clément de Beauharnois, demandant de l'aide en faveur de l'Hôpital St. Joseph de Beauharnois ;

De la société Littéraire et Historique de Québec, demandant de l'aide ;

Du curé, des marguilliers et des habitants de la paroisse de St. Séverin, dans les comtés de Beauce et de Lotbinière, demandant de détacher du dit comté de Lotbinière cette partie de la dite paroisse de St. Séverin dans le dit comté de Lotbinière et de l'annexer au comté de Beauce pour les fins électorales, municipales, judiciaires, d'enregistrement et autres ;

De la corporation de la ville de Joliette, demandant des amendements à sa charte ;

De la compagnie canadienne d'extrait de tannin (limitée) *Canada Tanning Extract Company, limited*, demandant un acte d'incorporation.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 25 Novembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archangeault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Léry, de
Panet,
Proulx,
Richard,
Rodier,
Ross,
Savage,
Starnes,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Dionne*, de Firmin H. Proulx, de Ste. Anne de la Pocatière,

Par l'Honorable M. *Archangeault*, de l'école de médecine et de chirurgie de Montréal,

Par l'Honorable M. *Richard*, d'Alexandre Cassady *et al.*, de Kingsey,

Par l'Honorable M. *Fraser de Berry*, de Frost Wood Gray *et al.*, de Québec,

Par le même, de l'Hôpital-Général du district de Richelieu,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de Thomas Simpson *et al.*, de Montréal,

Par le même, des compagnies d'assurance maritime,

Par l'Honorable M. *Wood*, des habitants du village de Frelighsburg,

Par le même, des habitants du canton de Stanbridge,

Par l'Honorable M. *Starnes*, du collège de St. Laurent.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la faculté de médecine de l'Université McGill, demandant de l'aide ;

Des dames directrices du « *University Lying-in Hospital*, » demandant de l'aide ;

Des habitants de la ville de St. Jean, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des membres de l'institution d'enseignement des Sœurs de la charité d'Ottawa, demandant de l'aide ;

De C. E. O. T. Tranchemontagne, de Montréal, demandant la passation d'un

acte autorisant la chambre des Notaires à l'admettre à la pratique du notariat, après examen ;

Des Religieux de l'Ordre de Ste. Croix, demandant la passation d'un acte incorporant le collège de Notre-Dame, Côte des Neiges.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 26 Novembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Léry, de

Panet,
Proulx,
Richard,
Rodier,
Ross,
Savage,
Sharples,
Starnes,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants du canton de Broughton, comté de Beauce,

Par le même, de la compagnie du chemin de fer de Lévis et Kennebec,

Par l'Honorable M. *Sharples*, du Lord Evêque de Montréal *et al.*,

Par le même, du Révd. J. Auclair, curé de Québec,

Par l'Honorable M. *Beaubien*, de la compagnie des moulins à coton de V. Hudon, d'Hochelaga,

Par l'Honorable M. *Wood*, du Lord Evêque de Montréal *et al.*,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, des compagnies d'assurance sur la vie, de Montréal,

Par le même, de John H. P. Simpson, de Montréal,

Par le même, du Lord Evêque de Montréal *et al.*

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants des cantons Demers et Viger, comté de Témiscouata, demandant que le chemin Taché soit ouvert jusqu'au chemin Témiscouata ;

De L. Lavergne et autres, d'Arthabaskaville, demandant de l'aide pour la construction d'un pont sur la Rivière-du-Loup ;

Du Lord Evêque de Québec, demandant l'incorporation du collège des Dames de Compton.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 18) intitulé : « Acte déclarant à quelle date commencée à courir le délai pour le renouvellement de l'enregistrement des hypothèques, après le cadastrage, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit est Bill lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 11) intitulé : « Acte pour amender de nouveau « l'acte des chemins de fer de Québec, 1869, (32 Vict. ch. 51), » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 94 des Statuts Refondus du Bas-Canada, »

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, la chambre s'ajourne à lundi à 3 heures P. M.

Lundi, 29 Novembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Léry, de

Panet,
Proulx,
Richard,
Rodier,
Ross,
Savage,
Sharples,
Starnes,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants de St. Joseph de Lévis,

Par l'Honorable M. *Sharples*, de l'orphelinat protestant des garçons de Québec,

Par le même, de l'association de l'asile de Ste. Brigitte de Québec,

Par l'Honorable M. *Bryson*, des contribuables de la cité de Hull,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de l'Institut Hervey, de Montréal,

Par le même, des Dames du « Protestant Home, » de Montréal,

Par l'Honorable M. *Fraser de Berry*, des habitants de St. Césaire.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Firmin H. Proulx, de Ste. Anne de la Pocatière, demandant de l'aide pour maintenir la publication de la « Gazette des Campagnes » ;

De l'Ecole de médecine et de chirurgie de Montréal, demandant de l'aide ;

Des habitants d'une partie du neuvième rang et de la totalité de ceux du dixième rang du canton de Kingsey, comté de Drummond, demandant à être séparés de la municipalité de Kingsey Falls pour être annexés à celle du canton de Kingsey ;

De Frost Wood Gray, Ecr., de Québec, et de Dame Arthur Gascoyne Chapman, née Maria Gray, de Brighton, Angleterre, demandant la passation d'un acte les autorisant à vendre une certaine propriété dans la cité de Québec ;

Du comité de direction de l'Hôpital Général de Sorel, demandant une aide de \$500.00 ;

De Thomas Simpson, Ecr., et autres de Montréal, demandant la passation d'un acte incorporant la « Compagnie d'assurance patriotique du Canada » ;

Des compagnies d'assurance maritime, des agents de compagnies d'assurance maritime et d'un certain nombre de marchands de la cité de Montréal, s'opposant

à la demande faite par la corporation de Montréal d'imposer deux par cent sur les primes ;

Des habitants du village de Frelighsburg, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston ;

Des habitants du canton de Stanbridge, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston ;

De la corporation du collège de St. Laurent, comté de Jacques-Cartier, demandant une aide de \$10,000.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 41) intitulé : « Acte pour amender de nouveau « l'acte des chemins de fer de Québec, 1869 », (32 Vict., ch. 51),

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 30 Novembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
Léry, de

Panet,
Proulx,
Richard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Fraser de Berry*, des habitants de St. Alexandre,

Par l'Honorable M. *Ross*, des habitants de St. Auselme,

Par le même, des Dames Ursulines, des Trois-Rivières,

Par l'Honorable M. *Starnes*, de G. M. Laframboise *et al.*, de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants du canton de Broughton, comté de Beauce, demandant à être annexés à la paroisse de St. Frédéric ;

De la compagnie du chemin de fer de Lévis et Kennebec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Du collège des femmes de l'Eglise anglicane, de Dunham, comté de Missisquoi, demandant de l'aide ;

Du Révérend Messire Auclair, curé de la paroisse de N.-D. de Québec, demandant de l'aide en faveur d'une ou de plusieurs salles-d'asile destinées aux enfants de trois à sept ans ;

De la compagnie des moulins à coton de V. Hudon, d'Hochelega, demandant la passation d'un acte l'autorisant à émettre des débentures ;

Du collège des femmes de l'Eglise anglicane, de Dunham, comté de Missisquoi, demandant un acte d'incorporation ;

Des compagnies d'assurance sur la vie, de Montréal, s'opposant à la demande faite par la corporation de Montréal, d'imposer deux par cent sur les primes ;

De John Pelly Simpson, de Londres, Angleterre, demandant la passation d'un acte l'autorisant à vendre certaines îles situées dans le fleuve St. Laurent, et connues sous le nom d'Îles Dorval ;

Du Lord Evêque anglican de Montréal et autres, demandant la passation d'un acte incorporant le « Church Home. »

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 30 novembre 1875.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle :

De l'asile Finlay de Québec, demandant une aide de \$420 ;

De la Faculté de médecine de l'Université McGill ;

Des Dames directrices du « University Lying-in Hospital ; »

Des membres de l'institution d'enseignement des Sœurs de la charité d'Ottawa ;

De la société littéraire et historique de Québec ;

Des Dames religieuses de la charité, de St. Nicolas, comté de Lévis, demandant de l'aide ;

De L. Lavergne et autres, d'Arthabaskaville, demandant de l'aide pour la construction d'un pont sur la Rivière-du-Loup ;

Des habitants des cantons Demers et Viger, comté de Témiscouata, demandant que le chemin Taché soit ouvert jusqu'au chemin Témiscouata ;

Du curé de la paroisse de St. Clément de Beauharnois, demandant de l'aide en faveur de l'Hôpital St. Joseph de Beauharnois ;

Des habitants du village de Frelighsburgh, et de ceux du canton de Stan-

bridge, demandant de l'aide en faveur du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston ;

Des compagnies d'assurance maritime, des agents de compagnies d'assurance maritime et d'un certain nombre de marchands de la cité de Montréal, s'opposant à la demande faite par la corporation de Montréal d'imposer deux par cent sur les primes ;

De la corporation du collège de St. Laurent, comté de Jacques-Cartier, demandant une aide de \$10,000 ;

Du comité de direction de l'Hôpital-Général de Sorel, demandant une aide de \$500 ;

De l'école de médecine et de chirurgie de Montréal, demandant de l'aide ;

De Firmin Proulx, de Ste. Anne de la Pocatière, demandant de l'aide pour maintenir la publication de la « *Gazette des Campagnes* » ;

De la compagnie du chemin de fer des Laurentides, demandant la passation d'un acte augmentant son subside et le portant à la somme de quatre mille piastres par mille, à part un montant payé pour les explorations à même le subside originaire, et lui accorder de plus une somme de dix mille piastres destinée à la construction d'un pont sur la rivière, au village de St. Lin.

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

De Frost Wood Gray, Ecr., de Québec, et de Dame Arthur Gascoyne Chapman, née Marie Gray, de Brighton, Angleterre, demandant la passation d'un acte les autorisant à vendre une certaine propriété sise en la cité de Québec ;

De Thomas Simpson, Ecr., et autres, de Montréal, demandant la passation d'un acte incorporant la compagnie d'assurance patriotique du Canada ;

Du Lord Evêque de Québec, demandant l'incorporation du collège des Dames de Compton ;

Des habitants de la ville de St. Jean, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De C. E. O. T. Tranchemontagne, de Montréal, demandant la passation d'un acte autorisant la chambre des Notaires à l'admettre à la pratique du Notariat, après examen ;

Des Religieux de l'Ordre de Ste. Croix, demandant la passation d'un acte incorporant le collège de Notre-Dame, Côte des Neiges ;

De la compagnie Canadienne d'extrait de tannin (limitée). *Canada tanning extract company* (limited), demandant un acte d'incorporation ;

De la corporation de la ville de Joliette, demandant des amendements à sa charte ;

Des habitants du village de Bagotville, demandant à être incorporés en municipalité ;

De la compagnie de navigation Union, demandant la passation d'un acte lui permettant d'émettre des actions préférentielles au montant de \$125,000 ;

De la corporation de la cité de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De S. G. Monseigneur l'Evêque catholique romain et de la corporation catholique romaine de Montréal, demandant la passation d'un acte les autorisant à vendre un immeuble dépendant de la succession de feu Messire Louis Marie Lefebvre ;

Du conseil de la cité de Hull, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De la compagnie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston, demandant la passation d'un acte amendant son acte d'incorporation ;

Du président de la société de construction permanente, Montréal, deman-

dant la passation d'un acte lui permettant de changer le nom de la dite société ;
Du révérend Thomas F. L. Evans et autres, de Montréal, demandant la passation d'un acte les autorisant à disposer de certaines propriétés.

Le tout humblement soumis

LOUIS ARCHAMBEAULT
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 18) intitulé :
« Acte déclarant à quelle date commence à courir le délai pour le renouvellement de l'enregistrement des hypothèques, après le cadastrage, »

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 11) intitulé : « Acte pour amender de nouveau « l'acte des chemins de fer de Québec, 1869, » (32 Vict., chap. 51), »

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Wood*, la chambre s'ajourne à demain,
à 3 heures P. M.

Mercredi, 1er Décembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Léry, de

Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Ross,
Roy,
Savage,
Sharples,
Starnes,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de William Workman *et al.*, de Montréal,

Par le même, de R. A. Lindsay *et al.*, de Montréal,

Par le même, des Banques, faisant affaires en la cité de Montréal,

Par l'Honorable M. de Léry, des habitants des cantons de Lambton et de Forsyth.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

D'un certain nombre de citoyens de la paroisse St. Joseph de Lévis, s'opposant à l'annexion d'une partie de la dite paroisse au village de Lauzon;

Du comité de direction de l'asile des Orphelins de Québec, demandant de l'aide ;

De l'asile de Ste. Brigitte de Québec, demandant de l'aide ;

Des habitants de la cité de Hull, s'opposant à la passation des clauses 89 et 95, telles que voulues par la requête qui demande l'incorporation de la cité de Hull;

De l'Institut Hervey, de Montréal, demandant de l'aide ;

Du « Ladies Protestant Home » de Québec, demandant de l'aide ;

Des habitants de la paroisse de St. Césaire, comté de Rouville, demandant l'incorporation du collège commercial de St. Césaire.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 18) intitulé : « Acte déclarant à quelle date commence à courir le délai pour le renouvellement de l'enregistrement des hypothèques, après le cadastrage, »

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 11) intitulé : « Acte pour amender de nouveau « l'acte des chemins de fer de Québec, 1869, » (32 Vict., ch. 51), »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Starnes*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 2 Décembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Léry, de
Panet.

Proulx,
Prudhomme,
Ross,
Roy,
Savage,
Sharples,
Starnes,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, du conseil municipal du village Lauzon,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal,

Par l'Honorable M. *Panet*, d'Adolphe P. Caron *et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. *Fraser de Berry*, d'Adolphe Mignault *et al.*, de St. Paul de la Croix, comté de Témiscouata,

Par le même, du crédit foncier du Bas-Canada,

Par l'Honorable M. *Beaubien*, de l'Institut-Canadien, de Québec,

Par l'Honorable M. *Starnes*, de William P. McNally *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Archambeault*, des habitants des îles Dorval et de la paroisse de Lachine,

Par l'Honorable M. *Proulx*, des habitants de St. François-du-Lac, comté d'Yamaska.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de St. Alexandre, comté d'Iberville, demandant la passation d'un acte permettant l'établissement de sociétés d'assurance mutuelle contre le feu ;

Des habitants de St. Anselme, comté de Dorchester, demandant que cette partie de la dite paroisse de St. Anselme, appelée le Nord-Est de la Montagne, soit annexée à la paroisse de St. Gervais, comté de Bellechasse, pour les fins civiles, électorales, municipales, scolaires, d'enregistrement et autres fins ;

Des Ursulines des Trois-Rivières, directrices de l'Hôtel-Dieu de la dite cité, demandant de l'aide ;

De G. M. Laframboise et autres, de Montréal, demandant l'incorporation du Club Canadien.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 11) intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'acte des chemins de fer de Québec, 1869, » (32 Vict., ch. 51), »

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaley*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 94 des Statuts Refondus du Bas-Canada, »

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 18) intitulé : « Acte déclarant à quelle date commence à courir le délai pour le renouvellement de l'enregistrement des hypothèques, après le cadastrage, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Dionne*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné, en entier et, qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 34) intitulé : « Acte pour annexer certaines parties du territoire du St. Maurice au comté de Champlain pour les fins de la représentation dans l'Assemblée Législative, et pour les fins municipales et de l'enregistrement, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 3 Décembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Léry, de
Panet,
Proulx,

Prudhomme,
Richard,
Ross,
Roy,
Savage,
Sharples,
Starnes,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Archambeault*, de Damase Masson, *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Proulx*, de Dame Louis J. A. Papineau, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Prudhomme*, des Sœurs de l'asile de la Providence de Montréal, succursale du Coteau-du-Lac,

Par l'Honorable M. *Starnes*, de Julius Scriver, *et al.*, de Huntingdon,

Par l'Honorable M. *Webb*, de la compagnie manufacturière "*Paton*," de Sherbrooke,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de Dame Mary Cassels *et al.*, de Québec,

Par le même, de la compagnie de chemin de fer du Grand Trouc du Canada,

Par l'Honorable M. *Bryson*, de la municipalité du comté d'Ottawa.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De William Workman et autres, de la cité de Montréal, s'opposant à certains amendements de la charte d'incorporation de la dite cité de Montréal ;

Des habitants de la cité de Montréal, s'opposant à certains amendements de la charte d'incorporation de la dite cité de Montréal ;

Des Banques de la cité de Montréal, s'opposant à la passation de l'acte qui imposé les dites Banques ;

Dés habitants des cantons de Lambton et de Forsyth, comté de Beauce, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 6 Décembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
Léry, de
Panet,
Proulx,

Prudhomme,
Richard,
Ross,
Roy,
Savage,
Sharples,
Starnes,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Dostaler*, des habitants de St. Damien, comté de Berthier,

Par l'Honorable M. *Starnes*, du Révd. M. *Brissette*, curé de l'Acadie, *et al.*

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Maire et des Conseillers du village de Lauzon, demandant l'annexion d'une certaine partie de la paroisse de St. Joseph au village de Lauzon, et autres fins ;

De la compagnie des Chars Urbains de la cité de Montréal, s'opposant à la passation de l'acte amendant la charte d'incorporation de la dite cité de Montréal ;

D'Adolphe Caron, Ecr. M. P., de Québec, et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la Rive-Nord et du Cap-Rouge ;

Des habitants de St. Paul de la Croix, comté de Témiscouata, demandant de l'aide pour la construction d'un pont ;

Du Crédit Foncier du Bas-Canada, demandant un acte d'incorporation ;

De l'Institut-Canadien de Québec, demandant de l'aide ;

De William Patrick McNally et autres, de la cité de Montréal, demandant l'incorporation du « Young Irishmen's Literary and benefit association » ;

Dés habitants des îles Dorval de de la paroisse de Lachine, s'opposant à la requête de J. H. Pelly Simpson, de Londres, demandant la passation d'un acte l'autorisant à vendre certaines îles situées dans le fleuve Saint-Laurent et connues sous le nom d'îles Dorval ;

Dés habitants de la paroisse de Saint-François-du-Lac, comté d'Yamaska, demandant une aide de \$300 en faveur de l'académie commerciale de Saint-François-du-Lac.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son quatrième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier, comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 6 décembre 1875.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit, comme son quatrième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle :

- Des Ursulines des Trois-Rivières, directrices de l'Hôtel-Dieu ;
- Du collège des Femmes de l'Eglise Anglicane de Dunham, comté de Missisquoi ;
- Du Hervey Institute, de Montréal ;
- De l'asile Ste. Brigitte, de Québec ;
- Du comité de direction de l'asile des Orphelins de Québec ;
- Du « Ladies Protestant Home, » de Québec, demandant de l'aide ;
- Des compagnies d'assurance sur la vie, de Montréal, s'opposant à la demande faite par la corporation, d'imposer deux par cent sur les primes ;
- Du Révérend Messire Auclair, curé de la paroisse de N.-D. de Québec, demandant de l'aide en faveur d'une ou plusieurs salles-d'asile destinées aux enfants de trois à sept ans ;
- Des habitants de la cité de Hull, s'opposant à la passation des clauses 89 et 95, telles que voulues par la requête qui demande l'incorporation de la cité de Hull ;
- D'un certain nombre de citoyens de la paroisse de St. Joseph de Lévis, s'opposant à l'annexion d'une partie de la dite paroisse ou village de Lauzon ;
- De William Workman et autres, de la cité de Montréal, s'opposant à certains amendements à la charte d'incorporation de la dite cité de Montréal ;
- Des Banques de la cité de Montréal, s'opposant à la passation de l'acte qui impose les dites Banques ;
- Des habitants des cantons de Lambton et de Forsyth, comté de Beauce, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin ;
- Des habitants de la cité de Montréal, s'opposant à certains amendements à la charte d'incorporation de la dite cité de Montréal ;
- Des habitants de St. Alexandre, comté d'Iberville, demandant la passation d'un acte permettant l'établissement de sociétés d'Assurance Mutuelle contre le feu ;
- Des habitants de la paroisse de St. Césaire, comté de Rouville, demandant l'incorporation du collège commercial de St. Césaire.

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

- De John Henry Pelly Simpson, Ecr., de Londres, Angleterre, demandant la passation d'un acte l'autorisant à vendre certaines îles situées dans le fleuve St. Laurent et connues sous le nom d'îles Dorval ;
- De la compagnie des moulins à coton de V. Hudon, d'Hochelega, demandant la passation d'un acte l'autorisant à émettre des débetures ;
- Du Lord Evêque Anglican de Montréal et autres, demandant la passation d'un acte incorporant le « Church Home » ;
- Du collège des femmes de l'Eglise Anglicane de Dunham, comté de Missisquoi, demandant un acte d'incorporation ;
- De G. M. Laframboise et autres, de Montréal, demandant l'incorporation du Club Canadien ;

De la compagnie du chemin de fer de Lévis et Kennebec, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Le tout humblement soumis

LOUIS ARCHAMBEAULT :
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité conjoint des impressions, présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF
Chambre du comité No. 8
Québec, Lundi 6 Décembre 1875.

Premier rapport du comité conjoint sur les impressions.

Votre comité a l'honneur de faire rapport qu'il a élu l'Honorable *L. Archambeault*, son président.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept membres,

Que les Honorables Messieurs *Archambeault*, *Ross*, *Angers*, *Webb* et Messieurs *Joly*, *Mathieu* et *Marchand* forment un sous-comité avec instruction d'examiner les comptes d'impression, les contrats et les documents référés à ce comité.

Votre comité recommande que le document « No. 11 », copie de la correspondance échangée entre le gouvernement de cette province et la compagnie de chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occidental, et la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord, respectivement, ainsi que copie des divers actes et contrats passés entre le gouvernement et les dites compagnies pour la construction et le parachèvement de leurs lignes de chemin de fer, soient imprimés comme documents de la session.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS ARCHAMBEAULT
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le délai pour recevoir des pétitions pour Bills Privés soit prolongé jusqu'à vendredi, le dix décembre courant, que le délai pour présenter des Bills Privés soit prolongé jusqu'à vendredi, le dix-sept décembre courant, et celui pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou spécial sur un Bill Privé soit prolongé jusqu'à vendredi, le sept janvier prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 34) intitulé : « Acte pour annexer certaines parties du territoire du St. Maurice au comté de Champlain, pour les fins de la représentation dans l'assemblée législative, et pour les fins municipales et de l'enregistrement,

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à jeudi prochain.

L'Honorable M. *Beaubien* propose

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre toute la correspondance échangée entre le gouvernement de Québec et le gouvernement fédéral au sujet des casernes des Jésuites, des magasins et de la boulangerie militaires.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que les membres de cette chambre qui sont Conseillers Exécutifs se rendent auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 7 Décembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Léry, de

Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, des Commissaires des écoles protestantes, de la cité de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Damase Masson et autres, de Montréal, s'opposant à la requête de la compagnie de navigation Union qui demande la passation d'un acte lui permettant d'émettre des actions préférentielles, au montant de \$125,000;

De Dame Louis Joseph Amédée Papineau, de Montréal, s'opposant à certains amendements demandés à la charte d'incorporation de la cité de Montréal;

Des Sœurs de l'asile de la Providence de Montréal, succursale du Coteau-du-Lac, demandant de l'aide;

De la compagnie du "Quebec Frontier Railway," demandant qu'on lui

donne l'aide accordée aux chemins de fer qui se sont conformés aux conditions de l'acte des chemins de fer, nonobstant certaines irrégularités ;

De la compagnie manufacturière de Paton, de Sherbrooke, demandant la passation d'un acte lui permettant d'émettre des actions préférentielles ;

De Mary Cassels et autres, de Québec, demandant l'incorporation du « Women's Christian Association of Québec » ;

De la compagnie de chemin de fer du Grand Tronc du Canada, s'opposant à toute mesure tendant à encourager la construction de chemins de fer sur la Rive Nord ;

De la municipalité du comté d'Ottawa, demandant que le maire de la cité de Hull fasse partie du conseil de la municipalité du comté d'Ottawa.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Richard*, la chambre s'ajourne à jeudi, à 3 heures de P. M.

Jeudi, 9 Décembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Léry, de
Panet,

Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Ross,
Roy,
Savage,
Sharples,
Starnes,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Proulx*, des habitants de St. François-du-Lac,

Par l'Honorable M. *Wood*, des habitants de St. Georges de Clarenceville,

Par l'Honorable M. *Starnes*, d'Isidore B. Durocher, *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, des habitants de la cité de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de St. Damien, comté de Berthier, demandant une aide de \$4,000, pour le parachèvement d'un chemin ;

Du Révd. M. *Brissette*, curé de l'Acadie et autres, demandant que l'article 810 du code municipal soit amendé.

L'Honorable *Orateur* fait rapport du rapport des affaires de l'Union Saint Joseph de Lévis, pour l'année 1875.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 27) intitulé : « Acte pour autoriser le barreau de la province de Québec, section du district de Montréal, à admettre Louis Philippe Guillet, au nombre de ses membres, après examen, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 9) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 69 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant les sociétés de construction, en pourvoyant au mode de leur union ou fusion, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 34) intitulé : « Acte pour annexer certaines parties du territoire du St. Maurice au comté de Champlain, pour les fins de la représentation dans l'assemblée législative, et pour les fins municipales et de l'enregistrement, »

L'Honorable M. *Ross* propose
Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'Honorable M. *Fraser de Berry* propose en amendement,
Que le dit ordre du jour ne soit pas déchargé et que le dit Bill soit renvoyé à un comité général.

Après débats,
La motion en amendement est retirée,

Et la question de concours étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 10 Décembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Léry, de
Panet,

Proulx,
Prud'homme,
Richard,
Rodier,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Bryson*, du conseil du canton de la division occidentale du canton de Hull, dans le comté d'Ottawa,

Par l'Honorable M. *Savage*, des habitants de la paroisse de St. Charles, comté de Bonaventure,

Par l'Honorable M. *Wood*, des habitants de St. Thomas, comté de Missisquoi.

La pétition suivante est lue et reçue :

Des commissaires des écoles protestantes de la cité de Montréal, s'opposant à ce que l'acte 36e Victoria, chap. 33, soit amendé.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 27) intitulé : « Acte pour autoriser le barreau de la province de Québec, section du district de Montréal, à admettre Louis Philippe Guillet, au nombre de ses membres, après examen, »

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 9) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 68 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant les sociétés de construction, en pourvoyant au mode de leur union ou fusion, »

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Richard*, la chambre s'ajourne à lundi,
 à 3 heures P. M.

Lundi, 13 Décembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Léry, de

Proulx,
Prudhomme,
Ross,
Roy,
Savage,
Sharples,
Starnes,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Archambeault*, d'Octave Cuisset, de Québec,

Par l'Honorable M. *Wood*, d'Alexander Cross *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Starnes*, de François Archambault *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Ross*, du conseil municipal de la cité des Trois-Rivières,

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants du village Lauzon.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de St. François-du-Lac, St. Thomas de Pierreville, St. Pie de
 Deguire et autres, demandant la passation d'une loi défendant la flotte du bois de
 corde autrement qu'en radeau ;

Des habitants de St. Georges de Clarenceville, comté de Missisquoi, deman-
 dant de l'aide en faveur du « Quebec Frontier Railway ; »

Des propriétaires de Salles de billards, de Montréal, demandant la diminution
 des taxes qu'ils payent à la corporation, et de plus que les cercles soient obligés

de payer les mêmes impôts auxquels les dits propriétaires de Salles de billards sont soumis ;

Des habitants de la cité de Montréal (115), s'opposant à la passation de tout acte ayant pour but de faire assumer par le gouvernement les frais de construction du chemin de fer du Nord, ainsi que de ceux du chemin de fer de Montreal, Ottawa et Occidental.

L'Honorable M. *Archembaault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son cinquième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS
Ce 13 décembre 1875.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit, comme son cinquième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle :

Des habitants de St. Damien, comté de Berthier, demandant une aide de \$4,000, pour le parachèvement d'un chemin ;

Du Révérend M. Brissette, curé de l'Acadie, et autres, demandant que l'article 810 du code municipal soit rappelé ;

Des Sœurs de l'asile de la Providence, de Montréal, succursale du Coteau-du-Lac, demandant de l'aide ;

De Damase Masson, de Montréal, et autres, s'opposant à la requête de la compagnie de navigation Union, qui demande la passation d'un acte lui permettant d'émettre des actions préférentielles au montant de \$125,000 ;

De Dame Louis Joseph Amédée Papineau, de Montréal, s'opposant à certains amendements demandés à la charte d'incorporation de la cité de Montréal ;

De la compagnie de chemin de fer du Grand Tronc du Canada, s'opposant à toute mesure tendant à encourager la construction de chemins de fer sur la Rive Nord ;

Des habitants de Saint-Paul de la Croix, comté de Témiscouata, demandant de l'aide pour la construction d'un pont ;

Des habitants des îles Dorval et de la paroisse de Lachine, s'opposant à la requête de J. H. Pelly Simpson, de Londres, demandant la passation d'un acte l'autorisant à vendre certaines îles situées dans le fleuve Saint-Laurent et connues sous le nom d'îles Dorval ;

Des habitants de la paroisse de Saint-François-du-Lac, comté d'Yamaska, demandant une aide de \$300 en faveur de l'académie commerciale de Saint-François-du-Lac ;

De l'Institut-Canadien de Québec, demandant de l'aide ;

De la compagnie des Chars Urbains de la cité de Montréal, s'opposant à la passation de l'acte amendant la charte d'incorporation de la dite cité de Montréal ;

De la municipalité du comté d'Ottawa, demandant que le maire de la cité de Hull fasse partie du conseil de la municipalité du comté d'Ottawa ;

De la compagnie du « Quebec Frontier Railway, » demandant qu'on lui donne l'aide accordée aux chemins de fer qui se sont conformés aux conditions de l'acte des chemins de fer, nonobstant certaines irrégularités ;

Des commissaires des écoles protestantes, de la cité de Montréal, s'opposant à ce que l'acte 36 Victoria, chap. 33 soit amendé ;

Du Maire et des Conseillers du village Lauzon, demandant la passation de l'acte annexant une certaine partie de la paroisse de St. Joseph au village Lauzon, et autres fins ;

De Mary Cassels et autres, de Québec, demandant l'incorporation du « Women's Christian Association » de Québec ;

De William Patrick McNally et autres, de la cité de Montréal, demandant l'incorporation du « Young Irishmen's Literary and Benefit Association. »

Votre comité, après avoir examiné en entier la requête suivante, a trouvé que les avis requis avaient été donnés :

D'Adolphe Caron, Ecr. M. P., de Québec, et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la Rive-Nord et du Cap-Rouge.

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis par la 49ème règle n'avaient pas été donnés :

Du Crédit Foncier du Bas-Canada, demandant un acte d'incorporation ;

De la compagnie manufacturière de Sherbrooke, demandant la passation d'un acte lui permettant d'émettre des actions préférentielles ;

Du Curé, des Marguilliers et des habitants de la paroisse de St. Séverin, dans les comtés de Beauce et de Lotbinière, demandant de détacher du dit comté de Lotbinière cette partie de la dite paroisse de St. Séverin située dans le dit comté de Lotbinière et de l'annexer au comté de Beauce pour les fins électorales, municipales, judiciaires, d'enregistrement et autres ;

Des actionnaires de la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Néanmoins, votre comité recommande, dans ces derniers cas, la suspension de la 49ème règle, vu qu'il pourra, comme comité des Bills Privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout humblement soumis

LOUIS ARCHAMBEAULT
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 34) intitulé : « Acte pour annexer certaines parties du territoire du St. Maurice au comté de Champlain, pour les fins de la représentation dans l'assemblée législative, et pour les fins municipales et de l'enregistrement, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 27) intitulé : « Acte pour autoriser le barreau de la province de Québec, section du district de Montréal, à admettre Louis

Philippe Guillet, au nombre de ses membres, après examen,» fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 31) intitulé : « Acte amendant l'article 210 du Code Civil, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 14 Décembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Léry, de
Panet,

Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Ross,
Roy,
Savage,
Sharples,
Starnes,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants des cantons de Roux, Bellechasse et Daaquam,

Par le même, des habitants du canton de Bellechasse,

Par l'Honorable M. de Boucherville, du curé de la paroisse de St. Joseph de Chambly,

Par l'Honorable M. Sharples, de Simon Peters *et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. Savage, des habitants de St. Bonaventure d'Hamilton,

Par l'Honorable M. Ferrier, de J. Davidson *et al.*, de Montréal,

Par le même, d'Arch. Ferguson *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. Fraser de Berry, du Révd. J. C. Cloutier *et al.*, du comté de Témiscouata.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil de paroisse de la division ouest du canton de Hull, comté d'Ottawa, demandant des amendements à l'acte d'incorporation de la cité de Hull ;

Des habitants de St. Charles de Caplan, comté de Bonaventure, demandant qu'il leur soit fait remise des droits de coupe sur le cèdre destiné à la confection des bardeaux, pour l'année 1876 ;

Des habitants de St. Thomas, comté de Missisquoi, demandant de l'aide en faveur du « Quebec Frontier Railway. »

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 50) intitulé : « Acte pour annexer certaines îles dans la paroisse de Sorel, comté de Richelieu, à la paroisse de la Visitation de l'Île-du-Pads, comté de Berthier, pour les fins parlementaires, municipales, scolaires et d'enregistrement, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Dostaler, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 34) intitulé : « Acte pour annexer certaines parties du territoire du St. Maurice au comté de Champlain, pour les fins de la représentation dans l'Assemblée Législative, et pour les fins municipales et de l'enregistrement, »

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 31) intitulé : « Acte amendant l'article 210 du Code Civil, »

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
 pour demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, la chambre s'ajourne à demain,
 à 3 heures P. M.

Mercredi, 15 Décembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Léry, de

Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Ross,
Roy,
Savage,
Sharples,
Starnes,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Gingras*, du curé et du conseil municipal de St. Jérôme du
 Lac St. Jean;

Par l'Honorable M. *Proulx*, des habitants du comté d'Yamaska,

Par l'Honorable M. *Dostaler*, des habitants de St. Gabriel de Brandon.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

D'Octave Cuisset, chimiste, industriel et fabricant de sucre de betterave,
 demandant qu'on lui accorde une somme de \$250.00 à déduire du subside de
 \$5,000 voté dans le but d'encourager la culture de la betterave, et ce, pour le
 défrayer du coût de l'impression de son *Traité populaire de la culture de la bette-
 rave et de la fabrication du sucre au Canada*;

D'Alexander Cross et autres, de Montréal, demandant l'incorporation de la
 compagnie de placement du Canada (*The Trust Company of Canada*);

De François Archambault et autres, de Montréal, demandant l'incorporation
 du *Hackmen's union benefit society of Montreal*;

Du conseil municipal de la cité des Trois-Rivières, demandant la construction
 immédiate des ponts du St. Maurice;

Des habitants du village Lauzon, s'opposant à l'acte incorporant le dit village Lauzon.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la 58ème règle de cette chambre soit suspendue jusqu'à la fin de session.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 50) intitulé : « Acte pour annexer certaines îles dans la paroisse de Sorel, comté de Richelieu, à la paroisse de la Visitation de l'île-du-Paradis, comté de Berthier, pour les fins parlementaires, municipales, scolaires et d'enregistrement, »

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 31) intitulé : « Acte amendement l'article 210 du Code Civil, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Proulx*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 16 Décembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Proulx,
Richard,
Ross,
Roy,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable *M. Ferrier*, du conseil du Bureau de Commerce, de Montréal,

Par le même, de l'Association Pharmaceutique de la province de Québec.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants des cantons de Roux, Bellechasse et Daaquam, demandant de l'aide pour l'ouverture de certains chemins et la construction de certains ponts ;

Des habitants du comté de Bellechasse, rang sud-ouest, demandant de l'aide pour le parachèvement des routes St. Cyrille et Bellechasse ;

Du curé de la paroisse de St. Joseph de Chambly, demandant de l'aide en faveur de l'Hôpital de St. Joseph de Chambly ;

Des constructeurs et des contracteurs de la cité de Québec, s'opposant à la passation de l'acte incorporant la société d'union des menuisiers de Québec ;

Des habitants de St. Bonaventure d'Hamilton, demandant la permission : 1^o de manufacturer du bardeau sur les terres de la Couronne, sans payer de droits, 2^o de couper tout le bois nécessaire pour la construction du pont du « Petit Bonaventure, » 3^o une aide de \$800 pour aider à la construction du dit pont ;

De David Linton et autres de Montréal, demandant des amendements au Bill intitulé : « Acte pour déclarer et définir les pouvoirs des syndics de l'Eglise libre (Free Church) de la rue Côté de Montréal, » au sujet de sa propriété ;

D'Adam Stevenson et autres, de Montréal, demandant des amendements au Bill intitulé : « Acte pour déclarer et définir les pouvoirs des syndics de l'Eglise libre (Free Church) de la rue Côté, de Montréal, » au sujet de sa propriété ;

Des habitants du comté de Témiscouata, demandant que les cantons Demers, Armand, Hocquart, et Raudot deviennent des cantons de repatriement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 10) intitulé : « Acte pour incorporer « Les Frères du Sacré-Cœur, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable *M. Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 17) intitulé : « Acte d'incorporation pour la société de l'Union des menuisiers de Québec, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 22) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie de gaz de Saint-Henri, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 29) intitulé : « Acte pour incorporer la congrégation des religieuses « Carmélites déchaussées de Rimouski, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Sur motion de l'Honorable M. Savage, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 40) intitulé : « Acte pour incorporer « les Frères des Ecoles Chrétiennes, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Fraser de Berry, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 17 Décembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Frasier,
Gingras,
Léry, de
Panet,

Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Ross,
Roy,
Savage,
Sharples,
Starnes,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants de Ste. Justine, comté de Dorchester,

Par le même, des habitants de St. Malachie, comté de Dorchester,

Par le même, des habitants de St. Malachie, comté de Dorchester,

Par le même, des habitants de St. Malachie, comté de Dorchester,

Par le même, des habitants de St. Malachie, comté de Dorchester,

Par le même, des habitants de St. Malachie, comté de Dorchester.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de St. Jérôme du Lac St. Jean, demandant le parachèvement du chemin de Québec au Lac St. Jean ;

D'un certain nombre d'électeurs et d'habitants du comté d'Yamaska, demandant que la 35^{ème} Victoria, Chapitre 30, soit amendée de manière à laisser libre le passage connu sous le nom de « Traverse chez Cardin » ;

Des habitants de St. Gabriel de Brandon, demandant de l'aide pour la construction d'un pont.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 50) intitulé : « Acte pour annexer certaines îles dans la paroisse de Sorel, comté de Richelieu, à la paroisse de la Visitation de l'île-du-Pads, comté de Berthier, pour les fins parlementaires, municipales, scolaires et d'enregistrement, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 9) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 69 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant les sociétés de construction, en pourvoyant au mode de leur union ou fusion, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dit amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que, lorsque la chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain, à 3 heures P. M.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 24) intitulé : « Acte pour incorporer la cité de Sherbrooke, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative, par son greffier, avec un Bill (No. 70) intitulé : « Acte pour détacher du comté de Terrebonne, la partie de la paroisse de Sainte-Monique située dans ce comté, et l'annexer au comté des Deux-Montagnes, et pour annexer certaines terres détachées du domaine du Lac des Deux-Montagnes, à la paroisse de St. Benoit, comté des Deux-Montagnes, pour les fins parlementaires, d'enregistrement, municipales et scolaires, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 45) intitulé : « Acte pour annexer certaines parties du township de Shawinigan dans le comté de St. Maurice à la paroisse de Ste. Flore, dans le comté

de Champlain, pour les fins scolaires, municipales, d'enregistrement et de représentation parlementaire, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 78) intitulé : « Acte pour détacher du comté de Dorchester, une partie de la paroisse de St. Anselme, située dans ce comté et l'annexer au comté de Bellechasse pour les fins parlementaires, d'enregistrement, municipales et scolaires, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 81) intitulé : « Acte pour remédier à la perte de certains registres des actes de l'état civil, de la paroisse de Ste. Marie de Monnoir, comté de Rouville, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Fraser de Berry, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 2) intitulé : « Acte pour autoriser le recteur et les marguilliers de l'église de Saint-Etienne, (*St. Stephen's Church*) de la paroisse de Saint-Etienne, (*St. Stephen*) dans le diocèse de Montréal, à vendre la dite église et la propriété sur laquelle elle est bâtie, et à construire une autre église ailleurs, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 14) intitulé : « Acte passé pour définir la juridiction de la cour des magistrats de district en matières civiles, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Webb, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 48) intitulé : « Acte pour incorporer « l'Association littéraire et de bienfaisance des jeunes irlandais, » de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Starnes, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 28) intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant « la compagnie hydraulique et manufacturière de la rivière Richelieu, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 32) intitulé : « Acte pour incorporer le corps de musique du village de Lauzon, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 51) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 38 Vict., ch. 79, intitulé : « Acte pour incorporer la cité de Hull, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 44) intitulé : « Acte pour incorporer le collège de Notre-Dame, côte des Neiges, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Prudhomme*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 53) intitulé : « Acte passé pour amender de nouveau les actes relatifs à la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 10) intitulé : « Acte pour incorporer « les Frères du Sacré-Cœur, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 17) intitulé : « Acte d'incorporation pour la société de l'union des menuisiers de Québec, »

L'Honorable M. Ross propose
Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Après débats,

• La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, sur division, et
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 22) intitulé :
« Acte pour incorporer la compagnie de gaz de Saint-Henri, »

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 29) intitulé :
« Acte pour incorporer la congrégation des religieuses « Carmélites déchaussées de Rimouski, »

Sur motion de l'Honorable M. Savage, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Savage, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 40) intitulé :
« Acte pour incorporer « les Frères des Ecoles Chrétiennes, »

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Webb, la chambre s'ajourne à demain,
à 3 heures P. M.

Samedi, 18 Décembre 1875.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Léry, de
Panet,

Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Ross,
Roy,
Sharples,
Starnes,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants de Ste. Germaine du Lac Etchemin,

Par le même, des habitants du canton de Cranbourne,

Par le même, des habitants du canton de Cranbourne,

Par le même, des habitants de St. Isidore, comté de Dorchester.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil du bureau de commerce de Montréal, s'opposant à la passation de toute loi qui confère aux corporations religieuses la permission de manufacturer et de vendre des préparations médicales, etc. etc. ;

De l'association pharmaceutique de la province de Québec, s'opposant à la passation de toute loi qui confère aux corporations religieuses la permission de manufacturer et de vendre des préparations médicales, etc., etc.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Qu'à partir de lundi prochain jusqu'à la fin de la session, il y ait deux séances par jour, l'une à 3 heures P. M. et l'autre à 7½ heures P. M.

L'Honorable M. *Fraser de Berry*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son sixième rapport :

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 18 décembre 1875.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49^{ème} règle :

D'Octave Cuissel, chimiste, industriel et fabricant de sucre de betterave, demandant qu'on lui accorde une somme de \$250 à déduire du subside de \$5,000 voté dans le but d'encourager la culture de la betterave, et ce, pour le défrayer du coût de l'impression de son « *Traité populaire de la culture de la betterave et de la fabrication du sucre au Canada* » ;

Des habitants de St. Thomas, comté de Missisquoi, et des habitants de St. Georges de Clarenceville, comté de Missisquoi, demandant de l'aide en faveur du « *Quebec Frontier Railway* » ;

Des propriétaires de salles de billard, de Montréal, demandant la diminution des taxes qu'ils payent à la corporation, et de plus, que les cercles soient obligés de payer les mêmes impôts auxquels les dits propriétaires de salles de billards sont soumis ;

Des habitants de St. Charles de Caplan, comté de Bonaventure, demandant qu'il leur soit fait remise des droits de coupe de bois sur le cèdre destiné à la confection des bardeaux pour l'année 1876 ;

Des habitants du village Lauzon, s'opposant à l'acte incorporant le dit village de Lauzon ;

Du conseil municipal de la cité des Trois-Rivières, demandant la construction immédiate des ponts du St. Maurice ;

Du curé de la paroisse de St. Joseph de Chambly, demandant de l'aide en faveur de l'Hôpital de St. Joseph de Chambly ;

Des habitants de St. Bonaventure d'Hamilton, demandant la permission : 1^o de manufacturer du bardeau sur les terres de la Couronne sans payer de droits ; 2^o de couper tout le bois nécessaire pour la construction du pont du « *Petit Bonaventure* » ; 3^o une aide de \$300 pour aider à la construction du dit pont ;

Des contracteurs et des constructeurs de la cité de Québec, s'opposant à la passation de l'acte incorporant la société d'union des menuisiers de Québec ;

Des habitants du comté de Témiscouata, demandant que les cantons Demers, Armand, Hocquart et Raudot deviennent des cantons de repatriement ;

Des habitants du canton de Bellechasse, rang sud-ouest, demandant de l'aide pour le parachèvement des routes St. Cyrille et Bellechasse ;

Des habitants des cantons de Roux, Bellechasse et Daquam, demandant de l'aide pour l'ouverture de certains chemins et la construction de certains ponts ;

Des habitants de la cité de Montréal (415), s'opposant à la passation de tout acte ayant pour but de faire assumer par le gouvernement les frais de construction du chemin de fer du Nord, ainsi que ceux du chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occidental ;

Des habitants de St. Jérôme du Lac St. Jean, demandant le parachèvement du chemin de Québec au Lac St. Jean ;

D'un certain nombre d'électeurs et d'habitants du comté d'Yamaska, demandant que la 35^{ème} Victoria, chap. 30, soit amendée de manière à laisser libre le passage connu sous le nom de « *Traverse chez Cardin* » ;

Des habitants de St. Gabriel de Brandon, demandant de l'aide pour la construction d'un pont ;

De David Linton et autres, de Montréal, ainsi que d'Adam Stevenson et autres, de Montréal, demandant des amendements au Bill intitulé : « *Acte pour déclarer et définir les pouvoirs des syndics de l'Eglise libre (Free Church) de la rue Côté, Montréal, au sujet de sa propriété* » ;

Du conseil de paroisse de la division ouest du canton de Hull, comté d'Ottawa, demandant des amendements à l'acte d'incorporation de la cité de Hull.

Le tout humblement soumis

JOHN FRASER DE BERRY

Président *pro tem.*

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Fraser de Berry*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 22) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie de gaz de Saint-Henri, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Fraser de Berry*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 40) intitulé : « Acte pour incorporer les Frères des Ecoles Chrétiennes, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Fraser de Berry*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 29) intitulé : « Acte pour incorporer la congrégation des religieuses « Carmélites déchaussées de Rimouski, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Fraser de Berry*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (No. 40) intitulé : « Acte pour incorporer les Frères du Sacré-Cœur, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative:

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 24) intitulé : « Acte pour incorporer la cité de Sherbrooke, »

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 70) intitulé : « Acte pour détacher du comté de Terrebonne, la partie de la paroisse de Sainte-Monique située dans ce comté, et l'annexer au comté des Deux-Montagnes, et pour annexer certaines terres détachées du Domaine du Lac des Deux-Montagnes, à la paroisse de Saint-Benoît, comté des Deux-Montagnes, pour les fins parlementaires, d'enregistrement, municipales et scolaires, »

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 45) intitulé : « Acte pour annexer certaines parties du township de Shawinigan dans le comté de Saint Maurice à la paroisse de Sainte-Flore, dans le comté de Champlain, pour les fins scolaires, municipales, d'enregistrement et de représentation parlementaire, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 78) intitulé : « Acte pour détacher du comté de Dorchester, une partie de la paroisse de Saint-Anselme, située dans ce comté et l'annexer au comté de Bellechasse pour les fins parlementaires, d'enregistrement, municipales et scolaires, »

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 81) intitulé :
 « Acte pour remédier à la perte de certains registres des actes de l'état civil, de
 la paroisse de Ste. Marie de Monnoir, comté de Rouville, »

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
 pour lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 2) intitulé :
 « Acte pour autoriser le recteur et les marguilliers de l'église de Saint-Etienne, (*St.*
Stephen's Church) de la paroisse de Saint-Etienne, (*St. Stephen*) dans le diocèse de
 Montréal, à vendre la dite église et la propriété sur laquelle elle est bâtie, et à
 construire une autre église ailleurs, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 14) intitulé :
 « Acte passé pour définir la juridiction de la cour des magistrats de district en
 matières civiles, »

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
 pour lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 48) intitulé :
 « Acte pour incorporer « l'Association littéraire et de bienfaisance des jeunes
 Irlandais, » de Montréal, »

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 28) intitulé :
« Acte pour amender l'acte incorporant « la compagnie hydraulique et manufacturière de la rivière Richelieu, »

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 32) intitulé :
« Acte pour incorporer le corps de musique du village de Lauzon, »

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 51) intitulé :
« Acte pour amender l'acte de cette province, 38 Vict., ch. 79, intitulé : « Acte
pour incorporer la cité de Hull, »

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 44) intitulé :
« Acte pour incorporer le collège de Notre-Dame, côte des Neiges, »

Sur motion de l'Honorable M. *Prudhomme*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Prudhomme*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 53) intitulé :
« Acte passé pour amender de nouveau les actes relatifs à la compagnie du chemin
de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, »

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No 39) intitulé : « Acte autorisant l'Evêque Catholique Romain ou la Cor-
 poration Episcopale Romaine de Montréal à vendre un immeuble destiné par le tes-
 tament du Révd. Louis Marie Lefebvre à l'établissement d'un hôpital en la pa-
 roisse Ste. Geneviève, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 30) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de
 Longueuil, 37 Victoria, chapitre 49, » auquel elle demande le concours de cette
 chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 56) intitulé : « Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers
 actes concernant l'incorporation de la cité de Québec, » auquel elle demande le
 concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Sharples*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Gingras*, la chambre s'ajourne à lundi,
 à 3 heures P. M.

Lundi, 20 Décembre 1875.

Séance de 3 heures P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Léry, de

Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Ross,
Roy,
Sharples,
Starnes,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de la Banque de Montréal *et al.*,

Par l'Honorable M. *Starnes*, d'Amable Jodoin, fils, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Webb*, de D. Thomas *et al.*, de la ville de Sherbrooke,

Par l'Honorable M. *Ross*, de James Creighton *et al.*, de Québec.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de Ste. Justine, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour l'ouverture de chemins de colonisation dans les cantons de Langevin, Watford et Ware ;

Des habitants de St. Malachie, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour un chemin passant par les 2ème, 3ème et 4ème rangs du canton de Buckland ;

Des habitants de St. Malachie, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour améliorer le chemin du côté ouest de la rivière Etchemin ;

Des habitants de St. Malachie, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le chemin de St. Patrice ;

Des habitants de St. Malachic, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour améliorer le chemin connu sous le nom de chemin de la Nouvelle-Ecosse ;

Des habitants de St. Malachie, comté de Dorchester, demandant de l'aide en faveur de ceux dont les moissons ont été entièrement détruites par un ouragan survenu pendant le cours de l'été 1875.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 70) intitulé : « Acte pour détacher du comté de Terrebonne, la partie de la paroisse de Sainte-Monique située dans ce comté, et l'annexer au comté des Deux-Montagnes, et pour annexer certaines terres détachées du Domaine du Lac des Deux-Montagnes, à la paroisse de Saint-Benoît, comté des Deux-Montagnes, pour les fins parlementaires, d'enregistrement, municipales et scolaires, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 51) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette Province, 38 Vict., ch. 79, intitulé : « Acte pour incorporer la cité de Hull, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 28) intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant « la compagnie hydraulique et manufacturière de la rivière Richelieu, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 45) intitulé : « Acte pour annexer certaines parties du township de Shawinigan, dans le comté de St. Maurice, à la paroisse de Ste. Flore, dans le comté de Champlain, pour les fins scolaires, municipales, d'enregistrement et de représentation parlementaire, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 24) intitulé : « Acte pour incorporer la cité de Sherbrooke, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est

Ordonné, Que le dit rapport ne soit pas adopté, mais que le dit Bill soit renvoyé de nouveau au comité des Ordres Permanents et Bills Privés pour être reconsidéré.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 53) intitulé : « Acte passé pour amender de nouveau les actes relatifs à la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 44) intitulé : « Acte pour incorporer le collège de Notre-Dame, côte des Neiges, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Prudhomme*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 32) intitulé : « Acte pour incorporer le corps de musique du village de Lauzon, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 48) intitulé : « Acte pour incorporer « l'association littéraire et de bienfaisance des jeunes irlandais, » de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 78) intitulé : « Acte pour détacher du comté de Dorchester, une partie de la paroisse de St. Anselme située dans ce comté, et l'annexer au comté de Bellechasse pour les fins parlementaires, d'enregistrement, municipales et scolaires, » fait rapport que le dit Bill a été examiné et qu'il fait rapport à cette chambre que le préambule n'a pas été prouvé à sa satisfaction.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 54) intitulé : « Acte pour amender de nouveau la loi concernant l'instruction publique, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 47) intitulé : « Acte pour octroyer à la « compagnie de navigation Union, » incorporée par lettres-patentes, une nouvelle charte d'incorporation, avec des pouvoirs plus étendus, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 79) intitulé : « Acte pour amender l'article 2179 du code civil, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 25) intitulé : « Acte pour amender les actes relatifs à la corporation de la cité de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 21) intitulé : « Acte pour changer le nom de « la société provinciale permanente de construction, » en celui de « compagnie provinciale de prêt, » et pour étendre ses pouvoirs, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 19) intitulé : « Acte pour amender et refondre les différents actes concernant le notariat en cette province, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 89) intitulé : « Acte pour amender l'acte de la ci-devant province du Canada, 24 Vict., ch. 24, relativement à la pratique de la vaccination, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 96) intitulé : « Acte pour amender les lois concernant l'éducation en cette province, quant aux écoles de la cité de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Richard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 63) intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Lévis et Kennebec, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Richard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 49) intitulé : « Acte pour ériger le village de Bagotville en une municipalité séparée, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 26) intitulé : « Acte pour déclarer et définir les pouvoirs des syndics de l'église libre (Free Church) de la rue Côté, de Montréal, au sujet de sa propriété, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 5) intitulé : « Acte pour autoriser les commissaires d'école de la municipi-

palité scolaire de St. Henri, comté d'Hochelaga, à prélever une certaine somme et à acquérir des biens immeubles et y ériger des bâtisses pour des fins d'école, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Prudhomme*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 72) intitulé : « Acte pour détacher une certaine partie du comté de Bellechasse et l'annexer au comté de Montmagny, pour les fins parlementaires, d'enregistrement, municipales et scolaires, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 9) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 69 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant les sociétés de construction, en pourvoyant au mode de leur union ou fusion, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 59) intitulé : « Acte pour incorporer le « collège des dames de Compton, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 81) intitulé : « Acte pour remédier à la perte de certains registres des actes de l'état civil de la paroisse de Ste. Marie de Monnoir, comté de Rouville, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Beaubien*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 14) intitulé : « Acte passé pour définir la juridiction de la cour des magistrats de district en matières civiles, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Roy*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 39) intitulé : « Acte autorisant l'évêque catholique romain ou la corporation catholique romaine de Montréal à vendre un immeuble destiné par le testament du Révd. Louis-Marie Lefebvre à l'établissement d'un hôpital en la paroisse Ste. Geneviève, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 30) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Longueuil, 37 Victoria, chapitre 49, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à ce soir.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 56) intitulé : « Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la cité de Québec, »

Sur motion de l'Honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à ce soir.

L'Honorable M. *Archangeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 2) intitulé : « Acte pour autoriser le recteur et les marguilliers de l'église de St. Etienne (*St. Stephen's Church*) de la paroisse de St. Etienne (*St. Stephen*) dans le diocèse de Montréal, à vendre la dite église et la propriété sur laquelle elle est bâtie, et à construire une autre église ailleurs, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 17) intitulé : « Acte d'incorporation pour la société de l'union des menuisiers de Québec, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et que faute de pétition présentée à l'Honorable Conseil Législatif, le préambule n'a pas été prouvé à sa satisfaction.

L'Honorable M. *Archambeault* propose
Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Ross* propose en amendement
Que le rapport ne soit pas adopté, mais que le dit Bill soit renvoyé de nouveau au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, avec instruction de faire rapport sur le mérite du dit Bill.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion en amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, en conséquence.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 62) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie d'assurance patriotique du Canada, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 20) intitulé : « Acte pour changer le nom de « La compagnie de chemin de fer de Phillipsburg, Farnham et Yamaska, en celui de « La compagnie du chemin de fer de jonction du Lac Champlain et du St. Laurent, » et lui permettre de changer son tracé, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Roy*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 58) intitulé : « Acte pour incorporer l'Institut littéraire de St. Patrice de Québec, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Sharples*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

L'Honorable *Orateur* fait rapport du rapport des affaires de l'Union St. Joseph de Farnham pour 1875.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à ce soir, à 7½ heures P. M.

Lundi, 20 Décembre 1875.

Séance de 7½ heures P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Proulx,

Prudhomme,
Richard,
Ross,
Roy,
Sharples,
Starnes,
Webb,
Wood.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son septième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 20 décembre 1875.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son septième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à requérir les avis exigés par la 49ème règle :

De l'Association Pharmaceutique de la province de Québec, et du Conseil du bureau de commerce de Montréal, s'opposant à la passation de toute loi qui confère aux corporations religieuses la permission de manufacturer et vendre des préparations médicales.

Votre comité, après avoir examiné en entier la pétition suivante, a trouvé que les avis requis par la 49ème règle n'avaient pas été donnés :

Des habitants de Saint-Anselme, comté de Dorchester, demandant que cette partie de la dite paroisse de Saint-Anselme, appelé le Nord-Est de la montagne, soit annexée à la paroisse de St. Gervais, comté de Bellechasse, pour les fins civiles, électorales, municipales, scolaires, d'enregistrement et autres fins.

Le tout humblement soumis

LOUIS ARCHAMBEAULT
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 54) intitulé :
« Acte pour amender les lois concernant l'instruction publique, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 47) intitulé :
« Acte pour octroyer à la « compagnie de navigation Union, » incorporée par lettres-
patentes, une nouvelle charte d'incorporation avec des pouvoirs plus étendus, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 79) intitulé :
« Acte pour amender l'article 2179 du code civil, »

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 25) intitulé :
« Acte pour amender les actes relatifs à la corporation de la cité de Montréal, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 21) intitulé :
« Acte pour changer le nom de « la société provinciale permanente de construction, »
en celui de « compagnie provinciale de prêt, » et pour étendre ses pouvoirs, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 89) intitulé :
« Acte pour amender l'acte de la ci-devant province du Canada, 24 Vict., ch. 24,
relativement à la pratique de la vaccination, »

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
 pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 96) intitulé :
 « Acte pour amender les lois concernant l'éducation en cette province, quant aux
 écoles de la cité de Montréal, »

Sur motion de l'Honorable M. Richard, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Richard, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 63) intitulé :
 « Acte pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin
 de fer de Lévis et Kennebec, »

Sur motion de l'Honorable M. Richard, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Richard, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 49) intitulé :
 « Acte pour ériger le village de Bagotville en une municipalité séparée, »

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 26) intitulé :
 « Acte pour déclarer et définir les pouvoirs des Syndics de l'église libre (Free
 Church) de la rue Côté, de Montréal, au sujet de sa propriété, »

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 5) intitulé : « Acte pour autoriser les commissaires d'école de la municipalité scolaire de St. Henri, comté d'Hochelega, à prélever une certaine somme et à acquérir des biens immeubles et y ériger des bâtisses pour des fins d'école, »

Sur motion de l'Honorable M. *Prudhomme*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Prudhomme*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 72) intitulé : « Acte pour détacher une certaine partie du comté de Bellechasse et l'annexer au comté de Montmagny, pour les fins parlementaires, d'enregistrement, municipales et scolaires, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 59) intitulé : « Acte pour incorporer le collège des dames de Compton, »

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill [No. 30] intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Longueuil, 37 Victoria, chapitre 49, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 56) intitulé : « Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la cité de Québec, »

Sur motion de l'Honorable M. *Sharples*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Sharples*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 62) intitulé :
« Acte pour incorporer la compagnie d'assurance patriotique du Canada, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 20) intitulé :
« Acte pour changer le nom de « La compagnie de chemin de fer de Philipsburg,
Faruham et Yamaska, en celui de « La compagnie du chemin de fer de jonction du
Lac Champlain et du St. Laurent, et lui permettre de changer son tracé, »

Sur motion de l'Honorable M. *Roy*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Roy*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 58) intitulé :
« Acte pour incorporer l'Institut littéraire de St. Patrice de Québec, »

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills
Privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, la chambre s'ajourne à
demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 21 Décembre 1875.

Séance de 3 heures P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Léry, de
Panel,
Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Ross,
Roy,
Starnes,
Webb,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *Archambeault*, de F. X. Desrosiers *et al.*, des cantons de l'est.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de Ste. Germaine du Lac Etchemin, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour la construction d'un pont sur la rivière l'Amie et pour le parachèvement de certains chemins ;

Des habitants du canton de Cranbourne, demandant de l'aide en faveur de ceux dont les moissons ont été dévastées par la tempête de grêle du 30ème jour de juillet 1875.

Des habitants des 9ème et 10ème rangs du canton de Cranbourne, dans le comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de St. Isidore, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour l'entretien d'un chemin.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité conjoint des impressions, présente son second rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF

Chambre de Comité No. 2

Québec, 21 décembre 1875.

Second rapport du comité conjoint sur les impressions :

Votre comité a l'honneur de présenter à la chambre le rapport suivant :

Que le gouvernement soit autorisé, pendant la vacance, à faire des contrats pour l'impression des Bills Privés.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS ARCHAMBEAULT
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 25) intitulé : « Acte pour amender les actes relatifs à la corporation de la cité de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant. Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ? Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 40) intitulé : « Acte pour incorporer « les Frères des Ecoles Chrétiennes, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 29) intitulé : « Acte pour incorporer la congrégation des religieuses « *Carmélites déchaussées de Rimouski,* » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 10) intitulé : « Acte pour incorporer « les Frères du Sacré-Cœur, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 66) intitulé : « Acte passé pour incorporer « The Church Home, » de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette chambre. Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant. Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 68) intitulé : « Acte pour diviser la municipalité de Newport, dans le comté de Gaspé, en deux municipalités séparées, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 57) intitulé : « Acte pour amender de nouveau « l'Acte des Licences de Québec, » (32 Vict. ch. 2.) et les divers actes qui l'amendent et en étendre l'application, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 90) intitulé : « Acte concernant l'inhumation dans les cimetières des catholiques romains, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 86) intitulé : « Acte pour amender « l'acte électoral de Québec, » (38 Vict., ch. 7.) » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

L'Honorable M. *de Boucherville* présente à la chambre la réponse à une adresse du Conseil Législatif de la province de Québec, en date du six décembre courant, priant Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de vouloir bien faire mettre devant cette chambre toute la correspondance échangée entre le gouvernement de Québec et le gouvernement fédéral au sujet des casernes des Jésuites, des magasins et de la boulangerie militaires.

(*Voir Document A de la Session.*)

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 19) intitulé : « Acte pour amender et refondre les différents actes concernant le notariat en cette province, »

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 54) intitulé : « Acte pour amender de nouveau la loi concernant l'instruction publique, »

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à ce soir.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 79) intitulé :
« Acte pour amender l'article 2179 du code civil, »

Sur motion de l'Honorable M. Proulx, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à ce soir.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général
pour la prise en considération du Bill (No. 89) intitulé : « Acte pour amender
l'acte de la ci-devant province du Canada, 24 Vict., chap. 24, relativement à la
pratique de la vaccination, »

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à ce soir.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 30) intitulé :
« Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Longueuil, 37 Victoria,
chapitre 49, »

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à ce soir.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Ferrier, la chambre s'ajourne à ce soir, à
7½ heures P. M.

Mardi, 21 Décembre 1875.

Séance de 7½ heures P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable Félix Hyacinthe LeMaire, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archangeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Ross,
Roy,
Sharples,
Starnes,
Webb,
Wood.

L'Honorable M. Archangeault, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés,
auquel a été référé le Bill (No. 59) intitulé : « Acte pour incorporer le collège des
dames de Compton, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il
le rapporté à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 63) intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Lévis et Kennebec, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 47) intitulé : « Acte pour octroyer à la « compagnie de navigation Union, » incorporée par lettres-patentes une nouvelle charte d'incorporation avec des pouvoirs plus étendus, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

L'Honorable M. *Ross* propose

Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'Honorable M. *Fraser de Berry*, propose en amendement

Que le dit Bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais d'hui en trois mois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la motion en amendement, la chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

Archambeault, *Proulx*, *et Starnes*, 5.
Fraser de Berry, *Sharples*,

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

Boucherville, *de* *Gingras*, *Ross*,
Bryson, *LeMaire*, *Roy*,
Dionne, *Prudhomme*, *Webb*,
Dostaler, *Richard* *et Wood*, 13.
Ferrier,

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Et la question de concours étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative.

Et le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 56) intitulé : « Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la cité de Québec, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills Privés, auquel a été référé de nouveau le Bill (No. 24) intitulé : « Acte pour incorporer la cité de Sherbrooke, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 68) intitulé : « Acte pour diviser la municipalité de Newport, dans le comté de Gaspé, en deux municipalités séparées, »

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 57) intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'acte des Licences de Québec, » (35 Vict., ch. 2.) et les divers actes qui l'amendent et en étendre l'application. »

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
 pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 90) intitulé :
 « Acte concernant l'inhumation dans les cimetières des catholiques romains, »

Sur motion de l'Honorable *M. Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable *M. Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
 pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 86) intitulé :
 « Acte pour amender « l'acte électoral de Québec, » (38 Vict., Ch. 7.), »

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
 pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général
 pour la prise en considération du Bill (No. 54) intitulé : « Acte pour amender de
 nouveau la loi concernant l'instruction publique, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable *M. Beaudry*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a
 été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec
 certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question
 de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
 chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, aux-
 quels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 79) intitulé :
 Acte pour amender l'article 2179 du code civil, »

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
 pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général
 pour la prise en considération du Bill (No. 89) intitulé : « Acte pour amender l'acte
 de la ci-devant province du Canada, 24 Vict., ch. 24, relativement à la pratique de
 la vaccination, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Starnes*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été
 examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amen-
 dement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il?
 Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
 chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 30) intitulé :
 « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Longueuil, 37 Victoria,
 chapitre 49, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills
 Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le
 Bill (No. 51) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 38 Vict., ch. 79,
 intitulé : « Acte pour incorporer la cité de Hull, » informant cette chambre que
 l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à demain,
 à 3 heures P. M.

Mercredi, 22 Décembre 1875.

Séance de 3 heures P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Léry, de

Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Ross,
Roy,
Sharples,
Starnes,
Webb,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Boucherville*, du collège de Chambly,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de « l'Institut des matelots, » de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des corporations et des compagnies à fonds social, de Montréal, demandant que la loi concernant les brefs d'injonction, soit amendée ;

D'Amable Jodoin, fils, gentilhomme de la cité et du district de Montréal, demandant que la compagnie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston ne soit autorisée à émettre des bons préférentiels qu'en autant que les droits acquis des créanciers seront protégés ;

De Daniel Thomas, écuyer, notaire de la ville de Sherbrooke, et autres, demandant que le régistrateur de cette ville ait la permission de pratiquer comme notaire ;

Des membres de la société littéraire et catholique de St. Patrice, de Québec, demandant que l'acte incorporant l'institut littéraire de St. Patrice, soit amendé.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 96) intitulé : « Acte pour amender les lois concernant l'éducation en cette province, quant aux écoles de la cité de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 26) intitulé : « Acte pour déclarer et définir les pouvoirs des Syndics de l'église libre (Free Church) de la rue Côté, de Montréal, au sujet de sa propriété, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 66) intitulé : « Acte passé pour incorporer « The Church Home, » de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 49) intitulé : « Acte pour ériger le village de Bagotville en une municipalité séparée, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 42) intitulé : « Acte pour amender l'acte 22 Victoria, Chap. 106, incorporant la ville de St. Jean, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 69) intitulé : « Acte pour détacher une certaine partie du comté de Lotbinière, et l'annexer au comté de Beauce, pour les fins scolaires, municipales, d'enregistrement, et de représentation parlementaire, et pour ériger civilement la paroisse de St. Séverin, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Richard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 94) intitulé : « Acte pour amender la loi concernant les droits et obligations des aubergistes, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 99) intitulé : « Acte concernant la compilation des statistiques des naissances, mariages et causes de décès dans la province, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No 104) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 38 Vict., Ch. 29, amendant le chapitre 18 des statuts refondus pour le Bas-Canada, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 64) intitulé : « Acte passé pour autoriser la vente d'un certain bien-fonds substitué par l'acte des dernières volontés et le testament de Dame Maria Orkney, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 61) intitulé : « Acte pour incorporer le « club canadien » de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 75) intitulé : « Acte passé pour incorporer l'association chrétienne des Femmes de Québec, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Gingras*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 93) intitulé : « Acte passé pour incorporer le collège de St. Césaire, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 103) intitulé : « Acte pour amender l'acte de la ci-devant province du Canada, 27-28 Vict., ch. 5, concernant l'apposition des timbres judiciaires, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 52) intitulé : « Acte pour amender l'acte 27 Vict., ch. 23, intitulé : « Acte pour incorporer la ville de Joliette, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 23) intitulé : « Acte passé pour changer le nom de la « Société permanente de construction de Montréal, » en celui de « Compagnie de prêt de Montréal, » et pour en étendre les pouvoirs, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 74) intitulé : « Acte érigeant la communauté des religieuses du précieux sang de Notre-Dame de Grâce, diocèse de Montréal, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 38) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 38 Vict., ch. 29, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 19) intitulé : « Acte pour amender et refondre les différents actes concernant le notariat en cette province, »

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des Hono-
 rables Messieurs *Dionne*, *Fraser de Berry*, *de Léry*, *Panet*, *Webb* et le moteur.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général
 pour la prise en considération du Bill (No. 57) intitulé : « Acte pour amender de
 nouveau l'acte des Licences de Québec, » (34 Vict., ch. 2.) et les divers actes qui
 l'amendent et en étendre l'application, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Beaudry*, de la part du comité, rapporte progrès et demande
 la permission de siéger de nouveau ce soir.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général
 pour la prise en considération du Bill (No. 90) intitulé : « Acte concernant l'inhumation dans les cimetières des catholiques romains, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Dostaler*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a
 été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans
 amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
 chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général
 pour la prise en considération du Bill (No. 86) intitulé : « Acte pour amender l'acte
 électoral de Québec, » (38 Vict., ch. 7), »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à ce soir.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général
 pour la prise en considération du Bill (No. 79) intitulé : « Acte pour amender l'ar-
 ticle 2179 du code civil, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. Wood, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. Proulx, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 92) intitulé : « Acte pour étendre la juridiction du commissaire des incendies pour la cité de Québec, » auquel elle demande le concours de cette chambre. Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 105) intitulé : « Acte pour enlever les doutes relatifs à l'authenticité de certains registres des actes de l'état civil, dans le comté de Rimouski, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaubien, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 101) intitulé : « Acte pour aider à subvenir aux fins de l'administration de la justice, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 111) intitulé : « Acte pour amender l'acte 38 Vict. ch. 4, relativement à la fabrication du sucre de betterave, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 7) intitulé : « Acte pour amender les lois de la chasse en cette province, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 76) intitulé : « Acte passé pour autoriser la compagnie manufacturière Paton de Sherbrooke (The Paton manufacturing company of Sherbrooke) à émettre du stock préférentiel, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 87) intitulé : « Acte pour obliger les assureurs à prendre une licence, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois ce soir.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Wood*, la chambre s'ajourne à ce soir, à 7½ heures P. M.

Mercredi, 22 Décembre 1875.

Séance de 7½ heures P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archangeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Ross,
Roy,
Starnes,
Webb,
Wood.

L'Honorable M. *Archangeault*, du comité spécial auquel a été référé le Bill (No. 19) intitulé : « Acte pour amender et refondre les différents actes concernant le notariat en cette province, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, aux quels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son huitième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 22 décembre 1875.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit, comme son huitième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elle n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ème règle :

Des corporations et des compagnies à fonds social de Montréal, demandant que la loi concernant les brefs d'injonction soit amendée ;

D'Amable Jodoin, fils, gentilhomme de la cité et du district de Montréal, demandant que la compagnie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston ne soit autorisée à émettre des bons préférentiels qu'en autant que les droits acquis des créanciers seront protégés ;

De Daniel Thomas, écuyer, notaire, de la ville de Sherbrooke, et autres, demandant que le régistrateur de cette ville ait la permission de pratiquer comme notaire ;

Des membres de la société littéraire et catholique de St. Patrice de Québec, demandant que l'acte d'incorporation demandé en faveur de l'Institut littéraire de St. Patrice soit amendé ;

Des habitants de Ste. Germaine du Lac Etchemin, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour la construction d'un pont sur la rivière Famine et le parachèvement de certains chemins ;

Des habitants de St. Isidore, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour l'entretien d'un chemin ;

Des habitants des 9ème et 10ème rangs du canton de Cranbourne, dans le comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants du canton de Cranbourne, demandant de l'aide en faveur de ceux dont les moissons ont été dévastées par la tempête de grêle du 30ème jour de juillet 1875 ;

Des habitants de St. Malachie, comté de Dorchester, demandant de l'aide en faveur de ceux dont les moissons ont été entièrement détruites par un ouragan pendant le cours de l'été 1875 ;

Des habitants de St. Malachie, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour améliorer le chemin connu sous le nom de chemin de la Nouvelle-Ecosse ;

Des habitants de St. Malachie, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le chemin de St. Patrice ;

Des habitants de St. Malachie, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour améliorer le chemin du côté ouest de la rivière Etchemin ;

Des habitants de Ste. Justine, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour l'ouverture de chemins de colonisation dans les cantons de Langevin, Watford et Ware;

Des habitants de St. Malachie, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour un chemin passant par les 2ème 3ème et 4ème rangs du canton de Buckland.

Le tout humblement soumis

LOUIS ARCHAMBEAULT
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 30) intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Longueuil, 37 Victoria, ch. 49, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 62) intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie d'assurance patriotique du Canada, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 92) intitulé : « Acte pour étendre la juridiction du commissaire des incendies pour la cité de Québec, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 42) intitulé : « Acte pour amender l'acte 22 Vict., ch. 106, incorporant la ville de St. Jean, »

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 69) intitulé : « Acte pour détacher une certaine partie du comté de Lotbinière, et l'annexer au comté de Beauce pour les fins scolaires, municipales, d'enregistrement et de représentation parlementaire et pour ériger civilement la paroisse de Saint-Séverin, »

Sur motion de l'Honorable M. *Richard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Richard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 94) intitulé : « Acte pour amender la loi concernant les droits et obligations des aubergistes, »

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 99) intitulé : « Acte concernant la compilation des statistiques des naissances, mariages, et causes de décès dans la province, »

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 104) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 38 Vict., ch. 29, amendant le chapitre 18 des statuts refondus pour le Bas Canada, »

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

L'Honorable M. *Archambeault* propose
 Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'Honorable M. *Fraser de Berry* propose en amendement
 Que le dit Bill ne soit pas renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, mais à un comité général de toute la chambre pour demain.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la motion en amendement, elle est résolue dans la négative,

Et la question de concours étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, et

Le dit Bill est en conséquence renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 64) intitulé : « Acte passé pour autoriser la vente d'un certain bien-fonds substitué par l'acte des dernières volontés et le testament de Dame Maria Orkney, »

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 61) intitulé : « Acte pour incorporer le « club canadien » de Montréal, »

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 75) intitulé : « Acte passé pour incorporer l'association chrétienne des Femmes de Québec, »

Sur motion de l'Honorable M. *Gingras*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Gingras*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 93) intitulé : « Acte passé pour incorporer le collège de St. Césaire, »

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 103) intitulé : « Acte pour amender l'acte de la ci-devant province du Canada, 27-28 Vict., ch. 5, concernant l'apposition des timbres judiciaires, »

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
 pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 52) intitulé :
 « Acte pour amender l'acte 27 Victoria, ch. 23, intitulé : « Acte pour incorporer la
 ville de Joliette, »

Sur motion de l'Honorable M. Dostaler, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Dostaler, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 23) intitulé :
 « Acte passé pour changer le nom de la « Société permanente de Construction de
 Montréal » en celui de « Compagnie de prêt de Montréal, » et pour en étendre les
 pouvoirs, »

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Ferrier, il est
Ordonné; Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 74) intitulé :
 « Acte érigeant la communauté des Religieuses du Précieux Sang de Notre-Dame
 de Grâce, diocèse de Montréal, »

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 38) intitulé :
 « Acte pour amender l'acte de cette province, 38 Vict., ch. 29, »

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. Archambeault, il est
Ordonné; Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme de nouveau en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 57) intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'acte des Licences de Québec, (34 Vict. ch. 2), et les divers actes qui l'amendent, et en étendre l'application, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Beaudry*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 86) intitulé : « Acte pour amender l'acte électoral de Québec, (38 Vict., ch. 7), »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Bryson*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 105) intitulé : « Acte pour enlever les doutes relatifs à l'authenticité de certains registres des actes de l'état civil, dans le comté de Rimouski, »

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 101) intitulé :
« Acte pour aider à subvenir aux fins de l'administration de la justice, »

Sur motion de l'Honorable M. de *Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de *Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 111) intitulé :
« Acte pour amender l'acte 38 Vict., ch. 4, relativement à la fabrication du sucre
de betterave, »

Sur motion de l'Honorable M. de *Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de *Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 7) intitulé :
« Acte pour amender les lois de la chasse en cette province, »

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 76) intitulé :
« Acte passé pour autoriser la compagnie manufacturière Paton de Sherbrooke
The Paton Manufacturing Company of Sherbrooke), à émettre du stock préfé-
rentiel, »

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 87) intitulé :
« Acte pour obliger les assureurs à prendre une licence, »

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
 pour demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 102) intitulé : « Acte concernant la construction du chemin de fer de
 Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, » auquel elle demande le concours de cette
 chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 60) intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du
 chemin de fer de Montréal, Portland et Boston, » auquel elle demande le concours
 de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 55) intitulé : « Acte passé pour autoriser la « compagnie des moulins de
 V. Hudon, Hochelaga, » à émettre des débetures portant hypothèque sur les biens
 de la dite compagnie et pour autres fins, » auquel elle demande le concours de
 cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. Beaudry, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Richard, la chambre s'ajourne à demain,
 à 3 heures P. M.

Jeudi, 23 Décembre 1875.

Séance de 3 heures P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archangeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Léry, de

Panel,
Proulx,
Prudhomme,
Richard,
Ross,
Roy,
Sharpes,
Starnes,
Webb,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants du canton de Frampton, comté de Dorchester.

La pétition suivante est lue et reçue :

De F. X. Desrosiers et autres, demandant l'abolition du privilège de faire des actes devant témoins, sous seing privé, dans les comtés mentionnés dans l'acte 7 Vict. chap. 22.

L'Honorable M. *Archangeault*, du comité conjoint des impressions, présente son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec, 23 décembre 1875.

Troisième rapport du comité conjoint sur les impressions :

○ Votre comité a l'honneur de faire rapport qu'il ratifie les contrats faits pour les impressions suivantes, savoir :

Votes et Délibérations et Ordres du Jour de l'Assemblée Législative.

Journaux de la Chambre, Bills Publics et autres documents de la session.

Procès-Verbaux, Ordres du Jour et Journal de l'Honorable Conseil Législatif.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS ARCHAMBEAULT
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 76) intitulé : « Acte passé pour autoriser la compagnie manufacturière Paton de Sherbrooke (The Paton Manufacturing Company of Sherbrooke) à émettre du stock préférentiel, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé de nouveau le Bill (No. 17) intitulé : « Acte d'incorporation pour la société de l'union des menuisiers de Québec, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et rapporte à cette chambre que le préambule n'a pas été prouvé à sa satisfaction.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 61) intitulé : « Acte pour incorporer le « club canadien » de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résoluë dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 64) intitulé : « Acte passé pour autoriser la vente d'un certain bien-fonds substitué par l'acte des dernières volontés et le testament de Dame Maria Orkney, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 93) intitulé : « Acte passé pour incorporer le collège de St. Césaire, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 74) intitulé : « Acte érigeant la communauté des Religieuses du Précieux Sang de Notre-Dame-de-Grâce, diocèse de Montréal, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 52) intitulé : « Acte pour amender l'acte 27 Victoria, chap. 23, intitulé : « Acte pour incorporer la ville de Joliette, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 42) intitulé : « Acte pour amender l'acte 22 Victoria, chap. 106, incorporant la ville de St. Jean, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 21) intitulé : « Acte pour changer le nom de

« la société provinciale permanente de construction, » en celui de « compagnie provinciale de prêt, » et pour étendre ses pouvoirs, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 53) intitulé : « Acte pour incorporer « l'Institut littéraire de St. Patrice de Québec, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 39) intitulé : « Acte autorisant l'Evêque catholique Romain ou la Corporation Episcopale catholique romaine de Montréal à vendre un immeuble destiné par le testament du Révd. Louis Marie Lefebvre à l'établissement d'un Hôpital en la paroisse Ste. Geneviève, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 20) intitulé : « Acte pour changer le nom de « La compagnie du chemin de fer de Philipsburg, Farnham et Yamaska, » en celui de « La compagnie du chemin de fer de Jonction du Lac Champlain et du St. Laurent, » et lui permettre de changer son tracé, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 75) intitulé : « Acte passé pour incorporer l'association chrétienne des Femmes de Québec, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Gingras*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 69) intitulé : « Acte pour détacher une certaine partie du comté de Lotbinière, et l'annexer au comté de Beauce pour les fins scolaires, municipales, d'enregistrement, et de représentation parlementaire et pour ériger civilement la paroisse de Saint Séverin, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 68) intitulé : « Acte pour diviser la municipalité de Newport, dans le comté de Gaspé, en deux municipalités séparées, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 60) intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 104) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province 38 Vict., ch. 29, amendant le chapitre 18 des statuts refondus pour le Bas-Canada, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 38) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 38 Vic., ch. 29, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills auquel a été référé le Bill (No. 23) intitulé : « Acte passé pour changer le nom de la « Société permanente de construction de Montréal, » en celui de « Compagnie de prêt de Montréal, » et pour en étendre les pouvoirs, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 5) intitulé : « Acte pour autoriser les commissaires d'école de la municipalité scolaire de St. Henri, comté d'Hochelaga, à prélever une certaine somme et à acquérir des biens immeubles et y ériger des bâtisses pour des fins d'écoles, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 72) intitulé : « Acte pour détacher une certaine partie du comté de Bellechasse et l'annexer au comté de Montmagny pour les fins parlementaires, d'enregistrement, municipales et scolaires, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Ross*, du comité spécial pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif, pour la présente session, présente son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF
22 décembre 1875.

Le comité spécial auquel ont été référés les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Le greffier du Conseil Législatif soumet ses comptes, lesquels sont renvoyés à un sous-comité pour examen.

Et, afin de mettre le greffier en état de rencontrer les dépenses à être encourues pendant cette session, votre comité recommande qu'il soit demandé à qui de droit une somme de six mille piastres.

Le tout humblement soumis

JOHN J. ROSS
Président,

Sur motion de l'Honorable M. Ross, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. Ross propose

Qu'une humble adresse soit présentée a Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien émettre son warrant en faveur du greffier de cette chambre, pour la somme de six mille dollars, afin de mettre cet officier en état de rencontrer les dépenses contingentes de cette chambre; et dont il rendra compte ci-après, et

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, Que les membres de cette chambre qui sont Conseillers Exécutifs se rendent auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, avec la dite adresse.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No 112) intitulé: « Acte pour amender l'acte de cette province, 32 Vict. ch. 11, concernant la vente et l'administration des terres de la couronne, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 110) intitulé: « Acte autorisant l'émission de bons provinciaux pour payer les subsides accordés aux chemins de fer, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 100) intitulé: « Acte pour amender la loi concernant les octrois en argent faits à certains chemins de fer, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 80) intitulé : « Acte passé pour autoriser la chambre provinciale des notaires à admettre Charles Euchariste Octave Thomas Tranchemontagne à la pratique du notariat, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 98) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 77 des statuts refondus du Canada, concernant les arpenteurs et les arpentages, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 43) intitulé : « Acte concernant la compagnie dite « The Canada tanning extract Company, » limitée, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Preault*, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 108) intitulé : « Acte pour amender l'acte de police de Québec, » 33 Vic.,
 ch. 24, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui
 concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
 pour ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 35) intitulé : « Acte pour amender de nouveau le code municipal, » auquel
 elle demande le concours de cette chambre.
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui
 concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
 pour ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 107) intitulé : « Acte concernant l'Economie Intérieure de l'Assemblée
 Législative et pour autres fins, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui con-
 cerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre
 pour ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le
 Bill (No. 47) intitulé : « Acte pour octroyer à la « compagnie de navigation Union, »
 incorporée par lettres-patentes, une nouvelle charte d'incorporation, avec des pou-
 voirs plus étendus, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé
 ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le
 Bill (No. 56) intitulé : « Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers
 actes concernant l'incorporation de la cité de Québec, » informant cette chambre
 que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le
 Bill (No. 54) intitulé : « Acte pour amender de nouveau la loi concernant l'ins-
 truction publique, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé
 ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le
 Bill (No. 24) intitulé : « Acte pour incorporer la cité de Sherbrooke, » informant
 cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amen-
 dement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le
 Bill (No. 25) intitulé : « Acte pour amender les actes relatifs à la corporation de la
 cité de Montréal, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé
 ses amendements sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 100) intitulé :
 « Acte concernant la construction du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa
 et Occidental, »

L'Honorable M. de Boucherville propose
 Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

L'Honorable M. Beaubien, secondé par l'Honorable M. Fraser de Berry, propose
 Que le dit Bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit
Résolu, Que, dans l'opinion du Conseil Législatif, les obligations qu'il s'agit de
 contracter ne sont pas en rapport avec les ressources limitées de la province et
 qu'il n'est pas dans la mission des Législatures locales de faire des entreprises d'une
 portée aussi étendue et aussi onéreuse.

Après débats, il est
Ordonné, Que les débats sur les dites motions soient continués à ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 88) intitulé : « Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'ar-
 gent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, pour
 les années fiscales expirant le trente de juin 1876 et le trente de juin 1877, et pour
 d'autres fins du ressort du service public, auquel elle demande le concours de cette
 chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois ce soir.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 97) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 23 des statuts refondus du Bas-Banada, concernant la vente et l'administration des bois sur les terres publiques, » auquel elle demande le concours de cette chambre.
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour ce soir.

Alors, sur motion de l'Honorable M. Fraser de Berry, la chambre s'ajourne à ce soir, à 7½ heures P. M.

Jeudi, 23 Décembre 1875.

Séance de 7½ heures P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archangeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,

Gingras,
Léry, de
Proxla,
Richard,
Ross,
Sharples,
Starnes,
Webb.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la corporation du collège de Chambly, demandant de l'aide ;
Du « Montreal Sailor's Institute, » demandant une aide de \$1,000.

L'Honorable *Orateur* informe la chambre que c'est le désir de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de proroger la session demain à 3 heures P. M., si l'état des affaires publiques le permet.

Sur motion de l'Honorable *M. de Boucherville*, il est

Ordonné, Que, lorsque la chambre s'ajournera ce soir, elle soit ajournée à demain, à 10 heures A. M.

L'ordre du jour étant appelé pour la reprise des débats sur la motion en amendement à la motion pour la seconde lecture du Bill (No. 102) intitulé : « Acte concernant la construction du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, »

Les débats sont continués,

Et la question de concours étant mise sur la dite motion en amendement, la chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

Beaubien,

et Ferrier. 2.

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

*Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Dionne,
Dostaler,*

*Fraser de Berry,
Gingras,
Le Maire,
Léry, de
Proulx,*

*Richard,
Ross,
Sharples,
Starnes,
et Webb. 15.*

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Et la question de concours étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, et

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre maintenant.

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit-Bill.
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. Beaudry, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 30) intitulé :
« Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Longueuil, 37 Vict., chap. 49, »

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 112) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 32 Vict., ch. 11, concernant la vente et l'administration des terres de la Couronne, »

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 88) intitulé : « Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, pour les années fiscales expirant le trente de juin 1876 et le trente de juin 1877, et pour d'autres fins du ressort du service public, »

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier reporte ce Bill à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 110) intitulé : « Acte autorisant l'émission des bons provinciaux pour payer les subsides accordés aux chemins de fer, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. Dionne, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. de Boucherville, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 97) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 77 des statuts relatifs au Canada, concernant les arpenteurs et les arpentages, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Proulx*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 108) intitulé : « Acte pour amender l'acte de police de Québec, (33 Vict. ch. 24), »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après; la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Ferrier*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 35) intitulé : « Acte pour amender de nouveau le code municipal, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Richard*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 107) intitulé : « Acte concernant l'économie intérieure de l'Assemblée Législative et pour autres fins, »

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé, et
 Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 94) intitulé : « Acte pour amender la loi concernant les droits et obligations des aubergistes, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Fraser de Berry*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 99) intitulé : « Acte concernant la compilation des statistiques des naissances, mariages et causes de décès dans la province, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Webb*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 103) intitulé : « Acte pour amender l'acte de la ci-devant province du Canada, 27-28 Vict., chap. 5, concernant l'apportionnement des timbres judiciaires, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Sharples*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 105) intitulé : « Acte pour enlever les doutes relatifs à l'authenticité de certains registres des actes de l'état civil, dans le comté de Rimouski, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Ross*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 101) intitulé : « Acte pour aider à subvenir aux fins de l'administration de la justice, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Beaubien*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 7) intitulé : « Acte pour amender les lois de la chasse en cette province, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Gingras*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 87) intitulé : « Acte pour obliger les assureurs à prendre une licence, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Beaudry*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 55) intitulé : « Acte passé pour autoriser la « compagnie de moulins à coton de V. Hudon, Hochelaga, » à émettre des débentures portant hypothèque sur les biens de la dite compagnie et pour autres fins, »

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général
 pour la prise en considération du Bill (No. 97) intitulé : « Acte pour amender le
 chapitre 23 des statuts refondus du Bas Canada, concernant la vente et l'admini-
 stration des bois sur les terres publiques, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Starnes*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été
 examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amen-
 dement.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
 chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général
 pour la prise en considération du Bill (No. 100) intitulé : « Acte pour amender
 la loi concernant les octrois en argent faits à certains chemins de fer, »

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Archambeault*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill
 a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec
 certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le
 désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de
 concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
 chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, aux-
 quels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un
 Bill (No. 65) intitulé : « Acte passé pour incorporer le collège des dames de Dun-
 ham, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que la 41^{ème} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui con-
 cerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le
 Bill (No. 19) intitulé : « Acte pour amender et refondre les différents actes concer-
 nant le notariat en cette province. » informant cette chambre que l'Assemblée
 Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill
 (No. 57) intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'acte des Licences de Québec, »
 (34 Vict., ch. 2,) et les divers actes qui l'amendent et en étendre l'application, »
 informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements
 sans amendement.

La chambre s'ajourne à loisir.
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills
 Privés, auquel a été référé le Bill (No. 65) intitulé : « Acte passé pour incorporer
 le collège des dames de Dunham, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en
 entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
 chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills
 Privés, auquel a été référé le Bill (No. 55) intitulé : « Acte passé pour autoriser
 la « compagnie des moulins à coton de V. Hudon, Hochelaga, » à émettre des
 débetures portant hypothèque sur les biens de la dite compagnie et pour autres
 fins, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette
 chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt
 qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question
 de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette
 chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, aux-
 quels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills
 Privés, auquel a été référé le Bill (No. 43) intitulé : « Acte concernant la com-

pagnie dite «The Canada tanning extract Company,» limitée, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 80) intitulé : « Acte passé pour autoriser la chambre provinciale des notaires à admettre Charles Euchariste Octave Thomas Tranchemontagne à la pratique du notariat, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, la chambre s'ajourne à demain, à 10 heures A. M.

Vendredi, 24 Décembre 1875.

Séance de 10 heures A. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Félix Hyacinthe LeMaire*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaubien,
Beaudry,
Boucherville, de
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,

Gingras,
Léry, de
Proulx,
Richard,
Ross,
Sharples.
Starnes.

La pétition suivante est lue et reçue :

Des habitants du canton de Frampton, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 73) intitulé : « Acte concernant une compagnie incorporée sous le nom de « Le crédit foncier du Bas-Canada, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui
 concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et
 Bills Privés.

La chambre s'ajourne à loisir.
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Fraser de Berry*, du comité des Ordres Permanents et Bills
 Privés, présente son neuvième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS
 Ce 24 Décembre 1875.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter
 ce qui suit, comme son neuvième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles
 n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ème règle :

Des habitants de St. François du Lac, St. Thomas de Pierreville, St. Pie de
 Deguire et autres, demandant la passation d'une loi défendant de flotter du bois
 de corde autrement qu'en radeau ;

De F. X. DesRosiers et autres, demandant l'abolition du privilège de faire
 des actes devant témoins, sous seing privé, dans les comtés mentionnés dans l'acte
 7 Vict : chap. 22 ;

Des habitants d'une partie du neuvième rang et de la totalité du dixième
 rang du canton de Kingsey, comté de Drummond, demandant à être séparés de
 la municipalité de Kingsey Falls, pour être annexés à celle de Kingsey ;

Des habitants du canton de Broughton, comté de Beauce, demandant à être
 annexés à la paroisse de St. Frédéric ;

De la corporation du collège de Chambly, demandant de l'aide ;

Du « Montreal Sailor's Institute, » demandant une aide de \$1,000 ;

Des habitants du canton de Frampton, comté de Dorchester, demandant de
 l'aide pour l'ouverture d'un chemin.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles
 avaient été présentées après le temps limité pour recevoir des pétitions pour Bills
 Privés :

D'Alexandre Cross et autres, de Montréal, demandant l'incorporation de la
 compagnie de placement du Canada « The trust company of Canada » ;

De François Archambault et autres, de Montréal, demandant l'incorporation
 du « Hackmen's Union benefit Society, » de Montréal.

Le tout humblement soumis

JOHN FRASER DE BERRY
 Président *pro. tenu*

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser de Berry*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Fraser de Berry*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 73) intitulé : « Acte concernant une compagnie incorporée sous le nom de « le crédit foncier du Bas-Canada, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beauchry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 106) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 21 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant les inhumations et les exhumations, » auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que la 41ème règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archangeault*, il est
Ordonné, Que le Bill (No. 78) intitulé : « Acte pour détacher du comté de Dorchester une partie de la paroisse de St. Anselme située dans ce comté et l'annexer au comté de Bellechasse pour les fins parlementaires, d'enregistrement, municipales et scolaires, » soit renvoyé de nouveau au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, avec instruction de faire rapport sur le mérite du dit Bill.

La chambre s'ajourne à loisir.
 Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Archangeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 78) intitulé : « Acte pour détacher du comté de Dorchester, une partie de la paroisse de St. Anselme, située dans ce comté et l'annexer au comté de Bellechasse pour les fins parlementaires, d'enregistrement, municipales et scolaires, » fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité spécial pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif, pour la présente session, présente son quatrième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF
24 décembre 1875.

Le comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité a fait l'examen des comptes du greffier depuis le 5 novembre dernier (date à laquelle remonte la dernière audition de ses comptes), au 20 décembre courant.

Le greffier avait en mains, à la date en premier lieu mentionnée, la somme de quinze mille cinquante dollars dont il avait à rendre compte.

Le greffier, à la satisfaction de votre comité, a rendu un compte détaillé, appuyé sur pièces justificatives, numérotées depuis 574 jusqu'à 656 inclusivement, de ses dépenses entre les deux époques ci-dessus mentionnées s'élevant à la somme de six mille sept cent quatre-vingt dix dollars et trois centins, de manière qu'il reste dû à votre honorable chambre par le greffier une somme de huit mille deux cent cinquante-neuf dollars et quatre-vingt dix-sept centins, dont il aura à rendre compte ci-après.

Votre comité recommande aussi qu'un *bonus* de quinze pour cent sur le montant de leurs salaires soit payé aux employés permanents de cette chambre.

Le tout humblement soumis

LOUIS ARCHAMBEAULT
Président *pro. tem.*

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité spécial pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif, pour la présente session, fait rapport que ce comité recommande que le fauteuil de l'Honorable M. *Ross* lui soit offert comme marque de souvenir.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 98) intitulé : « Acte pour amender le chapitre 77 des statuts refondus du Canada, concernant les arpenteurs et les arpentages, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 55) intitulé : « Acte passé pour autoriser la « compagnie des moulins à coton de V. Hudon, Hochelaga, » à émettre des débetures portant hypothèque sur les biens de la dite compagnie et pour autres fins, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 94) intitulé : « Acte pour amender la loi concernant les droits et obligations des aubergistes, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 42) intitulé : « Acte pour amender l'acte 22 Victoria, ch. 106, incorporant la ville de St. Jean, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 99) intitulé : « Acte concernant la compilation des statistiques des naissances, mariages et causes de décès dans la province, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 72) intitulé : « Acte pour détacher une certaine partie du comté de Bellechasse et l'annexer au comté de Montmagny pour les fins parlementaires, d'enregistrement, municipales et scolaires, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements avec certains amendements, auxquels elle demande le concours de cette chambre.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Ordonné, Quo le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a agréé ses amendements à ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 104) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 38 Vict., ch. 29, amendant le chapitre 18 des statuts refondus pour le Bas-Canada, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 102) intitulé : « Acte concernant la construction du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 100) intitulé : « Acte pour amender la loi concernant les octrois en argent faits à certains chemins de fer, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 48) intitulé : « Acte pour incorporer « l'Association littéraire et de bienfaisance des jeunes Irlandais, » de Montréal, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 35) intitulé : « Acte pour amender de nouveau le code municipal, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 5) intitulé : « Acte pour autoriser les commissaires d'école de la municipalité scolaire de St. Henri, comté d'Hochelaga, à prélever une certaine somme et à acquérir des biens immeubles et y ériger des bâtisses pour des fins d'écoles, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 21) intitulé : « Acte pour changer le nom de « la société provinciale permanente de construction, » en celui de « compagnie provinciale de prêt, » et pour étendre ses pouvoirs, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 23) intitulé : « Acte passé pour changer le nom de la « Société permanente de Construction de Montréal » en celui de « Compagnie de prêt de Montréal, » et pour en étendre les pouvoirs, » informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

A deux heures de l'après-midi, Son Excellence l'Honorable RENÉ EDOUARD CARON, Lieutenant Gouverneur de la province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'Honorable Orateur dit :

« Gentilhomme huissier de la verge noire, rendez-vous à la chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette chambre que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle du Conseil Législatif, »

Laquelle étant venue avec son Orateur,

Le greffier de la Couronne en Chancellerie lit séparément les titres des Bills à être passés comme suit :

Acte pour autoriser le recteur et les marguilliers de l'église de Saint-Etienne (*Saint Stephen's Church*) de la paroisse de Saint-Etienne (*Saint Stephen*) dans le diocèse de Montréal « à vendre la dite église et la propriété sur laquelle elle est bâtie, et à construire une autre église ailleurs. »

Acte pour autoriser les commissaires d'école de la municipalité scolaire de Saint-Henri, comté d'Hochelaga, à prélever une certaine somme et à acquérir des biens immeubles et y ériger des bâtisses pour des fins d'écoles.

Acte pour amender les lois de la chasse en cette province.

Acte pour amender le chapitre 69 des statuts refondus du Bas-Canada, concernant les sociétés de construction, en pourvoyant au mode de leur union ou fusion.

Acte pour incorporer « les Frères du Sacré-Cœur. »

Acte pour amender de nouveau « l'Acte des chemins de fer de Québec, 1869, » 32 Vict., ch. 51).

Acte passé pour définir la juridiction de la cour des magistrats de district en matières civiles.

Acte déclarant à quelle date commence à courir le délai pour le renouvellement de l'enregistrement des hypothèques, après le cadastrage.

Acte pour amender et refondre les différents actes concernant le Notariat en cette province.

Acte pour changer le nom de « La compagnie de chemin de fer de Philipsburg, Farnham et Yamaska, en celui de « La compagnie de chemin de fer de Jonction du Lac Champlain et du Saint-Laurent, » et lui permettre de changer son tracé.

Acte pour changer le nom de « la Société Provinciale permanente de construction, » en celui de « Compagnie Provinciale de prêt, » et pour étendre ses pouvoirs.

Acte pour incorporer la compagnie de gaz de Saint-Henri.

Acte passé pour changer le nom de la « Société Permanente de Construction de Montréal, » en celui de « Compagnie d'Prêt de Montréal, » et pour en étendre les pouvoirs.

Acte pour incorporer la cité de Sherbrooke.

Acte pour amender les actes relatifs à la corporation de la cité de Montréal.

Acte pour déclarer et définir les pouvoirs des syndics de l'église libre (Free Church) de la rue Côté, de Montréal, au sujet de sa propriété.

Acte pour autoriser le barreau de la province de Québec, section du district de Montréal, à admettre Louis Philippe Guillet au nombre de ses membres, après examen.

Acte pour amender l'acte incorporant « la compagnie hydraulique et manufacturière de la rivière Richelieu. »

Acte pour incorporer la corporation des religieuses « *Carmélites déchaussées de Rimouski.* »

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Longueuil, 37 Victoria, chapitre 49.

Acte amendant l'article 210 du Code civil.

Acte pour incorporer le corps de musique du village de Lauzon.

Acte pour annexer certaines parties du territoire du Saint-Maurice au comté de Champlain, pour les fins de la représentation dans l'Assemblée Législative, et pour les fins municipales et de l'enregistrement.

Acte pour amender de nouveau le code municipal.

Acte pour amender l'acte de cette province, 33 Victoria, chapitre 29.

Acte autorisant l'Evêque Catholique Romain ou la Corporation Episcopale Catholique Romaine de Montréal, à vendre un immeuble destiné par le testament du Révd. Louis Marie Lefebvre à l'établissement d'un hôpital en la paroisse Sainte-Geneviève.

Acte pour incorporer « les Frères des Ecoles Chrétiennes. »

Acte pour amender l'acte 22 Victoria, chap. 106, incorporant la ville de Saint-Jean.

Acte concernant la compagnie-dite « The Canada tanning extract company, » limitée. »

Acte pour incorporer le collège de Notre-Dame, Côte des Neiges.

Actes pour annexer certaines parties du township de Shawinigan, dans le comté de Saint-Maurice, à la paroisse de Sainte-Flore, dans le comté de Champlain, pour les fins scolaires, municipales, d'enregistrement et de représentation parlementaire.

Acte pour octroyer à la « Compagnie de Navigation Union, » incorporée par lettres-patentes, une nouvelle charte d'incorporation, avec des pouvoirs plus étendus.

Acte passé pour incorporer « l'association littéraire et de bienfaisance des jeunes irlandais, de Montréal. »

Acte pour ériger le village de Bagotville en une municipalité séparée.

Acte pour annexer certaines îles dans la paroisse de Sorel, comté de Richelieu, à la paroisse de la Visitation de l'Île du Pads, comté de Berthier, pour les fins parlementaires, municipales, scolaires et d'enregistrement.

Acte pour amender l'Acte de cette province, 38 Vict., ch. 79, intitulé : « Acte pour incorporer la cité de Hull. »

Acte pour amender l'acte 27 Viet., ch. 23, intitulé : « Acte pour incorporer la ville de Joliette. »

Acte passé pour amender de nouveau les actes relatifs à la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly.

Acte pour amender de nouveau la loi concernant l'instruction publique.

Acte pour autoriser la « compagnie des moulins à coton de V. Hudon, Hochelaga, » à émettre des débentures portant hypothèque sur les biens de la dite compagnie et pour autres fins.

Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la cité de Québec.

Acte pour amender de nouveau « l'Acte des Licences de Québec, » 34 Vict. ch. 2, et les divers actes qui l'amendent et en étendre l'application.

Acte pour incorporer « l'institut littéraire de Saint-Patrice de Québec. »

Acte passé pour incorporer le « collège des Dames de Compton. »

Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston.

Acte pour incorporer le « club canadien. » de Montréal.

Acte pour incorporer « La Compagnie d'Assurance Patriotique du Canada. »

Acte pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Lévis et Kennebec.

Acte passé pour autoriser la vente d'un certain bien-fonds substitué par l'acte des dernières volontés et le testament de Dame Maria Orkney.

Acte pour incorporer le collège des Dames de Dunham.

Acte passé pour incorporer « The Church Home, » de Montréal.

Acte pour diviser la municipalité de Newport, dans le comté de Gaspé, en deux municipalités séparées.

Acte pour détacher une certaine partie du comté de Lotbinière, et l'annexer au comté de Beauce pour les fins scolaires, municipales, d'enregistrement et de représentation parlementaire, et pour ériger civilement la paroisse de St. Séverin.

Acte pour détacher du comté de Terrebonne la partie de la paroisse de Sainte-Monique située dans ce comté, et l'annexer au comté des Deux-Montagnes, et pour annexer certaines terres détachées du domaine du lac des Deux-Montagnes à la paroisse de St. Benoit, comté des Deux-Montagnes, pour les fins parlementaires, d'enregistrement, municipales et scolaires.

Acte pour détacher une certaine partie du comté de Bellechasse et l'annexer au comté de Montmagny, pour les fins parlementaires, d'enregistrement, municipales et scolaires.

Acte concernant une compagnie incorporée sous le nom de « le crédit foncier du Bas-Canada. »

Acte érigeant la Communauté des Religieuses du Précieux Sang de Notre-Dame de Grâce, diocèse de Montréal.

Acte passé pour incorporer l'Association Chrétienne des Femmes de Québec.

Acte passé pour autoriser la compagnie manufacturière Paton de Sherbrooke (The Paton manufacturing Company of Sherbrooke) à émettre du stock préférentiel.

Acte pour détacher du comté de Dorchester une partie de la paroisse de Saint-Anselme, située dans ce comté, et l'annexer au comté de Bellechasse pour les fins parlementaires, d'enregistrement, municipales et scolaires.

Acte pour amender l'article 2179 du Code Civil.

Acte passé pour autoriser la chambre provinciale des notaires à admettre Charles Euchariste Octave Thomas Tranchemontagne à la pratique du notariat.

Acte pour remédier à la perte de certains registres des actes de l'état civil, de la paroisse de Ste. Marie de Monnoir, comté de Rouville.

Acte pour amender « l'acte électoral de Québec, » (38 Vict., ch. 7.)

Acte pour obliger les assureurs à prendre une licence.

Acte pour amender l'acte de la ci-devant province du Canada, 24 Vict. ch. 24, relativement à la pratique de la vaccination.

Acte concernant l'inhumation dans les cimetières des catholiques romains.

Acte pour étendre la juridiction du commissaire des incendies pour la cité de Québec.

Acte passé pour incorporer le collège de St. Césaire.

Acte pour amender la loi concernant les droits et obligations des aubergistes.

Acte pour amender les lois concernant l'Education en cette province quant aux écoles de la cité de Montréal.

Acte pour amender le chapitre 23 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant la vente et l'administration des bois sur les terres publiques.

Acte pour amender le chapitre 77 des statuts refondus du Canada concernant les arpenteurs et les arpentages.

Acte concernant la compilation des statistiques des naissances, mariages et causes de décès dans la province.

Acte pour amender la loi concernant les octrois en argent faits à certains chemins de fer.

Acte pour aider à subvenir aux fins de l'administration de la justice.

Acte relatif à la construction du « chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental »

Acte pour amender l'acte de la ci-devant province du Canada, 27-28 Vict. ch. 5, concernant l'apposition des timbres judiciaires.

Acte pour amender l'acte de cette province 38 Vict., ch. 29, amendant le chapitre 18 des statuts refondus pour le Bas-Canada.

Acte pour enlever les doutes relatifs à l'authenticité de certains registres des actes de l'état civil, dans le comté de Rimouski.

Acte pour amender le chapitre 21 des Statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant les inhumations et les exhumations.

Acte concernant l'Economie intérieure de l'Assemblée Législative et pour autres fins.

Acte pour amender « l'acte de police de Québec » (33 Vict., chap. 24.)

Acte autorisant l'émission de bons provinciaux pour payer les subsides accordés aux chemins de fer.

Acte pour amender l'acte 38 Vict., ch. 4, relativement à la fabrication du sucre de betterave.

Acte pour amender l'acte de cette province 32 Vict., ch. 11, concernant la vente et l'administration des terres de la Couronne.

La sanction royale est prononcée sur ces Bills par le greffier de cette chambre comme suit :

« Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur sanctionne ces Bills. »

Alors l'Honorable Orateur de l'Assemblée Législative a adressé la parole à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, et a présenté à Son Excellence, pour qu'elle veuille y donner sa sanction, un Bill intitulé :

Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, pour les années fiscales

expirant le trente de juin mil huit cent soixante et seize, et le trente de juin mil huit cent soixante et dix-sept, et pour d'autres fins, du ressort du service public.

A ce Bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce Bill.

Après quoi, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de clore la première session du troisième Parlement de la Province de Québec par le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif ;
Messieurs de l'Assemblée Législative ;*

Je dois vous féliciter sur les travaux que vous avez accomplis pendant cette première session du troisième parlement de la province de Québec.

Vos discussions au sujet des matières importantes sur lesquelles vous avez été appelés à légiférer ont été marquées au coin de l'urbanité et de l'intelligence des affaires, et ont pris un caractère élevé que j'ai constaté avec satisfaction. Pendant toute cette session, vous avez donné des preuves de votre zèle, de votre patriotisme et de vos sentiments de loyauté envers Sa Très-Gracieuse Majesté la Reine.

Messieurs de l'Assemblée Législative ;

Je vous remercie des subsides que vous avez si généreusement votés. Je veillerai à ce qu'ils soient employés de la manière la plus efficace et la plus économique possible.

Honorables Messieurs et Messieurs ;

Au moment où vous allez vous séparer pour rentrer dans vos foyers, et à la veille d'une année nouvelle, je fais des vœux pour votre bonheur, et je prie la divine Providence de continuer sa protection sur vos familles et sur tous les habitants de cette fidèle et loyale province.

Alors l'Honorable Orateur de cette chambre dit :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative.*

C'est la volonté et le désir de son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, que ce Parlement Provincial soit prorogé à mercredi le second jour de février prochain, pour être ici tenu, et ce Parlement Provincial est en conséquence prorogé à mercredi, le second jour de février prochain.

Conseil Législatif

INDEX

DU

NEUVIÈME VOLUME.

39 VICTORIA, 1875.

ADDRESSES:

A Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur :

- 1.—En réponse au Discours du Trône; proposée, comité chargé de la préparer, 9. Adresse rapportée, lue, adoptée, grossoyée, signée par l'Orateur, 10. A être présentée par les membres qui sont conseillers exécutifs, 11. Rapport de la réponse, réponse, ordre de l'imprimer, 12.
- 2.—Pour warrant en faveur du greffier pour \$15,000.00; proposée, adoptée, à être présentée par les membres qui sont conseillers exécutifs, 25.
- 3.—Le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre copie de la correspondance échangée entre le Gouvernement et le protonotaire de la Cour Supérieure et le magistrat de police du district de Montréal, au sujet de l'incapacité de plusieurs écrivains employés dans les bureaux de ces cours, recevant de forts salaires, si telle correspondance existe; proposée, adoptée, 25. A être présentée par les membres qui sont conseillers exécutifs, 26.
- 4.—Le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre toute la correspondance échangée entre le gouvernement de Québec et le gouvernement fédéral au sujet des casernes des Jésuites, des magasins et de la boulangerie militaires; proposée, adoptée, à être présentée par les membres qui sont conseillers exécutifs, 49. Réponse présentée, 89.
- 5.—Pour warrant en faveur du greffier pour \$6,000.00; proposée, adoptée, à être présentée par les membres qui sont conseillers exécutifs, 117.

AJOURNEMENTS :

A loisir, 10, 26, 28, 31, 32, 42, 44, 59, 79, 80, 93, 94, 99, 107, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 133, 134.

Spéciaux, 14, 27, 63, 122.

ARCHAMBAULT : François *et al.*, de Montréal, Pétition de, 53 et 58.

ARCHAMBEAULT : L'Honorable M., ajouté au comité des contingents, 21.

ARGENTEUIL, DEUX-MONTAGNES ET TERREBONNE : Habitants des comtés de, Pétition des, 15 et 22.

ASILE STE. BRIGITTE : De Québec, Association de l', Pétition de l', 37 et 42.

ASSOCIATION : Permanente de Construction de Montréal, Pétition de l', 6 et 12.

“ Pharmaceutique de la Province de Québec, “ “ 60 et 67.

ASSURANCE MARITIME : Compagnies d', Pétition des, 34 et 37.

AUCLAIR : Révd. J., curé de Québec, “ du, 35 et 39.

BAGOTVILLE : Habitants de, Pétition des, 24 et 29.

BANQUES : De Montréal, “ “ 42 et 45.

BEAUHARNOIS : Curé de la paroisse de St. Clément de, Pétition du, 26 et 33.

BELLECHASSE, DAAQUAM ET ROUX : Habitants des cantons de, Pétition des 56 et 60.

BIBLIOTHÉCAIRE : Rapport du, présenté, 6.

BIBLIOTHÈQUE : Comité de la, (Voir Comités).

BILLS :

A.—Présenté par l'Honorable M. de Boucherville, intitulé : « Acte concernant l'agriculture. » Lu la 1ère fois *pro formâ*, 4.

B.—Présenté par l'Honorable M. Fraser de Berry, intitulé : « Acte pour valider certaines ventes de meubles de succession. » Lu 1ère fois, 18.
Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 27. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 32.

C.—Présenté par l'Honorable M. Fraser de Berry, intitulé : « Acte pour amender le chap. 94 des Statuts refondus du Bas-Canada. » Lu 1ère fois, 28. Seconde lecture remise, 36. Déchargé, 44.

- Bill No. 2.—Intitulé : « Acte pour autoriser le recteur et les marguilliers de l'église de Saint-Etienne (*Saint Stephen's Church*) de la paroisse de Saint-Etienne, (*Saint Stephen*) dans le diocèse de Montréal « à vendre la dite église et la propriété sur laquelle elle est bâtie, et à construire une autre église ailleurs. » Reçu et lu 1ère fois, 64. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 71. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé, 80. L'Assemblée en est informée, 81. Sanctionné, 136.
- Bill No. 4.—Intitulé : « Acte pour amender « l'acte des élections contestées de Québec, 1875, » (38 Vict., ch. 8.) » Reçu et lu 1ère fois, 26. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 27. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 28. Sanctionné, 32.
- Bill No. 5.—Intitulé : « Acte pour autoriser les commissaires d'école de la municipalité scolaire de Saint-Henri, comté d'Hochelaga, à prélever une certaine somme et à acquérir des biens immeubles et y ériger des bâtisses pour des fins d'écoles. » Reçu, 78. Lu 1ère fois, 79. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 85. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 116. Amendements agréés et Bill rapporté, sanctionné, 136.
- Bill No. 7.—Intitulé : « Acte pour amender les lois de la chasse en cette province. » Reçu et lu 1ère fois, 100. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 108. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 128. Sanctionné, 136.
- Bill No. 9.—Intitulé : « Acte pour amender le chapitre 69 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant les sociétés de construction, en pourvoyant au mode de leur union ou fusion. » Reçu et lu 1ère fois, 51. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 53. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 63. Amendements agréés et Bill rapporté, 79. Sanctionné, 136.
- Bill No. 10.—Intitulé : « Acte pour incorporer « les Frères du Sacré-Cœur. » Reçu et lu 1ère fois, 60. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 65. Rapporté avec amendements, 69. Amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 70. Amendements agréés et Bill rapporté, 88. Sanctionné, 136.
- Bill No. 11.—Intitulé : « Acte pour amender de nouveau « l'Acte des chemins de fer de Québec, 1869. » (32 Vict., ch. 51). Reçu et lu 1ère fois, 36. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 38. Comité général remis, 41. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, 42. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 44. Sanctionné, 137.
- Bill No. 14.—Intitulé : « Acte passé pour définir la juridiction de la cour des magistrats de district en matières civiles. » Reçu et lu 1ère fois, 64. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 71. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 80. Sanctionné, 137.

- Bill No. 17.—Intitulé : « Acte d'incorporation pour la société de l'union des menuisiers de Québec. » Reçu et lu 1ère fois, 61. Motion pour seconde lecture, débats, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 66. Rapport que le préambule n'a pas été prouvé, motion pour adoption du rapport, motion en amendement que le Bill soit renvoyé de nouveau au comité, 81. Rapport que le préambule n'a pas été prouvé, 111.
- Bill No. 18.—Intitulé : « Acte déclarant à quelle date commence à courir le délai pour le renouvellement de l'enregistrement des hypothèques, après le cadastrage. » Reçu et lu 1ère fois, 36. Seconde lecture remise, 41. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 42. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 44. Sanctionné, 137.
- Bill No. 19.—Intitulé : « Acte pour amender et refondre les différents actes concernant le Notariat en cette province. » Reçu et lu 1ère fois, 78. 2de lecture remise, 89. Lu 2de fois et renvoyé à un comité spécial, 99. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, 101. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 102. Amendements agréés et Bill rapporté, 130. Sanctionné, 137.
- Bill No. 20.—Intitulé : « Acte pour changer le nom de « La compagnie de chemin de fer de Philipsburg, Farnham et Yamaska, en celui de « La compagnie de chemin de fer de Jonction du Lac Champlain et du Saint-Laurent, » et lui permettre de changer son tracé. » Reçu et lu 1ère fois, 81. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 86. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé, 113. L'Assemblée en est informée, 114. Sanctionné, 137.
- Bill No. 21.—Intitulé : « Acte pour changer le nom de « la Société Provinciale permanente de construction, » en celui de « Compagnie Provinciale de prêt, » et pour étendre ses pouvoirs. » Reçu et lu 1ère fois, 77. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 83. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 113. Amendements agréés et Bill rapporté, 136. Sanctionné, 137. ○
- Bill No. 22.—Intitulé : « Acte pour incorporer la compagnie de gaz de Saint-Henri. » Reçu et lu 1ère fois, 61. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 66. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 69. Sanctionné, 137.
- Bill No. 23.—Intitulé : « Acte passé pour changer le nom de la « Société Permanente de Construction de Montréal, » en celui de « Compagnie de Prêt de Montréal, » et pour en étendre les pouvoirs. » Reçu et lu 1ère fois, 98. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 106. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 115. Amendements agréés et Bill rapporté, 136. Sanctionné, 137.
- Bill No. 24.—Intitulé : « Acte pour incorporer la cité de Sherbrooke. » Reçu et lu 1ère fois, 63. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 70. Rapporté sans amendement, Bill renvoyé au même comité pour être reconsidéré, 76. Rapporté avec amendements, amen-

- dements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 92. Amendements agréés et Bill rapporté, 120. Sanctionné, 137.
- Bill No. 25.—Intitulé : « Acte pour amender les acte relatifs à la corporation de la corporation de la cité de Montréal. » Reçu et lu 1ère fois, 77. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 83. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 88. Amendements agréés et Bill rapporté, 120. Sanctionné, 137.
- Bill No. 26.—Intitulé : « Acte pour déclarer et définir les pouvoir des syndics de l'église libre (Free Church) de la rue Côté, de Montréal, au sujet de sa propriété. » Reçu et lu 1ère fois, 78. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 84. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 96. Sanctionné, 137.
- Bill No. 27.—Intitulé : « Acte pour autoriser le barreau de la province de Québec, section du district de Montréal, à admettre Louis Philippe Guillet au nombre de ses membres, après examen. » Reçu et lu 1ère fois, 51. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 52. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 56. Sanctionné, 137.
- Bill No. 28.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant « la compagnie hydraulique et manufacturière de la rivière Richelieu. » Reçu et lu 1ère fois, 65. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 72. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 75. Sanctionné, 137.
- Bill No. 29.—Intitulé : « Acte pour incorporer la congrégation des religieuses « *Carmélites déchaussées de Rimouski.* » Reçu et lu 1ère fois, 61. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 66. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 69. Amendements agréés et Bill rapporté, 88. Sanctionné, 137.
- Bill No. 30.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Longueuil, 37 Victoria, chapitre 49. » Reçu et lu 1ère fois, 73. Seconde lecture remise, 85, 90. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 94. Rapporté sans amendement, 103. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 123. Sanctionné, 137.
- Bill No. 31.—Intitulé : « Acte amendant l'article 210 du Code Civil. » Reçu et lu 1ère fois, 56. Lu 2de fois, 57. Renvoyé à un comité général, 58. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 59. Sanctionné, 137.
- Bill No. 32.—Intitulé : « Acte pour incorporer le corps de musique du village de Lauzon. » Reçu et lu 1ère fois, 65. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 72. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 76. Sanctionné, 137.

- Bill No. 34.—Intitulé : « Acte pour annexer certaines parties du territoire du Saint-Maurice au comté de Champlain, pour les fins de la représentation dans l'Assemblée Législative et pour les fins municipales et de l'enregistrement. » Reçu et lu 1ère fois, 44. Seconde lecture remise, 48. Motion pour décharger l'ordre du jour et renvoyer le Bill au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, motion en amendement, débats, motion en amendement retirée, motion principale adoptée, Bill renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 51. Rapporté sans amendement, lu 2de fois, 55. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 57. Sanctionné, 137.
- Bill No. 35.—Intitulé : « Acte pour amender de nouveau le Code Municipal. » Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 119. Chambre en comité, Bill rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 125. Amendements agréés et Bill rapporté, 136. Sanctionné, 137.
- Bill No. 38.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 38 Victoria, chapitre 29. » Reçu et lu 1ère fois, 98. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 106. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 115. Amendements agréés et Bill rapporté, 136. Sanctionné, 137.
- Bill No. 39.—Intitulé : « Acte autorisant l'Evêque Catholique Romain ou la Corporation Episcopale Catholique Romaine de Montréal, à vendre un immeuble destiné par le testament du Révd. Louis Marie Lefebvre à l'établissement d'un hôpital en la paroisse Sainte-Genève. » Reçu et lu 1ère fois, 73. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 80. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 113. Sanctionné, 137.
- Bill No. 40.—Intitulé : « Acte pour incorporer les Frères des Ecoles Chrétiennes. » Reçu et lu 1ère fois, 61. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 66. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 69. Amendements agréés et Bill rapporté, 88. Sanctionné, 137.
- Bill No. 42.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte 22 Victoria, Chap. 106, incorporant la ville de Saint-Jean. » Reçu et lu 1ère fois, 96. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 103. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 112. Amendements agréés et Bill rapporté, 135. Sanctionné, 137.
- Bill No. 43.—Intitulé : « Acte concernant la compagnie dite « The Canada Tanning extract Company, » limitée. » Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, 118. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 119. Rapporté sans amendement, 130. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 131. Sanctionné, 137.

- Bill No. 44.—Intitulé : « Acte pour incorporer le collège de Notre-Dame, côte des Neiges. » Reçu et lu 1ère fois, 65. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 72. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 76. Sanctionné, 137.
- Bill No. 45.—Intitulé : « Acte pour annexer certaines parties du township de Shawinigan, dans le comté de Saint-Maurice, à la paroisse de Sainte-Flore, dans le comté de Champlain, pour les fins scolaires, municipales, d'enregistrement et de représentation parlementaire » Reçu, 63. Lu 1ère fois, 64. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 76. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 75. Sanctionné, 137.
- Bill No. 47.—Intitulé : « Acte pour octroyer à la « Compagnie de Navigation Union » incorporée par lettres-patentes, une nouvelle charte d'incorporation, avec des pouvoirs plus étendus. » Reçu et lu 1ère fois, 77. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 83. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, motion pour 3ème lecture, motion en amendement, débats, division, contents et non-contents, motion en amendement perdue, 91. Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 92. Amendements agréés et Bill rapporté, 120. Sanctionné, 137.
- Bill No. 48.—Intitulé : « Acte passé pour incorporer « l'association littéraire et de bienfaisance des jeunes irlandais, » de Montréal. » Reçu et lu 1ère fois, 64. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 71. Rapporté sans amendement, 76. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 77. Sanctionné, 138.
- Bill No. 49.—Intitulé : « Acte pour ériger le village de Bagotville en une municipalité séparée. » Reçu et lu 1ère fois, 78. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 84. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 96. Sanctionné, 138.
- Bill No. 50.—Intitulé : « Acte pour annexer certaines îles dans la paroisse de Sorel, comté de Richelieu, à la paroisse de la Visitation de l'Île du Pads, comté de Berthier, pour les fins parlementaires, municipales, scolaires et d'enregistrement. » Reçu et lu 1ère fois, 57. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 59. Rapporté sans amendement, 62. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 63. Sanctionné, 138.
- Bill No. 51.—Intitulé : « Acte pour amender l'Acte de cette province, 38 Vict., ch. 79, intitulé : « Acte pour incorporer la cité de Hull. » Reçu et lu 1ère fois, 65. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 72. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 75. Amendements agréés et Bill rapporté, 94. Sanctionné, 138.
- Bill No. 52.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte 27 Vict., ch. 23, intitulé : « Acte pour incorporer la ville de Joliette. » Reçu et lu 1ère fois, 98. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés,

106. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 112. Sanctionnée, 138.
- Bill No. 53.—Intitulé : « Acte passé pour amender de nouveau les actes relatifs à la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly. » Reçu et lu 1ère fois, 65. Lu 2de fois, 72. Renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 73. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 76. Sanctionné, 138.
- Bill No. 54.—Intitulé : « Acte pour amender de nouveau la loi concernant l'instruction publique. » Reçu et lu 1ère fois, 77. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 83. Comité général remis, 90. Chambre en comité, Bill rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 93. Amendements agréés et Bill rapporté, 120. Sanctionné, 138.
- Bill No. 55.—Intitulé : « Acte pour autoriser la « compagnie des moulins à coton de V. Hudon, Hochelaga, » à émettre des débentures portant hypothèque sur les biens de la dite compagnie et pour autres fins. » Reçu et lu 1ère fois, 109. Lu 2de fois, 128. Renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 129. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 130. Amendements agréés et Bill rapporté, 135. Sanctionné, 138.
- Bill No. 56.—Intitulé : « Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la cité de Québec. » Reçu et lu 1ère fois, 73. 2de lecture remise, 80. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 85. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 92. Sanctionné, 138.
- Bill No. 57.—Intitulé : « Acte pour amender de nouveau « l'acte des licences de Québec, » (34 Vict., ch. 2.) et les divers actes qui l'amendent et en étendre l'application. » Reçu et lu 1ère fois, 89. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 93. Chambre en comité et rapport de progrès, 99. Chambre de nouveau en comité, Bill rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 107. Amendements agréés et Bill rapporté, 130. Sanctionné, 138.
- Bill No. 58.—Intitulé : « Acte pour incorporer « l'Institut littéraire de Saint-Patrice de Québec. » Reçu et lu 1ère fois, 81. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 86. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 113. Sanctionné, 138.
- Bill No. 59.—Intitulé : « Acte passé pour incorporer le « collège des Dames de Compton. » Reçu et lu 1ère fois, 79. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 85. Rapporté sans amendement, 90. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 91. Sanctionné, 138.
- Bill No. 60.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston. » Reçu et lu 1ère fois,

lu 2de fois, et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 109. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, 114. Passé et l'Assemblée en est informée, 115. Sanctionné, 138.

Bill No. 61.—Intitulé : « Acte pour incorporer le « club canadien, » de Montréal. » Reçu et lu 1ère fois, 97. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 105. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 111. Sanctionné, 138.

Bill No. 62.—Intitulé : « Acte pour incorporer « La compagnie d'assurance patriotique du Canada. » Reçu et lu 1ère fois, 81. Lu 2de fois et renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 86. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 103. Sanctionné, 138.

Bill No. 63.—Intitulé : « Acte pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Lévis et Kennebec. » Reçu et lu 1ère fois, 78. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 84. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois passé et l'Assemblée en est informée, 91. Sanctionné, 138.

Bill No. 64.—Intitulé : « Acte passé pour autoriser la vente d'un certain bien-fonds substitué par l'acte des dernières volontés et le testament de Dame Maria Orkney. » Reçu et lu 1ère fois, 97. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 105. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 111. Sanctionné, 138.

Bill No. 65.—Intitulé : « Acte pour incorporer le collège des dames de Dunham. » Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, 129. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 130. Sanctionné, 138.

Bill No. 66.—Intitulé : « Acte passé pour incorporer « The Church Home, » de Montréal. » Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 88. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 96. Sanctionné, 138.

Bill No. 68.—Intitulé : « Acte pour diviser la municipalité de Newport, dans le comté de Gaspé, en deux municipalités séparées. » Reçu et lu 1ère fois, 89. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 92. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 114. Sanctionné, 138.

Bill No. 69.—Intitulé : « Acte pour détacher une certaine partie du comté de Lotbinière, et l'annexer au comté de Beauce pour les fins scolaires, municipales, d'enregistrement, et de représentation parlementaire, et pour ériger civilement la paroisse de Saint-Séverin. » Reçu et lu 1ère fois, 96. Lu 2de fois, et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 104. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 114. Sanctionné, 138.

Bill No. 70.—Intitulé : « Acte pour détacher du comté de Terrebonne la partie de la paroisse de Sainte-Monique située dans ce comté, et l'annexer au

- comté des Deux-Montagnes, et pour annexer certaines terres détachées du domaine du lac des Deux-Montagnes, à la paroisse de St. Benoit, comté des Deux-Montagnes, pour les fins parlementaires, d'enregistrement, municipales et scolaires.» Reçu et lu 1ère fois, 63. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 70. Rapporté sans amendement, 74. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 75. Sanctionné, 138.
- Bill No. 72.—Intitulé : « Acte pour détacher une certaine partie du comté de Bellechasse et l'annexer au comté de Montmagny pour les fins parlementaires, d'enregistrement, municipales et scolaires.» Reçu et lu 1ère fois, 79. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 85. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 116. Bill rapporté et amendements agréés avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, et l'Assemblée en est informée, 135. Sanctionné, 138.
- Bill No. 73.—Intitulé : « Acte concernant une compagnie incorporée sous le nom de « le crédit foncier du Bas-Canada. » Reçu et lu 1ère fois, 131. 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 132. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 133. Sanctionné, 138.
- Bill No. 74.—Intitulé : « Acte érigeant la Communauté des Religieuses du Précieux Sang de Notre-Dame-de-Grâce, diocèse de Montréal. » Reçu et lu 1ère fois, 98. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 106. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 112. Sanctionné, 138.
- Bill No. 75.—Intitulé : « Acte passé pour incorporer l'Association Chrétienne des Femmes de Québec. » Reçu et lu 1ère fois, 97. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 105. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 114. Sanctionné, 138.
- Bill No. 76.—Intitulé : « Acte passé pour autoriser la compagnie manufacturière Paton de Sherbrooke (The Paton Manufacturing Company of Sherbrooke), à émettre du stock préférentiel. » Reçu et lu 1ère fois, 101. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 108. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 111. Sanctionné, 138.
- Bill No. 78.—Intitulé : « Acte pour détacher du comté de Dorchester, une partie de la paroisse de Saint-Anselme, située dans ce comté, et l'annexer au comté de Bellechasse pour les fins parlementaires, d'enregistrement, municipales et scolaires. » Reçu et lu 1ère fois, 64. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 71. Rapport que le préambule n'a pas été prouvé, 77. Bill renvoyé de nouveau au même comité avec instruction de faire rapport sur le mérite du dit Bill, Bill rapporté sans amendement, 133. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 134. Sanctionné, 138.
- Bill No. 79.—Intitulé : « Acte pour amender l'article 2179 du Code Civil. » Reçu et lu 1ère fois, 77. Seconde lecture renise, 83, 90. Lu 2de fois et

renvoyé à un comité général, 94. Chambre en comité, 99. Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 100. Sanctionné, 138.

- Bill No. 80.—Intitulé : « Acte passé pour autoriser la chambre provinciale des notaires à admettre Charles Euchariste Octave Thomas Tranchemontagne, à la pratique du notariat. » Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 118. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 131. Sanctionné, 139.
- Bill No. 81.—Intitulé : « Acte pour remédier à la perte de certains registres des actes de l'état civil, de la paroisse de Ste. Marie de Monnoir, comté de Rouville. » Reçu et lu 1ère fois, 64. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 71. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 79. Sanctionné, 139.
- Bill No. 86.—Intitulé : « Acte pour amender « l'acte électoral de Québec, » (38 Vict., ch. 7.) Reçu et lu 1ère fois, 89. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 93. Comité général remis, 99. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 107. Sanctionné, 139.
- Bill No. 87.—Intitulé : « Acte pour obliger les assureurs à prendre une licence. » Reçu et lu 1ère fois, 101. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 109. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 128. Sanctionné, 139.
- Bill No. 88.—Intitulé : « Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, pour les années fiscales, expirant le trente de juin mil huit cent soixante-seize, et le trente de juin, mil huit cent soixante dix-sept, et pour d'autres fins du ressort du service public. » Reçu et lu 1ère fois, 120. 41ème règle suspendue, lu 2de fois, 121. Lu 3ème fois, passé et reporté à l'Assemblée, 124. Sanctionné, 140.
- Bill No. 89.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte de la ci-devant province du Canada, 24 Vict., ch. 24, relativement à la pratique de la vaccination. » Reçu et lu 1ère fois, 78. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 84. Comité général remis, 90. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 94. Sanctionné, 139.
- Bill No. 90.—Intitulé : « Acte concernant l'inhumation dans les cimetières des catholiques romains. » Reçu et lu 1ère fois, 89. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 93. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 99. Sanctionné, 139.
- Bill No. 92.—Intitulé : « Acte pour étendre la juridiction du commissaire des incendies pour la cité de Québec. » Reçu et lu 1ère fois, lu 2de fois, 100. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 103. Sanctionné, 139.

- Bill No. 93.—Intitulé : « Acte passé pour incorporer le collège de Saint-Césaire. » Reçu et lu 1ère fois, 98. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 105. Rapporté sans amendement, 111. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 112. Sanctionné, 139.
- Bill No. 94.—Intitulé : « Acte pour amender la loi concernant les droits et obligations des aubergistes. » Reçu et lu 1ère fois, 97. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 104. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 126. Sanctionné, 139.
- Bill No. 96.—Intitulé : « Acte pour amender les lois concernant l'Education en cette province quant aux écoles de la cité de Montréal. » Reçu et lu 1ère fois, 78. Lu 2de fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 84. Rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 95. Sanctionné, 139.
- Bill No. 97.—Intitulé : « Acte pour amender le chapitre 23 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant la vente et l'administration des bois sur les terres publiques. » Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 121. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 129. Sanctionné, 139.
- Bill No. 98.—Intitulé : « Acte pour amender le chapitre 77 des statuts refondus du Canada concernant les arpenteurs et les arpentages. » Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 118. Chambre en comité, Bill rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 125. Amendements agréés et Bill rapporté, 135. Sanctionné, 139.
- Bill No. 99.—Intitulé : « Acte concernant la compilation des statistiques des naissances, mariages et causes de décès dans la province. » Reçu et lu 1ère fois, 97. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 104. Chambre en comité, Bill rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, 126. Passé et renvoyé à l'Assemblée, 127. Amendements agréés et Bill rapporté, 135. Sanctionné, 139.
- Bill No. 100.—Intitulé : « Acte pour amender la loi concernant les octrois en argent faits à certains chemins de fer. » Reçu et lu première fois, 117. 41ème règle suspendue, lu 2de fois et renvoyé à un comité général 118. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3ème fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 129. Amendements agréés et Bill rapporté, 135. Sanctionné, 139.
- Bill No. 101.—Intitulé : « Acte pour aider à subvenir aux fins de l'administration de la justice. » Reçu et lu 1ère fois, 100. Lu 2de fois et renvoyé à un comité général, 108. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, 127. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 128. Sanctionné, 139.
- Bill No. 102.—Intitulé : « Acte relatif à la construction du « chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. » Reçu et lu 1ère fois, 109

- Motion pour 2^{de} lecture, motion en amendement, débats, débats ajournés, 120. Débats repris, division, contents, 122. Non-contents, 41^{ème} règle suspendue, Bill lu 2^{de} fois et renvoyé à un comité général, chambre en comité, Bill rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3^{ème} fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 123. Amendements agréés et Bill rapporté, 135. Sanctionné, 139.
- Bill No. 103.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte de la ci-devant province du Canada, 27-28 Vict., ch. 5, concernant l'apposition des timbres judiciaires. » Reçu et lu 1^{ère} fois, 98. Lu 2^{de} fois et renvoyé à un comité général, 106. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3^{ème} fois, passé et l'Assemblée en est informée, 127. Sanctionné, 139.
- Bill No. 104.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province 38 Vict. ch. 29, amendant le chapitre 18 des Statuts refondus pour le Bas-Canada. » Reçu et lu 1^{ère} fois, 97. Lu 2^{de} fois, motion pour renvoyer le Bill au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, motion en amendement, débats, motion en amendement perdue, 104. Bill renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 105. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu 3^{ème} fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 115. Amendements agréés et Bill rapporté, 135. Sanctionné, 139.
- Bill No. 105.—Intitulé : « Acte pour enlever les doutes relatifs à l'authenticité de certains registres des actes de l'état civil, dans le comté de Rimouski » Reçu et lu 1^{ère} fois, 100. Lu 2^{de} fois et renvoyé à un comité général, 107. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3^{ème} fois, passé et l'Assemblée en est informée, 127. Sanctionné, 139.
- Bill No. 106.—Intitulé : « Acte pour amender le chapitre 21 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant les inhumations et les exhumations. » Reçu et lu 1^{ère} fois, 41^{ème} règle suspendue, lu 2^{de} fois, lu 3^{ème} fois, passé et l'Assemblée en est informée, 133. Sanctionné, 139.
- Bill No. 107.—Intitulé : « Acte concernant l'Economie intérieure de l'Assemblée Législative et pour autres fins. » Reçu et lu 1^{ère} fois, 41^{ème} règle suspendue, lu 2^{de} fois, 119. Renvoyé à un comité général, 120. Ordre du jour déchargé, Bill lu 3^{ème} fois, passé et l'Assemblée en est informée, 126. Sanctionné, 139.
- Bill No. 108.—Intitulé : « Acte pour amender « l'acte de police de Québec » (33 Vict. chap. 24.) » Reçu et lu 1^{ère} fois, 41^{ème} règle suspendue, lu 2^{de} fois et renvoyé à un comité général, 119. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3^{ème} fois, passé et l'Assemblée en est informée, 125. Sanctionné, 139.
- Bill No. 110.—Intitulé : « Acte autorisant l'émission de bons provinciaux pour payer les subsides accordés aux chemins de fer. » Reçu et lu 1^{ère} fois, 41^{ème} règle suspendue, lu 2^{de} fois et renvoyé à un comité général, 117. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu 3^{ème} fois, passé et l'Assemblée en est informée, 124. Sanctionné, 139.

Bill No. 111.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte 38 Vict., ch. 4, relativement à la fabrication de sucre de betterave. » Reçu et lu 1ère fois, 100. Lu 2de fois, lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 108. Sanctionné, 139.

Bill No. 112.—Intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 32 Vict. ch. 11, concernant la vente et l'administration des terres de la Couronne. » Reçu et lu 1ère fois, 41ème règle suspendue, lu 2de fois, 117. Lu 3ème fois, passé et l'Assemblée en est informée, 124. Sanctionné, 139.

BILLS PRIVÉS : Terme prolongé pour recevoir les pétitions pour, 32, 48.

“ “ : “ “ “ “ “ “ “ “, 32, 48.

“ “ : “ “ “ “ “ “ “ “ rapports de comités sur, 32, 48.

BLOUIN : Révd. F. A. *et al.*, de Carleton, Pétition du, 8 et 14.

BON-PASTEUR : de Montréal, Dames du, Pétition des, 8 et 14.

“ “ : rue Fullum, de Montréal, Dames du, Pétition des, 8 et 14.

BRISSETTE : Revd. M. curé de l'Acadie *et al.*, Pétition du, 46 et 50.

BROUGHTON : Habitants du canton de, comté de Beauce, Pétition des 35 et 39.

BUREAU DE COMMERCE : de Montréal, Conseil du, Pétition du, 60 et 67.

CARMÉLITES DÉCHAUSSÉES : de Rimouski, Pétition des Dames, 6 et 12.

CARON : Adolphe P. *et al.*, de Québec, Pétition d', 43 et 46.

CASSADY : Alexandre, *et al.*, de Kingsey, Pétition d', 34 et 37.

CASSELS : Dame Mary *et al.*, de Québec, Pétition de, 45 et 50.

CHAMBLY : Collège de, Pétition du, 95 et 122.

“ : Habitants de la paroisse de, Pétition des, 16 et 23.

“ : “ du bassin de, Pétition des, 16 et 23.

“ : “ du canton de “ “, 16 et 23.

CHEMIN DE FER A PASSAGERS : de la cité de Montréal, compagnie du, Pétition de la, 43 et 46.

CLOUTIER : Révd. J. C., *et al.*, du comté de Témiscouata, Pétition du, 57 et 60.

COMITÉS NOMMÉS :

1.—*Des privilèges* :

 Pour prendre en considération les usages et coutumes de ce conseil et les privilèges du parlement, 5.

2.—*Des Contingents*, 12.

- 1er rapport présenté, reçu, lu et adopté, 21.
 L'Honorable M. *Archambeault* ajouté, 21.
 2nd rapport présenté, reçu, lu et adopté, 25.
 3ème " " " et lu, 116. Adopté, 117.
 4ème " " " lu et adopté, 134.
 Rapport recommandant d'offrir à l'Honorable M. *Ross* le fauteuil
 qu'il a occupé comme Orateur, 134.

3.—*Des Ordres Permanents et Bills Privés*, 12.

- 1er rapport présenté, reçu et lu, 20. Adopté, 21.
 2nd " " " " 29. " 31.
 3ème " " " " 39. " 41.
 4ème " " " " 46. " 48.
 5ème " " " " 54. " 55.
 6ème " " " " 67. " 69.
 7ème " " " lu et adopté, 82.
 8ème " " " et lu, 102. Adopté, 103.
 9ème " " " " 132. " 133.
 Instruction à ce comité de reconsidérer le Bill No. 24, 76.
 " " " " " 17, 81.
 " " " " " 78, 133.

4.—*Des Impressions* :

- Pour surveiller les impressions du Conseil, 13.
 Comité conjoint des impressions, l'Assemblée en est informée, 21.

- 1er rapport présenté, reçu, lu et adopté, 48.
 2nd " " " et lu, 87. Adopté, 88.
 3ème " " " " 110. " 111.

5.—Spécial pour assister l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque et faire partie du comité conjoint de la Bibliothèque, 13. L'Assemblée en est informée, 21.

6.—Pour s'enquérir et faire rapport de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées, 13.

7.—Spécial auquel est renvoyé le Bill (No. 19) intitulé : « Acte pour amender et refondre les différents actes concernant le notariat en cette province. » 99. Rapporté avec amendements, 101.

CONTENTS ET NON-CONTENTS : sur la 2de lecture du Bill, No. 102, 122.

" " " sur la 3ème lecture du Bill, No. 47, 91.

GRANBOURNE : Habitants du canton de, Pétition des, 67 et 87.

" " " " " 67 et 87.

CRÉDIT FONCIER : du Bas-Canada, Pétition du, 43 et 46.

CREIGHTON : James *et al.*, de Québec, Pétition de, 74 et 95.

CROSS : Alex. *et al.*, de Montréal, Pétition d', 53 et 58.

CUISSET : Octave, de Québec. " 53 et 58.

DAAQUAM, ROUX ET BELLECHASSE : « Habitants des cantons de, Pétition des, 56 et 60.

DARLING : Adam *et al.*, de Montréal, Pétition d', 11 et 17.

DAVIDSON : J. *et al.*, de Montréal. " de, 57 et 60.

DEMERS ET VIGER : Habitants des cantons, Pétition des, 33 et 36.

DÉSROSIERS : F. X. *et al.*, des cantons de l'est, Pétition de, 87 et 110.

DEUX-MONTAGNES, TERREBONNE ET ARGENTEUIL : Habitants des comtés de, Pétition des, 15 et 22.

DIVISION : Sur la 2de lecture du Bill No. 102, 122.

" " 3ème " 47, 91.

DORVAL : Habitants des îles et de la paroisse de Lachine, Pétition des, 43 et 46.

DUPUIS : Révd. A., de Ste. Elisabeth, Pétition du, 8 et 14.

DUPRÉ : L. L., de Sorel, Pétition de, 15 et 22.

DUROCHER : Isidore B. *et al.*, de Montréal, Pétition d', 50 et 53.

ECOLE DE RÉFORME : de Québec, Supérieure de l', Pétition de la, 8 et 14.

ÉCOLES PROTESTANTES : de Montréal, commissaires des, Pétition des, 49 et 52.

ÉGLISE LIBRE : de la rue Côté, Montréal, Pétition de l', 16 et 23.

EVANS : Révd. Thomas *et al.*, de Montréal, Pétition du, 8 et 14.

FAFARD : Révd. E. *et al.*, du village de Lauzon, Pétition du, 16 et 23.

FERGUSON : Arch. *et al.*, de Montréal, Pétition d', 57 et 60.

FINLAY : Corporation de l'Asile, de Québec, Pétition de la, 24 et 29.

FORCE : Anthony *et al.*, de Montréal, Pétition d', 13 et 19.

- FORSYTH ET LAMPTON : Habitants des cantons de, Pétition des, 42 et 45.
- FRAMPTON : Habitants du canton de, comté de Dorchester, Pétition des, 110 et 131.
- FRELIGHSBURG ET ST. ARMAND : Habitants de, Pétition des, 8 et 14.
- “ : “ du village de, Pétition de, 34 et 38.
- FRÈRES : des Ecoles Chrétiennes du Canada, Pétition des, 6 et 12.
- “ du Sacré-Cœur d'Arthabaska, Pétition des, 15 et 23.

GINGRAS : Révd. J. N. *et al.*, de St. Gervais, Pétition du, 8 et 14.

GOUVERNEUR-LIEUTENANT : Se rend et requiert la présence de l'Assemblée, 1, 2, 32, 136. Ouvre la session par un gracieux discours aux deux chambres, 3. L'Orateur fait rapport du discours, il est lu et la considération en est remise, l'impression en est ordonnée, 5. Pris en considération, 8. Résolution pour adresse en réponse, 1er, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 7ème paragraphes lus et adoptés unanimement, comité nommé pour préparer une adresse basée sur cette résolution, 9. Chambre en comité, adresse rapportée, lue, adoptée unanimement, ordre de la grossoyer, à être signée par l'Orateur, 10. A être présentée par les membres qui sont conseillers exécutifs, 11. Voir adresses. Rapport de la réponse, réponse, ordre de l'imprimer, 12.

Sanctionne un Bill, 32.

“ certains Bills, 136, 137, 138, 139.

“ le Bill des subsides, 140. Clot la session par un gracieux discours aux deux chambres, 140.

Adresses au. Voir adresses.

Messages du. Voir messages.

Proclamations du. Voir proclamations.

GRAND-TRONC : du Canada, compagnie de chemin de fer du, Pétition de la, 45 et 50.

GRAY : Frost Wood *et al.*, de Québec, Pétition de, 34 et 37.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE : Lit les titres des Bills à être sanctionnés, 136.

GREFFIER DU CONSEIL LÉGISLATIF : Lit le titre d'un Bill à être sanctionné, 32.

GREFFIER DU CONSEIL LÉGISLATIF : Rapport par l'orateur des dépenses et déboursés du, renvoyé au comité des contingents, 14.

GUILLET : L. P., des Trois-Rivières, Pétition de, 19 et 24.

HALE : l'Honorable Edward, chambre ajournée comme marque de respect pour la mémoire de feu, 7.

HÔPITAL DES FEMMES : de Montréal, rapport de l'état des affaires de la corporation de l', 17.

- HÔPITAL-GÉNÉRAL : du district de Richelieu, Pétition de l', 34 et 37.
- HOSPICE STE. CROIX : de Ste. Marie de Monnoir, rapport de l'état des affaires de l', 17.
- HUDON : V., d'Hochelega, compagnie des moulins à coton de, Pétition de la, 35 et 39.
- HULL : Conseil de la cité de, Pétition du, 19 et 24.
- “ Conseil du canton de la division occidentale du canton de, Pétition du, 52 et 57.
- “ Contribuables de la cité de, Pétition des, 37 et 42.

- INSTITUT-CANADIEN : de Québec, Pétition de l', 43 et 46.
- “ DES MATELOTS : de Montréal, Pétition de l', 95 et 122.
- “ HERVEY : de Montréal, Pétition de l', 37 et 42.
- “ LITTÉRAIRE : de St. Patrice de Québec, Pétition de l', 22 et 27.

- JODOIN : Amable, fils, de Montréal, Pétition d', 74 et 95.
- JOLIETTE : Conseil Municipal de la ville de, Pétition du, 28 et 33.
- “ Supérieure de l'asile de la Providence de, Pétition de la, 8 et 14.

- LACHINE : et des îles Dorval, Habitants de la paroisse de, Pétition des, 43 et 46.
- LAFRAMBOISE : G. M. *et al.*, de Montréal, “ de, 39 et 44.
- LALONDE : Damase, *et al.*, d'Ottawa, “ de, 15 et 23.
- LAMBTON ET FORSYTH : Habitants des cantons de, “ des, 42 et 45.
- LANORAIE : Supérieure du couvent de la Providence de, “ de la, 15 et 22.
- LAURENTIDES : Compagnie du chemin de fer des, “ de la, 15 et 23.
- LARZON : Conseil Municipal du village, “ du, 43 et 46.
- “ Corporation du village de, “ de la, 16 et 23.
- “ Habitants du village, “ des, 53 et 59.
- LAVERGNE : L. *et al.*, d'Arthabaska, “ de, 33 et 36.
- LEEMING : THOS. *et al.*, de Montréal, “ de, 8 et 14.
- LEFEBVRE : Revd. Père C., *et al.*, de Saint-Laurent, “ du, 29 et 35.

LÉVIS ET KENNEBEC : Compagnie du chemin de fer de,	Pétition de la, 35 et 39.
LINDSAY : H. A. <i>et al.</i> , de Montréal,	" de, 42 et 45.
LONGUEUIL : Habitants de la ville de,	" des, 19 et 24.

MASSON : Damasc *et al.*, de Montréal, Pétition de, 45 et 49.

MESSAGES :

De Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur :

- 1.—Transmettant le rapport de l'Imprimeur de la Reine, 17.
- 2.—Informant l'Orateur de son intention de proroger la session, si l'état des affaires le permet, 122.

De l'Assemblée Législative :

- 1.—Concernant l'administration de la bibliothèque du Parlement, et informant le Conseil de la nomination de certains membres, pour agir comme membre du comité conjoint de la bibliothèque, 17.
- 2.—Pour la nomination d'un comité conjoint pour surveiller les impressions de la Législature et donnant les noms de certains membres pour agir comme membres de ce comité au nom de l'Assemblée Législative, 17.

Avec Bills. Voir Bills.

A l'Assemblée Législative :

- 1.—Communiquant les noms de certains membres pour agir comme membres du comité conjoint de la bibliothèque, 21.
- 2.—Communiquant les noms de certains membres pour agir comme membres du comité conjoint des Impressions, 21.

Avec Bills. Voir Bills.

MIGNAULT : Adolphe *et al.*, de St. Paul de la Croix, Pétition d' , 43 et 46.

MONTREAL : Banque de <i>et al.</i> ,	" de la, 74 et 95.
" : cité de,	" " 22 et 27.
" : compagnies d'Assurance sur la vie de,	" des, 35 et 39.
" : Ecole de médecine et de chirurgie de,	" de l', 34 et 37.
" : Evêque de, <i>et al.</i> ,	" " 19 et 24.
" : " "	" " 19 et 24.

MONTREAL : Habitants de la cité de,	Pétition des	50 et 54.
“ : Lord Evêque de <i>et al.</i> ,	“ du	35 et 39.
“ : “ “	“ “	35 et 39.
“ : “ “	“ “	35 et 39.
“ : Mgr. l'Evêque de <i>et al.</i> ,	“ de	8 et 14.
“ : “ “	“ “	11 et 17.
“ : “ “	“ “	11 et 17.
“ PORTLAND ET BOSTON : compagnie du chemin de fer de,	Pétition de la,	15 et 23.

M^CDONELL : Dame Margaret *et al.*, Pétition de, 29 et 34.

MCGILL : Faculté Médicale de l'Université, “ de la, 29 et 34.

MENALLY : William P. *et al.*, de Montréal, “ de, 43 et 46.

NEWPORT ET PABOS : Habitants de, “ des, 16 et 23.

NUMISMATIQUE ET D'ARCHÉOLOGIE : de Montréal, Société de, Pétition de la, 16 et 23.

ŒUVRE DU PATRONAGE : de Québec, rapport de l'état des affaires de l', 26.

ORDRES DU JOUR : Continué, 36, 41, 48, 80, 83, 85, 89, 90.

“ “ Déchargés, 44, 51, 126.

ORPHELINAT PROTESTANT : Des filles de Québec, Pétition de l', 19 et 24.

“ “ “ garçons “ “ “ 37 et 42.

ORPHELINS : Catholiques romains de Montréal, Dames directrices de l'asile des, Pétition des, 8 et 14.

“ : Protestants de Montréal, asile des, Pétition de l', 16 et 23.

OTTAWA : Municipalité du comté d' “ de la, 45 et 50.

“ : Sœurs de la Charité d' “ des, 29 et 34.

OUVERTURE : de la 1ère session du 3ème Parlement Provincial, 1.

- PABOS ET NEWPORT** : Habitants de, Pétition des, 16 et 23.
- PAPINEAU** : Dame Louis J. A., de Montréal, " " de 45 et 49.
- PATON** : de Sherbrooke, compagnie manufacturière, Pétition de la, 45 et 50.
- PETERS** : Simon *et al.*, de Québec, Pétition de, 57 et 60.
- PÉTITIONS** : pour Bills Privés, terme prolongé pour recevoir les, 32 et 48.
- " : (*Voir liste alphabétique des Pétitionnaires.*)
- PHILIPSBURG, FARNHAM ET YAMASKA** : compagnie du chemin de fer de, Pétition de la, 19 et 24.
- PROCLAMATIONS** : pour la convocation du Parlement, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII.
- PROROGATION** : de la 1ère session du 3ème Parlement, 140.
- PROTESTANT HOME** : de Montréal, Dames du, Pétition du, 37 et 42.
- PROULX** : Firmin H., de Ste. Anne de la Pocatière, Pétition de, 34 et 37.
- QUÉBEC** : Corporation de la cité de, Pétition de la, 22 et 27.
- " : Lord Evêque de *et al.*, du, 33 et 36.
- " : Ministres Protestants *et al.*, de, Pétition des, 22 et 27.
- " : Société d'histoire naturelle de, de la, 22 et 27.
- " : " littéraire et historique de, de la, 26 et 33.
- RAPPORTS** : de comités sur Bills Privés, terme prolongé pour recevoir les, 32 et 48.
- " : de comités, voir comités.
- " : des affaires de sociétés, voir liste alphabétique des sociétés.
- " : municipaux, présentés, 14.
- RÈGLES SUSPENDUES** : 41ème, 117, 118, 119, 121, 123, 129, 132, 133.
- " : 58ème, 59.
- RÉPONSES** : aux adresses, voir adresses.

RÉSOLUTIONS : pour adresses, voir adresses.

RICHÉLIEU : compagnie hydraulique et manufacturière de la rivière, Pétition de la 19 et 24.

“ : habitants du village, Pétition des, 11 et 16.

ROUSSELOT : Revd. V. de Montréal, “ du, 15 et 22.

“ : “ “ “ “ “ 15 et 22.

“ : “ “ “ “ “ 15 et 22.

ROUX, BELLECHASSE ET DAAQUAM : habitants des cantons de, Pétition des, 56 et 60.

SCRIVER : Julius *et al.*, d'Huntingdon, Pétition de, 45 et 49.

SÉANCES : deux par jour jusqu'à la fin de la session, 67.

SHERBROOKE : Maire de la ville de, Pétition du, 6 et 12.

“ Mgr. l'Evêque de, *et al.*, “ de, 6 et 12.

SIMPSON : John. H. P., de Montréal, “ de, 35 et 39.

“ : Thomas, *et al.*, de Montréal, “ de, 34 et 37.

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION : permanente de Montréal, Pétition de la, 11 et 17.

SOCIÉTÉ : des Dames Bienveillantes, “ “ de la, 16 et 23.

“ : d'Histoire Naturelle de Montréal, “ de la, 16 et 23.

“ : “ “ Québec, “ de la, 22 et 27.

“ : littéraire et historique de Québec, “ de la, 26 et 33.

SEURS : de la charité de l'Hôpital-Général de Montréal, “ des, 15 et 23.

“ : “ Rimouski, “ des, 6 et 12.

“ : de l'Asile de la Providence de Lanoraie, “ des, 6 et 12.

“ : “ “ Montréal, “ des, 11 et 17.

“ : “ “ “ “ des, 16 et 23.

“ : “ “ “ “ des, 16 et 23.

“ : “ “ “ “ des, 45 et 49.

“ : de l'Assomption de la Ste. Vierge de St. Paulin, “ des, 15 et 22.

SOREL : Habitants de la ville de, " des, 16 et 23.
 STANBRIDGE : Habitants du canton de, " des, 34 et 38.
 STANSTEAD, SHEFFORD ET CHAMBLY : Actionnaires de la compagnie du chemin de fer de, Pétition des, 22 et 27.

S
 ST. ALEXANDRE : Habitants de, Pétition des, 38 et 43.

ST. ANGÈLE : " " des, 16 et 23.

ST. ANSELME : " " des, 38 et 43.

ST. ARMAND ET FRELIGHSBERG : Habitants de, Pétition des, 8 et 14.

ST. BENOIT : " " des, 15 et 22.

ST. BONAVENTURE D'HAMILTON : " " des, 57 et 60.

ST. CÉSaire : " " des, 37 et 42.

ST. CHARLES : comté de Bonaventure, Habitants de la paroisse de, Pétition des, 52 et 57.

ST. DAMIEN : comté de Berthier, Habitants de, Pétition des, 46 et 50.

ST. FRANÇOIS-DU-LAC : comté d'Yamaska, Habitants de, Pétition des, 43 et 46.

" : " " " " des, 50 et 53.

ST. GABRIEL DE BRANDON : " " des, 58 et 62.

ST. GEORGES DE CLARENCEVILLE : " " des, 50 et 53.

ST. GERMAIN DE RIMOUSKI : Séminaire de, " du, 6 et 12.

ST. GERMAINE DE LAC ÉTCHÉMIN : Habitants de, Pétition des, 67 et 87.

ST. HENRI : comté d'Hochelaga, " " des, 11 et 17.

" : Corporation de la ville de, " de la, 11 et 17.

ST. HUBERT : Habitants de, Pétition des, 16 et 23.

ST. HYACINTHE : Dames de charité de la ville de, Pétition des, 16 et 23.
 : Sœurs grises de, Pétition des, 16 et 23.

ST. ISIDORE : comté de Dorchester, Habitants de, Pétition des, 67 et 87.

ST. JEAN : conseil municipal de la ville de, Pétition du, 29 et 34.

" : Dames religieuses de l'Hôpital de, " des, 19 et 24.

" : Sœurs de la charité de la ville de, " " 19 et 24.

- ST. JÉRÔME DU LAC ST. JEAN : curé et du conseil municipal de, Pétition du, 58 et 62.
- ST. JOSEPH DE CHAMBLY : curé de la paroisse de, Pétition du, 57 et 60.
- “ “ “ MONTRÉAL : curé et des notables de, Pétition du, 41 et 17.
- “ “ “ LÉVIS : Habitants de la paroisse de, “ des, 16 et 23.
- “ “ “ “ : “ de, Pétition des, 37 et 42.
- STE. JUSTINE : comté de Dorchester, Habitants de, Pétition des, 62 et 74.
- ST. LAURENT : collège de, Pétition du, 34 et 38.
- ST. MALACHIE : comté de Dorchester, Habitants de, Pétition des, 62 et 74.
- “ “ “ “ “ “ “ “ 62 et 74.
- “ “ “ “ “ “ “ “ 62 et 74.
- “ “ “ “ “ “ “ “ 62 et 74.
- “ “ “ “ “ “ “ “ 62 et 74.
- STE. MARIE DE MONNOIR : Habitants de, Pétition des, 16 et 23.
- “ “ “ “ : hospice de Ste. Croix de, rapport de l'état des affaires de
P, 17.
- “ “ “ “ : Sœurs de l'Hospice de Ste. Croix de, Pétition des, 16
et 23.
- ST. NICOLAS : Dames-Religieuses de, comté de Lévis, Pétition des, 24 et 29.
- ST. ROMAIN DE WINSLOW : Conseil municipal de, Pétition du, 41 et 16.
- ST. SÉVERIN : Habitants de, Pétition des, 27 et 33.
- ST. THOMAS : comté de Missisquoi, Habitants de, Pétition des, 52 et 57.
- T**
- TANNIN : compagnie Canadienne d'extrait de, Pétition de la, 28 et 33.
- TERREBONNE, ARGENTEUIL ET DEUX-MONTAGNES : Habitants des comtés de, Pétition
des, 15 et 22.
- THOMAS : D. et al., de Sherbrooke, Pétition de, 74 et 95.
- TRANCHEMONTAGNE : C. E. O. T., de Montréal, Pétition de, 29 et 34.
- TROIS-RIVIÈRES : Conseil Municipal de la cité des, Pétition du, 53 et 58.

UNION : compagnie de navigation, Pétition de la, 22 et 27.

UNION ST. HENRI : rapport de l'état des affaires de l', pour 1874-75, 6.

UNION ST. JOSEPH : de Farnham, rapport de l'état des affaires de l', pour 1875, 81.

“ “ : de Lévis, rapport de l'état des affaires de l'. pour 1875, 51.

URSULINES : des Trois-Rivières, Pétition des Dames, 38 et 44.

VIGER ET DEMERS : Habitants des cantons, Pétition des, 33 et 36.

WEBB : L'Honorable William Hoste, présente une commission l'appelant au Conseil Législatif, il est introduit, sa commission est lue, 4. Il prête serment et signe sa déclaration de qualification, 5.

WORKMAN : William *et al.*, de Montréal, Pétition de, 41 et 45.

YAMACHICHE : Sœurs de la Providence d', Pétition des, 8 et 14.

YAMASKA : Habitants du comté d', Pétition des, 58 et 62.

ERRATUM.

Page 136ème, lignes 2de et 3ème, au lieu de, «(No. 48) intitulé : « Acte pour incorporer « l'Association littéraire et de Bienveillance des jeunes Irlandais, » de Montréal, » lisez « (No. 38) intitulé : « Acte pour amender l'acte de cette province, 38 Vict., ch. 29. »